

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Séance du 24 mars 2015 (approuvé au CA du 19 mai 2015)

**Présents : 18**

**Procurations : 7**

### **Collège A**

Monsieur Jacques BAHl qui avait reçu procuration de Monsieur Alain BONNIN (président de l'Université de Bourgogne)

Monsieur François AUBIN

Monsieur Jean-Claude DAUMAS

Monsieur Charles FORTIER qui avait reçu procuration de Monsieur Jean-Luc HABERMACHER (président de la Vallée de l'Energie)

Madame Estelle SEILLES

Monsieur Vincent FLECKINGER

Madame Marie-Christine WORONOFF-LEMSI

### **Collège B**

Monsieur Pascal BERION

Monsieur Abderrazzak KADMIRI

Madame Fabienne MOUGIN-GUILLAUME

Madame Laurence ANDERHUEBER qui avait reçu procuration de Monsieur Henri-Francis DUFOUR (maire de Vieux-Charmont)

Monsieur Rémy VIENNET

Monsieur Oussama BARAKAT

### **Personnels BIATSS**

Monsieur Philippe GRÉGOIRE (liste indépendante pour l'université)

Madame Christelle TRAXER (liste UNSA-EDUCATION)

### **Usagers**

Madame Inès SEMATI (liste BAF) qui avait reçu procuration de Madame Léa DESCOURVIERES (liste BAF)

Monsieur David PETROVIC (liste BAF)

### **Personnalités extérieures**

Monsieur Dominique SCHAUSS (municipalité de Besançon) qui avait reçu procuration de Monsieur Patrick BONTEMPS (conseil régional de Franche-Comté)

Monsieur Yannick FAVORY (Conseil économique et social environnemental)

### **Intuitu Personae**

Monsieur Jacques LONCHAMP

### **Membre de droit**

Monsieur Mathieu NAVEL représentait Monsieur le recteur

### **Participant à titre consultatif**

Madame Sabine COURBET représentait Monsieur le directeur de l'ENSMM

### **Personnes excusées**

Madame Marie-Guite DUFAY (présidente de région de Franche-Comté) représentée par Monsieur Patrick BONTEMPS

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET (maire de Besançon) représenté par Monsieur Dominique SCHAUSS

Le président ouvre la séance. Il propose deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- nomination d'un vice-président étudiant délégué ;
- dossier d'expertise de la MSHE.

Il informe par ailleurs le CA qu'il souhaite élargir le domaine d'intervention de Fabrice LALLEMAND actuellement vice-président en charge des ressources humaines en lui confiant également les finances.

## 1. Affaires financières

### 1.1. Approbation du compte financier 2014 après présentation de leur rapport par l'ordonnateur, par l'agent comptable et par le commissaire aux comptes (annexe 1, compte financier 2014, document envoyé aux conseillers avec la convocation et annexe 2, rapport de l'ordonnateur, document envoyé par courriel)

Les trois rapports sont présentés successivement.

Le DGS s'appuie sur un power point (**annexe 3**) pour rappeler les moments forts de l'année budgétaire 2014. Il présente ensuite les enseignements positifs principaux, ainsi que les éléments à améliorer et les points de vigilance. Un focus est fait sur les taux d'exécution et le résultat 2014.

L'agent comptable s'appuie aussi sur un diaporama (**annexe 4**) qui permet de présenter et d'analyser le résultat, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement, la capacité d'autofinancement. Un focus est fait sur la masse salariale et les heures complémentaires. Cette présentation se termine par la présentation des votes relatifs à l'affectation des résultats.

Le commissaire aux comptes termine les exposés en précisant le contexte de son intervention, les champs d'analyse et les contrôles effectués. Il évoque les dernières évolutions réglementaires auxquelles l'université a dû répondre, notamment les questions sur les passifs sociaux, et revient sur les modifications 2014 concernant les heures complémentaires des titulaires. Il évoque aussi les questions de l'actif, les recettes de fonctionnement et termine avec les points d'attention. Il conclut en confirmant que les comptes sont certifiés sans réserve pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive et remercie ses différents interlocuteurs pour la qualité des échanges qu'il a pu avoir avec eux.

Le président précise que, de son point de vue, un fonds de roulement à 46 jours est très confortable et indique que l'on pourrait "descendre encore le nombre de jours" sans mettre en péril l'établissement, considérant que le fonds de roulement, qui permet d'investir, est un facteur de bonne santé de l'établissement.

Le président réaffirme la volonté de l'établissement de préserver l'emploi. Il précise qu'il n'y a pas de gel de postes mais que chaque poste est très réfléchi, certains étant différés pour le recrutement mais pourvus *in fine*.

Le DGS fait le point sur la répartition des heures complémentaires sur l'exercice budgétaire. Il indique que le compte financier reflète désormais l'étalement des cours complémentaires conformément à la préconisation comptable du commissaire aux comptes, soit dès le mois de septembre.

KPMG salue le sérieux des services dans l'application voire l'anticipation des instructions comptables.

Marie-Christine WORONOFF souhaite connaître la situation financière des partenaires de la COMUE (uB, UTBM notamment).

Le DGS indique avoir connaissance de certaines données publiées sur le site du MENSUR ; il propose de consolider les données avant de pouvoir en transmettre une synthèse. Les données connues datent de 2012 ce qui est peu significatif dans la comparaison demandée.

Le président précise qu'il convient d'être prudent mais qu'en tout état de cause les membres de la COMUE ne sont pas en difficulté.

Jean-Claude DAUMAS souhaite que les membres de la COMUE communiquent leurs données dynamiques. Le président pense qu'il appartient au CA de la COMUE de demander la communication de ces éléments.

Le président félicite le DGS pour son implication dans le présent compte financier, il remercie le service financier et son responsable ainsi que l'agent comptable pour son adaptation rapide dans ses nouvelles fonctions. Il souligne que le résultat présenté ce jour est un résultat collectif.

Après ces échanges, il est procédé aux votes.

#### **Affectation du résultat 2014**

Affectation du résultat excédentaire du budget général à hauteur de 3 097 953,33 € (c/10682).

**Vote : unanimité.**

Affectation du résultat excédentaire du budget SAIC à hauteur de 160 705,21 € (c/10682) soit un résultat global excédentaire pour l'UFC de 3 258 658,54 €.

**Vote : unanimité.**

Affectation du report à nouveau déficitaire du budget général lié au changement de méthode de comptabilisation des heures complémentaires des titulaires à hauteur de 989 623,05 (c/10682).

**Vote : unanimité.**

#### **1.2. Rapport annuel de performance 2014 ("RAP") (annexe 5, document envoyé aux conseillers avec la convocation)**

Le DGS présente le rapport annuel de performance 2014 qui reprend les éléments essentiels de l'année dans les domaines de la formation, de l'insertion et de la vie étudiante ; de la recherche, de l'international, de la culture et enfin au niveau de la gouvernance.

Un point spécifique est consacré à l'avancement du dossier UBFC.

Pour chacun des domaines, les objectifs annoncés dans le projet annuel de performance (PAP) sont rappelés et l'avancée des dossiers évaluée.

Marie-Christine WORONOFF trouve que ce document est bien fait, précisant clairement les réalisations au cours de 2014. Les performances à tous les niveaux sont bien mises en avant. Elle félicite particulièrement le vice-président de la CFVU pour le travail fourni.

Le président précise que d'autres résultats devront suivre prochainement.

Après discussion, le rapport annuel de performance (RAP) 2014 est soumis au vote.

**Vote : unanimité.**

### 1.3. Procédure d'élaboration budgétaire 2016 (annexe 6, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le DGS commente le document envoyé aux administrateurs. Il insiste sur les modifications par rapport à la procédure actuelle, dues à la réforme "Gestion budgétaire et comptable publique" (GBCP). Le calendrier est en partie avancé et certains choix devront être réalisés avant l'été.

Après discussion, la procédure d'élaboration budgétaire 2016 est soumise au vote.

**Vote : unanimité.**

### 1.4. Approbation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'IUT Besançon-Vesoul (annexe 7)

Le DGS présente ce projet de contrat qui s'inscrit dans la demande des IUT de signer des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les établissements, demande relayée par le ministère par circulaire.

Ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens permet de définir la place de la composante au sein de l'université et évoque la formation, la réussite, l'insertion professionnelle, la politique internationale. Il insiste sur l'accueil de publics divers notamment les titulaires de baccalauréats technologiques.

Sont évoqués également les questions de transferts de technologie, les liens avec la recherche, la place des IUT au sein d'UBFC, la démarche qualité, les certifications.

Christelle TRAXER demande une précision sur un intitulé de poste.

**Vote : unanimité.**

### 1.5. Affectation des coûts indirects des projets H2020 (annexe 8, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Pierre-Marie BADOT présente ce projet qui s'inscrit dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCDR, horizon 2020. Il rappelle que la commission européenne a modifié ses règles de calcul pour les coûts indirects et les coûts directs. Il précise ce qui relève de ces catégories. Trois projets ont déjà été acceptés. La proposition est de porter le pourcentage consacré au SAIC de 7 à 10 %. Cela permettrait de financer un poste supplémentaire à la cellule Europe sans réduire la part à l'UFR et au laboratoire. Les 5 % revenant au laboratoire seront versés au terme de l'audit soit deux ans après la fin du projet.

Marie-Christine WORONOFF est assez favorable car il faut renforcer ce service : les ressources propres sont nécessaires pour cela.

Après discussion, le projet d'affectation des coûts indirects des projets H2020 est mis au vote.

**Vote : unanimité.**

### 1.6. Information sur les décisions prises par le Président en vertu de compétences déléguées par le CA (annexe 9, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Le DGS rappelle que les membres du CA ont accordé au président une délégation de pouvoir en ce qui concerne la signature des contrats, conventions et marchés. Le président doit rendre compte régulièrement des actes signés dans ce cadre. C'est l'objet de ce point : le DGS présente aux administrateurs la liste de ces décisions.

### 1.7. Approbation d'admissions en non-valeur (annexe 10, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

L'agent comptable présente la liste des admissions en non-valeur proposée et rappelle les conséquences de ce vote.

Après discussion, la liste est soumise au vote.

**Vote : unanimité.**

## 2. Mandat des représentants de l'UFC au conseil d'administration provisoire de la COMUE UBFC

Le président rappelle les missions confiées au CA provisoire :

- il élit le président provisoire ;
- il adopte un budget provisoire ;
- il adopte le règlement intérieur transitoire pour la seule mise en place du CA et du CAC.

Les principes de nomination des membres du CA provisoire ont été arrêtés à la séance précédente : cette nomination respectera les dispositions des statuts d'UBFC qui concernent les équilibres entre les membres élus du conseil d'administration de la COMUE.

Le président demande à Charles FORTIER de préciser les délais.

La date du premier CA peut être annoncée vers la mi-avril.

Des échanges avec la ville se sont tenus pour obtenir un lieu pour le siège d'UBFC. Le siège provisoire se situera dans les anciens locaux de LPMO, 32 avenue de l'Observatoire. Le siège définitif se situera dans l'ancienne maison du directeur de l'Observatoire. Le bâtiment sera rénové grâce à une opération du CPER conduite sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Besançon et devrait être livré fin 2016.

Les principes fondateurs de la COMUE sont rappelés :

- principe de proximité ;
- principe de subsidiarité ;
- respect de l'identité des membres, à concilier avec la volonté de travailler effectivement en commun ;
- attachement aux principes du service public ;
- primauté de l'intérêt des étudiants ;
- le siège est à Besançon ;
- la COMUE se structure autour de trois sites principaux : Dijon, Besançon et Belfort/Montbéliard.

Oussama BARAKAT demande quelle est la durée d'exercice du CA provisoire et s'il y aura un CAC provisoire.

Charles FORTIER répond que la durée de vie du CA provisoire dépendra de la date qui sera choisie pour les élections au conseil d'administration et au conseil académique de la COMUE. Par ailleurs il n'y aura pas de CAC provisoire, car aucun sujet relevant de sa compétence n'est censé être abordé durant cette période : la période provisoire n'est conçue que pour préparer l'organisation des élections.

Le principe d'une séance extraordinaire du CA de l'UFC, pour nommer les représentants de l'établissement au CA provisoire de la COMUE, est arrêté : la date du 7 avril 2015 est retenue.

### 3. Validation des travaux du conseil académique du 17 mars 2015

#### 3.1. Informations et discussions sur les champs de formation pour le HCERES (annexe 11)

Le président cède la parole à Lamine BOUBAKAR.

Le HCERES demande aux établissements de remonter l'offre de formation dans des champs à dimension stratégique.

Cinq champs ont été proposés au CAC :

- Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur ;
- Sciences de la nature, environnement et territoire ;
- Sciences juridique, économiques et de gestion ;
- Sciences de l'homme et humanité ;
- Sciences de la santé et du sport.

Toute l'offre de formation actuelle a été intégrée dans ces cinq champs.

Marie-Christine WORONOFF pose la question de l'orthophonie.

Frédéric MUYARD répond qu'il ne s'agit que de diplômes expertisés par le HCERES. Le diplôme d'orthophonie et les masters MEEF ne sont donc pas dans la liste. Le HCERES utilise ces listes pour préparer les évaluations.

Marie-Christine WORONOFF souhaite savoir si ces champs recourent la notion de collegium.

Lamine BOUBAKAR répond que c'est tout à fait le cas, les champs seront gouvernés par les collegium.

Oussama BARAKAT demande quel est le degré de convergence avec les établissements du site et quels sont les liens avec les UFR actuelles.

Lamine BOUBAKAR répond que la convergence avec l'université de Bourgogne est en cours. Il y a six champs pour l'instant à l'université de Bourgogne, le sixième est ingénierie et management. Les cinq autres sont identiques. Mais pour l'université de Bourgogne, il n'y a pas de conséquences en termes de structuration comme pour l'UFC.

Par rapport aux composantes, il n'y a pas d'impact pour le moment. Le lien se fera ensuite avec le collegium.

Le CAC a voté à l'unanimité ces champs de formation.

Rémy VIENNET demande quel est le planning pour le collegium.

Lamine BOUBAKAR répond que l'objectif est de faire une présentation au CA en juin au plus tard. Le travail est mené avec les directeurs de composantes actuellement.

Après discussion, les champs de formation pour le HCERES sont soumis au vote.

**Vote : unanimité.**

#### 3.2. Liste des entités recherche avec indication de modifications de périmètre, à destination du HCERES (annexe 12)

Lamine BOUBAKAR précise que les éléments d'évolution pour le prochain contrat sont indiqués dans le tableau. Il les indique pour chaque domaine en précisant que les SHS et la santé sont les domaines les plus en évolution. Les autres secteurs sont moins concernés.

La fédération IBCT en santé ne sera pas reconduite et deviendra une plate-forme de moyens.

Le HCERES n'évalue pas une fédération sans moyens humains. La fédération de recherche EDUC ne sera pas évaluée, ce qui est regrettable.

Après discussion, la liste des entités recherche à destination du HCERES est soumise au vote.

**Vote : unanimité.**

#### 4. Choix de la procédure d'évaluation en vue de l'attribution de la PEDR, après avis de la commission de la recherche du 10 mars 2015

En préambule, Fabrice LALLEMAND reconnaît une communication maladroite pour ce qui concerne la transmission des notes dans la procédure 2015. Les notes servent seulement à établir un classement : elles n'expriment pas une valeur à proprement parler, contrairement à ce qui a pu être interprété.

Par ailleurs, à l'avenir il sera demandé aux experts des rapports plus précis afin que les collègues aient bien connaissance des éléments ayant fondé la décision.

Il conviendra aussi de veiller à la proportion de lauréats MCF, qui ne doivent pas être pénalisés.

Enfin, toujours concernant la procédure passée, Fabrice LALLEMAND indique que des demandes ont été formulées pour avoir connaissance des noms des experts, et des bénéficiaires. S'agissant de décisions nominatives, une telle communication ne semble cependant pas possible.

Rémy VIENNET demande si les experts étaient de l'UFC et s'ils étaient eux-mêmes bénéficiaires de la PEDR.

Le président répond négativement pour la première question : tous les experts étaient extérieurs. À la deuxième question, il répond que tous les enseignants-chercheurs ne demandent pas la PEDR, et qu'en l'occurrence, soit les experts avaient effectivement la PEDR, soit ils étaient reconnus dans leur domaine.

#### 5. Questions diverses

##### 5.1. Adhésion de l'UFC à l'association de préfiguration de l'institut de stockage d'hydrogène (APRISTHY) (annexe 13, document envoyé aux conseillers avec la convocation)

Philippe PICART précise ce processus, qui doit s'intégrer dans un processus plus large nationalement voire internationalement. L'institut a pour objectif de mettre en place une structure commerciale. La communauté de communes du Grand Dole souhaite créer une structure. Cette association aura une durée de vie réduite quelle que soit la suite. L'UFC entrerait dans cette association comme membre.

Après discussion, l'adhésion de l'UFC à l'association de préfiguration de l'institut de stockage d'hydrogène (APRISTHY) est soumise au vote.

**Vote : unanimité.**

##### 5.2. Nombre de semestres de CRCT accordés par l'établissement

Le CA doit fixer le nombre de semestres de CRCT accordés par l'établissement ; les demandes individuelles sont instruites par le CAC.

Vincent FLECKINGER souhaite des précisions sur le nombre de candidats.

Le DGS répond que les années passées, le nombre était de 16 ou de 17.

La proposition est d'accorder onze semestres.

**Vote : unanimité.**

5.3. Renouvellement d'habilitation pour les études d'orthophonie, après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 3 mars 2015

Frédéric MUYARD présente le dossier approuvé par la commission de la formation.

Marie-Christine WORONOFF précise que les enseignements pour ce diplôme sont parfois difficiles à couvrir.

Frédéric MUYARD reconnaît que le nombre d'heures pose problème mais précise que les enseignements, même s'ils ne sont pas conformes en nombre à la maquette nationale, sont de qualité ; les étudiants formés sont aptes à exercer.

Après discussion, le renouvellement d'habilitation pour les études d'orthophonie est soumis au vote.

**Vote : unanimité.**

5.4. Désignation de trois étudiants au conseil de gestion du CTU

Le DGS informe le CA qu'il convient de nommer trois étudiants pour siéger au conseil de gestion du CTU. Le mandat est de deux ans et la dernière nomination remonte à décembre 2012. Les statuts du CTU indiquent les conditions, qui sont rappelées.

Trois étudiants sont candidats. Il s'agit de :

- Léa DESCOURVIERES ;
- Inès SEMATI ;
- David PETROVIC.

Cette proposition est soumise au vote.

**Vote : unanimité.**

5.5. Sensibilisation à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP)

Une présentation de la GBCP est faite par Philippe CAUSSIN, directeur des affaires financières de l'université. Les éléments essentiels sont présentés en séance sur un document power point.

5.6. Vice-président étudiant délégué

Le président présente la candidature d'Aiman DILLOU comme vice-président délégué. Il viendrait en remplacement d'Alexandre PERRIN, qui a quitté ses fonctions.

Aiman DILLOU est invité à présenter ses motivations.

Après discussion, Aiman DILLOU ayant quitté la salle, sa candidature est soumise au vote.

**Vote : unanimité.**

5.7. 2<sup>ème</sup> tranche de la MSHE (annexe 14)

Le CPER 2015-2020 prévoit une 2<sup>ème</sup> tranche de 1,6 M€ à l'opération de construction de la MSHE.

L'université demande la maîtrise d'ouvrage de cette opération et élabore le dossier d'expertise transmis au rectorat pour lancer cette opération.

Le CA doit se prononcer sur le dossier d'expertise et sur la maîtrise d'ouvrage.

**Vote : unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19 h 30.

Le directeur général des services

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal line, ending in a small flourish.

Christophe de CASTELJAU

# LISTE DES ANNEXES

**Annexe 1 :** (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Compte financier 2014

**Annexe 2 :** (document envoyé aux conseillers par courriel)

- ◀ Compte financier 2014 : rapport de l'ordonnateur

**Annexe 3 :**

- ◀ Compte financier 2014 : power point du rapport de l'ordonnateur

**Annexe 4 :**

- ◀ Compte financier 2014 : power point du rapport de l'agent comptable

**Annexe 5 :** (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Rapport annuel de performance 2014 (RAP)

**Annexe 6 :** (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Procédure d'élaboration budgétaire 2016

**Annexe 7 :**

- ◀ Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2015

**Annexe 8 :** (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Affectation des coûts indirects pour les projets Horizon 2020

**Annexe 9 :** (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Décisions prises par le président en vertu de compétences déléguées par le CA

**Annexe 10 :** (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Admissions en non-valeur

**Annexe 11 :**

- ◀ Répartition des formations habilitées dans les champs

**Annexe 12 :**

- ◀ Liste des entités recherche

**Annexe 13 :** (document envoyé aux conseillers avec la convocation)

- ◀ Statuts de l'association de préfiguration de l'institut de stockage d'hydrogène (APRISTHY)

**Annexe 14 :**

- ◀ Dossier d'expertise pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la MSHE

Compte-financier 2014

Rapport de l'Ordonnateur



L'exécution budgétaire 2014 s'est déroulée dans un contexte toujours trop contraint et similaire à celui de 2013 :

- nécessité de maîtriser les dépenses notamment de masse salariale en intégrant des décisions nationales et des situations personnelles impactant de nouvelles charges non totalement compensées pour l'établissement : GVT, contrats doctoraux, impacts de la revalorisation du SMIC et des grilles des personnels titulaires.
- contribution au redressement des comptes publics par le gel effectif de 1,1 M€ de crédits (montant identique à celui de 2013).

De plus, les efforts envisagés lors de la construction budgétaire pour maîtriser et réduire les charges liées aux abonnements électroniques (-100 k€) ont été vains dans la mesure où l'Etat a prélevé d'autorité le montant nécessaire au maintien total de l'abonnement Elsevier sur la base de la dépense 2013 (-301 k€). (cf zoom sur les dépenses de fonctionnement en page 4).

Parallèlement, la mise en œuvre des objectifs annoncés lors de la présentation du budget initial 2014 a été entreprise. Notamment, la consolidation du lien recherche-formation à travers l'ouverture de trois nouveaux CMI (cursus master ingénierie) à la rentrée de septembre 2014 : CMI hydrogène, énergie et efficacité énergétique (H3E) pour l'UFR STGI, CMI informatique pour l'UFR ST, CMI sciences de l'information géographique pour l'innovation territoriale pour l'UFR SLHS. Ils complètent les quatre premiers CMI déjà ouverts : environnement et territoire à STGI, photonique, géologie appliquée, structures et systèmes intelligents à ST.

Au-delà des dotations récurrentes, le développement de la recherche a été accompagné et soutenu par les subventions obtenues dans le cadre des projets d'investissement d'avenir qui se sont poursuivis en 2014 (Labex Action, Labex Lipstic, Equipex Critex, Equipex Robotex, Labex First TF et Equipex Oscillator IMP).

Dans le domaine des formations, l'équipement du département « Génie Civil » de l'IUT de Belfort-Montbéliard s'est poursuivi et il s'est achevé à la fin de l'année 2014.

La réalisation de travaux immobiliers dans le cadre des projets pluriannuels et dans le cadre de la maintenance fera l'objet d'un développement ultérieur dans un paragraphe de ce rapport. Un service « Sciences, Arts et Culture » a été créé. De même pour le service universitaire du numérique et de l'innovation pédagogique (SUN-IP) dont l'activité ira crescendo en 2015.

Au crépuscule de 2014, la communauté d'universités et d'établissements (CUE) a vu l'adoption de ses statuts par les instances ainsi que son périmètre arrêté mais le décret de création n'est paru que le 14 mars 2015. Sa mise en place effective ne débutera donc qu'au cours de l'année 2015.

L'équilibre entre la prise en compte des contraintes et l'accomplissement des missions et des objectifs annuels demeure un exercice toujours délicat. Il n'en reste pas moins que la priorité réaffirmée de préservation de l'emploi a été tenue. Cependant, la vigilance de l'ensemble des acteurs apparaît une fois de plus comme une impérieuse nécessité pour continuer à maîtriser nos charges tout en mettant en œuvre nos missions dans les conditions les meilleures. Les résultats obtenus en 2014 sont à ce titre encourageants.

Ce rapport est organisé en trois parties : l'exécution du budget agrégé, l'exécution du budget du SAIC et quelques données statistiques générales. A ces trois parties, s'ajoutent 2 annexes constituées, d'une part, du taux d'exécution du budget de chaque composante et, d'autre part, d'une synthèse des dépenses 2014 du budget de gestion par composante.

## I- L'EXÉCUTION DU BUDGET AGRÉGÉ

Avant de distinguer le budget par nature du budget de gestion, il faut préciser que les opérations entre composantes (**prestations internes** sans encaissement ni décaissement) s'élèvent à **914 843,42 €** et gonflent donc artificiellement les dépenses de cette somme. L'analyse qui suit intègre ce montant. Notons également que certaines refacturations (de fluides notamment) n'entrent pas dans le champ des prestations internes et que leur montant augmente indument le volume des charges.

### I.1- Le budget par nature

Le budget par nature comprend les sections de fonctionnement et d'investissement.

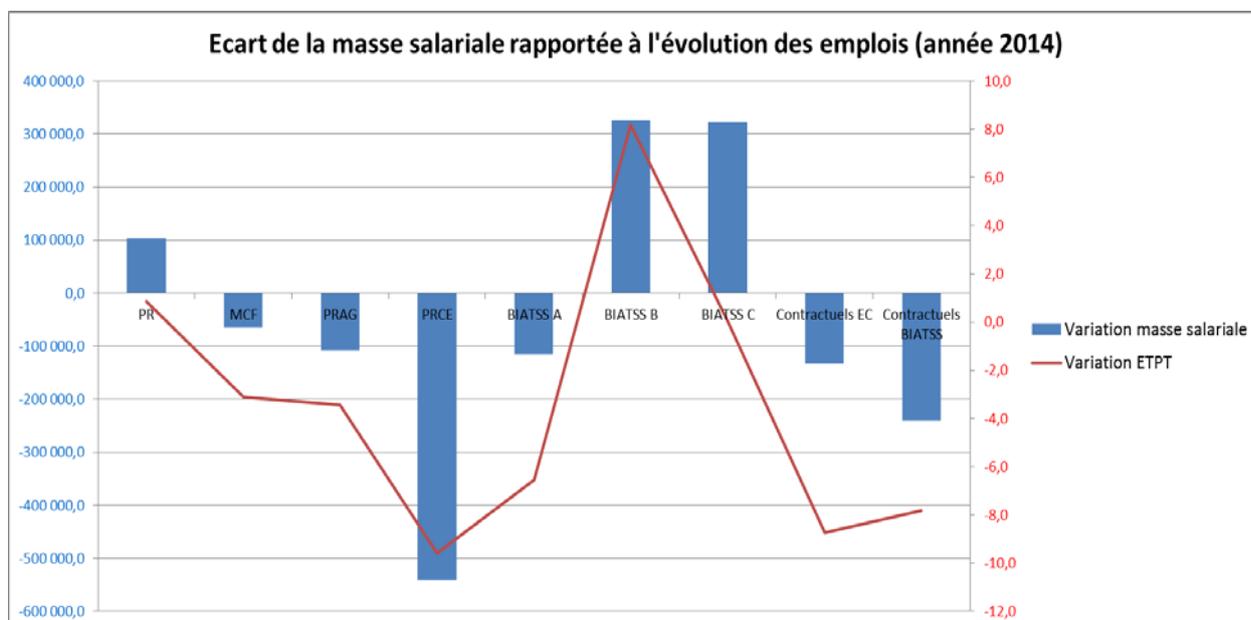
#### Section de fonctionnement :

En 2014, les dépenses s'élèvent à **199 004 401,18 €** ce qui correspond à un taux d'exécution de **96,3%** des prévisions du budget modifié. En 2011, le taux d'exécution de la première section était de 94,1% en dépenses, en 2012 de 95,9% et en 2013 de 96,8%. Parallèlement, les recettes s'élèvent à **202 263 059,72 €** ce qui correspond à un taux d'exécution de **97%** des prévisions du budget modifié. En 2011, le taux d'exécution de la première section était de 93,5% en recettes, en 2012 de 94,2% et en 2013 de 96%. Les taux d'exécution 2014 sont donc très satisfaisants.

Le résultat, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, se monte à **+ 3 258 658,54 €** Il augmente de 59% par rapport au résultat de 2013 (+ 2 045 911,79€) mais de seulement 7% par rapport au résultat de 2012 (+ 2 968 038,91 €).

Ce résultat doit être mis en relief avec plusieurs éléments :

- **En recettes**, l'année 2014 fait apparaître une baisse de 2 084 167 € par rapport aux recettes de fonctionnement de 2013 (204 347 227 €). Cette différence importante est due essentiellement au compte 7583 – annulation d'ordre de dépenses sur les exercices antérieurs – avec un montant de 2 669 744 € en 2013 et seulement 32 877 € en 2014. Ce montant important de 2 669 744 € correspond à l'absence d'extourne de masse salariale en 2013 pour les charges à payer, extourne traitée techniquement par le SI pour la première fois en 2014. Les recettes de 2013 étaient donc gonflées par nécessité. Globalement, il est donc plus exact de dire que le niveau des recettes est quasiment stable.
- **En dépenses**, l'attention vigilante et réitérée portée à la masse salariale a permis de ramener la consommation des crédits de 162 545 730 € en 2013 à 160 638 824 € en 2014 à hauteur de 99,2% des crédits prévisionnels contre 99,8% en 2012 et 98,4% en 2013. Le graphique ci-dessous explicite ces éléments. A noter que 2014 intègre pour la première fois dans les passifs sociaux les cours complémentaires des titulaires pour 4/10<sup>ème</sup> de leur valeur estimée (mise en conformité avec une nouvelle réglementation, à la demande des commissaires aux comptes). L'impact budgétaire sur 2014 s'élève à + 135 751,53 €
- La masse salariale suit logiquement l'évolution des ETPT, à l'exception des agents de catégorie C dont la masse salariale augmente alors que les ETPT stagnent : c'est la conséquence de la revalorisation de la grille indiciaire.
- Cet écart de masse salariale rapporté à l'évolution des emplois pour l'année 2014 est illustré dans le graphique suivant :



- Les autres dépenses de fonctionnement, avec un montant de **38 365 577 €**, sont en diminution par rapport à 2013 (39 755 585 €), soit **- 3,5%**.

**Le bon résultat apparaît donc davantage comme le fruit de la maîtrise des dépenses de fonctionnement que comme une augmentation des recettes.**

**Il est intéressant de relever quelques éléments significatifs au niveau de ce budget par nature.**

Les dépenses obligatoires de **fluides** en font notamment partie ; elles évoluent ainsi :

Electricité :	2013 : 2 371 237 €	2014 : 2 461 705 €(+3,8%)
Gaz :	2013 : 1 665 891 €	2014 : 1 097 508 €(- 34%)
Chauffage :	2013 : 1 221 950 €	2014 : 976 551 €(- 21%)
Eau :	2013 : 245 427 €	2014 : 208 822 €(- 15%)
Fuel :	2013 : 86 099 €	2014 : 13 006 €

Le **total budgétaire des fluides** pour l'exercice 2014 s'élève ainsi à **4 757 592 €**. Le site de Griffon était chauffé au fuel ainsi que le bâtiment de Granvelle. Le retrait de ces deux bâtiments est immédiatement significatif.

A ces dépenses doivent s'ajouter celles liées aux **contrats obligatoires d'entretien et de maintenance**, incluant les prestations P2 (maintenance ordinaire) et P3 (maintenance corrective sur le long terme) du contrat de chaufferie centrale. Elles évoluent de 2 083 746 € en 2013 à **2 229 185 €** en 2014, soit une **augmentation de 7%**, avec déjà une augmentation de 6,8% entre 2012 et 2013.

Ainsi, « **fluides et contrats de maintenance** », représentant les principales charges obligatoires, atteignent **6 986 777€**

Parallèlement, les **refacturations** entre composantes se montent à **2 345 539 €**. Les **refacturations externes** (CROUS, Météo France...) se montent à **131 925 €**. La dépense réelle « fluides et contrats de maintenance » 2014 est de **4 509 313 €**, contre environ 4,9M€ pour 2013.

L'année 2014 a été très clémente au niveau météorologique, ce qui se traduit par des charges de gaz et de chauffage collectif très inférieures au niveau atteint en 2013. La mise en service du bâtiment Temis Sciences à l'automne 2014 va cependant et indépendamment des aléas climatiques toujours possibles sur 2015 impliquer une augmentation en année pleine des postes de charges obligatoires. L'ensemble des acteurs doit donc rester mobilisé sur l'objectif de maîtriser/contenir au mieux ces charges et, pour y parvenir, la rationalisation du parc immobilier doit se poursuivre de façon concomitante.

**Un zoom sur d'autres dépenses permet de constater que la maîtrise relevée dans l'évolution entre 2012 et 2013 se poursuit entre 2013 et 2014, avec toutefois une hausse des frais téléphoniques en 2014 :**

<b>Réception :</b>	2013 : 925 339 €	2014 : 772 536 €(-17%)
<b>Frais de mission :</b>	2013 : 1 999 770 €	2014 : 2 025 258 €(+1%) (Pour 8 320 missions en 2014)
<b>Téléphonie :</b>	2013 : 449 790 €	2014 : 513 825 €(+14%)
<b>Frais de communication :</b>	2013 : 665 610 €	2014 : 623 130 €(-6%)

Un regard particulier sur la **documentation de l'établissement** permet de noter la tendance :

<u>Total documentation :</u>	<u>Dont SCD :</u>
2011 : 1 867 920 €	1 511 094 €
2012 : 1 610 593 €	1 281 586 €
2013 : 1 514 270 €	1 188 819 €
2014 : 1 251 979 €	954 651 €
2014 : 300 900 €(prélèvement Etat pour Elsevier)	
<u>Dont documentation électronique :</u>	<u>Dont SCD :</u>
2011 : 583 284 €	536 254 €
2012 : 553 671 €	513 713 €
2013 : 601 824 €	558 433 €
2014 : 373 796 €	336 969 €
2014 : 300 900 €(prélèvement Etat pour Elsevier)	

En prenant en considération le prélèvement effectué à la source sur la subvention pour charge de service public à hauteur de 300 900 €, la documentation représente une charge totale de **1 552 879 €** soit + **2,5% par rapport à 2013**. Au moment où l'établissement souhaitait réduire ce poste budgétaire et notamment sur la partie des abonnements électroniques en augmentation depuis plusieurs années, la mutualisation des achats et le transfert de certains abonnements vers l'ABES ont obéré les économies escomptées à hauteur de 100 000 €pour 2014.

Zoom sur le poste « travaux », partie fonctionnement :

Beaucoup de nouvelles dépenses, non identifiées dans la préparation du budget initial, ont dû être financées au cours de l'exercice.

Les travaux multi-sites de maintenance/entretien/réparation atteignent un montant de **411 246,76 €** en fonctionnement, répartis de la façon suivante entre les composantes, tableau ci-après :

SUMPPS NFC	21 889,57
IUT BM	48 065,83
STGI	7 965,06
ST	31 347,00
CRI	10 194,84
SUMPPS	119 364,29
MDE	6 142,83
UO	4 859,04
CST FABRIKA	2 895,96
UPFR SPORTS	11 562,76
SLHS	5 517,87
SJEPG	598,00
MDU	16 789,80
CLA	8 769,60
SPIM-UO	3 190,42
ASCENSEURS	11 807,45
BACHELIER	3 946,60
SCD	16 777,11
TEMIS SCIENCE	11 113,20
CAMPUS	35 991,00
ESPE	6 507,60
GYMNASE F GR	5 885,79
SMP	17 283,60
UPFR + SCD	2 781,54
	<b>411 246,76</b>

D'autres travaux de fonctionnement ont été pilotés et financés de façon centrale :

BU Sciences :	2 833,66 €
PMA selon convention de partenariat pour Montbéliard :	30 000,00 €

Les efforts entrepris par tous permettent de contenir cette année encore les dépenses de fonctionnement. De la dérégulation des tarifs du gaz et surtout de l'électricité avec comme corollaires la passation de marchés publics pour la fourniture de gaz en octobre 2014 et d'électricité en 2015, il reste à espérer des conditions d'achat meilleures. La vigilance de chacun reste cependant requise.

Les autres travaux pilotés de façon centrale relèvent de la section d'investissement. Ils s'élèvent à 2 505 714€ Ces chiffres n'intègrent pas la masse salariale des personnels de la DPI. Plus de détails peuvent être trouvés dans le document du compte financier en se référant au budget de gestion avec les subdivisions du code de gestion IMM.

### **Section d'investissement :**

Les dépenses budgétaires d'investissement s'élèvent, en 2014, à **7 915 846 €** L'exécution du budget d'investissement représente seulement 53% des crédits prévisionnels (40% en 2013). Le décalage entre l'exécution et les prévisions résulte toujours essentiellement des dossiers de travaux et des contrats de recherche. En effet, cette constatation provenant de la durée des études, des marchés et de la réalisation des travaux, perdure. Le niveau d'exécution reste faible. Le phénomène est récurrent.

**Côté ressources**, les subventions d'investissement, avec un total de **1 303 598 €** financent 16,5% des dépenses. La capacité d'autofinancement (5 855 645 €) permet d'assurer la couverture de 75,5% des emplois, en précisant que les avances versées (opérations comptables) réduisent le tableau des emplois de 117 657 €

**Côté emplois**, les dépenses 2014 figurent dans le tableau page 8. Les opérations de travaux en investissement, financées de façon centrale, font l'objet d'un zoom particulier ci-dessous :

- **Multisites :** **592 475€**
  - Dont IUT BM 153 757€
  - Dont STGI 34 418€
  - Dont ST-CRI 9 742€
  - Dont CST 55 733€
  - Dont UpFR Sports 227 292€
  - Dont SLHS 9 084€
  - Dont IUT BV 102 449€
- Chrono-environnement : **437 871€**
- Chrono-environnement L-2 : **226 152€**
- MSHE : **613 967€**
- SLHS Bâtiment A : **225 999€**
- BU Sciences- Châssis : **89 004€**
- IUT BM réseaux : **227 240€**
- SJPEG : **73 258€**
- SLHS Chifflet : **19 748€**

**Etat d'avancement des travaux de la MSHE :**

Montant de la convention initiale avec la SEDD :	5 150 000,00 €
Total prévisionnel :	5 500 000,00 €

**Financement prévisionnel :**

* Région :	2 000 000,00 €
* Ville de Besançon :	2 000 000,00 €
* Etat :	500 000,00 €
* Autofinancement :	1 000 000,00 €

Titres réalisés au 31/12/2014 : (Ville)	2 000 000,00 €
<b>Reste à titrer : (Etat 500 000 et Région 2 000 000)</b>	<b>2 500 000,00 €</b>
Encaissés :	
Etat (2014)	500 000,00 €
Région (2014) :	480 000,00 €
Ville (2012 et 2014) :	1 300 000,00 €
<b>Reste à encaisser : (Région 1 520 000 et Ville 700 000)</b>	<b>2 220 000,00 €</b>
Dépenses budgétaires au 31/12/2014 :	1 042 331,15 €
Avances versées au 31/12/2014 :	1 490 000,00 €

<b>Reste à dépenser : (SEDD)</b>	<b>3 660 000,00 €</b>
<b>Reste à mandater : (SEDD et 1er Equipement)</b>	<b>4 457 668,85 €</b>

Le montant des autres opérations de travaux d'investissement financées par les composantes peut être lu dans le développement des dépenses budgétaires de chaque unité aux comptes 2131X et 2313X.

**La variation du fonds de roulement budgétaire est limitée à – 713 838 € alors qu'en intégrant les variations comptables, le fonds de roulement diminue de 1 585 803,68 €**

Il convient de préciser que l'initialisation de la prise en compte des cours complémentaires des titulaires, comme évoqué page 3, impacte cette variation pour - 989 623 € alors que la variation du compte comptable des avances (C/238) vient diminuer le montant total des emplois de 117 657 € portant celui-ci à 7 798 188 €

Le fonds de roulement au 31 décembre 2013 s'élevait à **25 355 402,81 €**

**Au 31 décembre 2014, le niveau du fonds de roulement est arrêté à 23 769 599,13 €**

**Le tableau ci-après montre le détail des emplois et récapitule les ressources, en comparant les 2 exercices 2013 et 2014 :**

	2013	2014
<b>Emplois</b>	<b>8 325 261</b>	<b>7 798 188</b>
Immobilisations incorporelles C/20	119 318	302 334
Constructions C/211-212-213-214	347 706	407 780
Installations techniques C/215-216	1 517 591	2 113 621
Autres immobilisations * C/218	736 194	993 001
Immobilisations en cours-23-238 Avances	5 527 615	3 935 868
Autres prêts et cautionnements C/27-C/16552	34 643	45 585
Opération exceptionnelle C/13415	42 194	
<b>Ressources</b>	<b>8 423 336</b>	<b>6 212 385</b>
Subventions d'investissement C/13	2 673 976	1 278 008
Subventions C/104 Etat et ANR	588 622	25 590
CAF	4 606 875	5 855 645
Proportion	55,6%	75,5%
Régularisation comptable CAC HC TIT		-989 623
Op exceptionnelle stock CET C/1582	497 017	
Avances, prêts et cautions remboursés	31 199	30 131
Cession d'immobilisation C/775	25 646	12 633
<b>Variation du FDR</b>	<b>98 074</b>	<b>-1 585 803</b>

**Niveau du FDR au 31/12/2014**

**23 769 599 €**

\* Transport, bureau, mobilier, informatique

**Le tableau suivant apporte des précisions sur le fléchage du fonds de roulement et le nombre de jours de dépenses de fonctionnement correspondant :**

Fonds de roulement au 31 décembre 2014	<b>23 769 599,13</b>
Charges décaissables 2014 *	187 649 725,44
Décaissement par jour (/360)	<b>521 249,24</b>
Nombre de jours de dépenses	<b>46</b>
Prévision de variation du FDR au budget primitif 2015	3 270 667,00
Recettes d'investissement titrées sur 2011, 2012 et 2013 sans dépenses (voir tableau ci-dessous)	2 165 699,97
Synthèse prévision budgétaire 2015 et subv Inv sans dépense	- 700 000,00
Provision CET et congés payés	956 305,50
Provision aide au retour à l'emploi (ARE)	67 255,83
<b>Total fléché</b>	<b>5 759 928,30</b>
Fonds de roulement prévisionnel non fléché	<b>18 009 670,83</b>
Nombre de jours de dépenses	<b>35</b>

\* Les charges décaissables sont calculées ainsi : total chapitres 60 à 67, hors PI, exceptés les comptes 603, 675, 6714 et 67182.

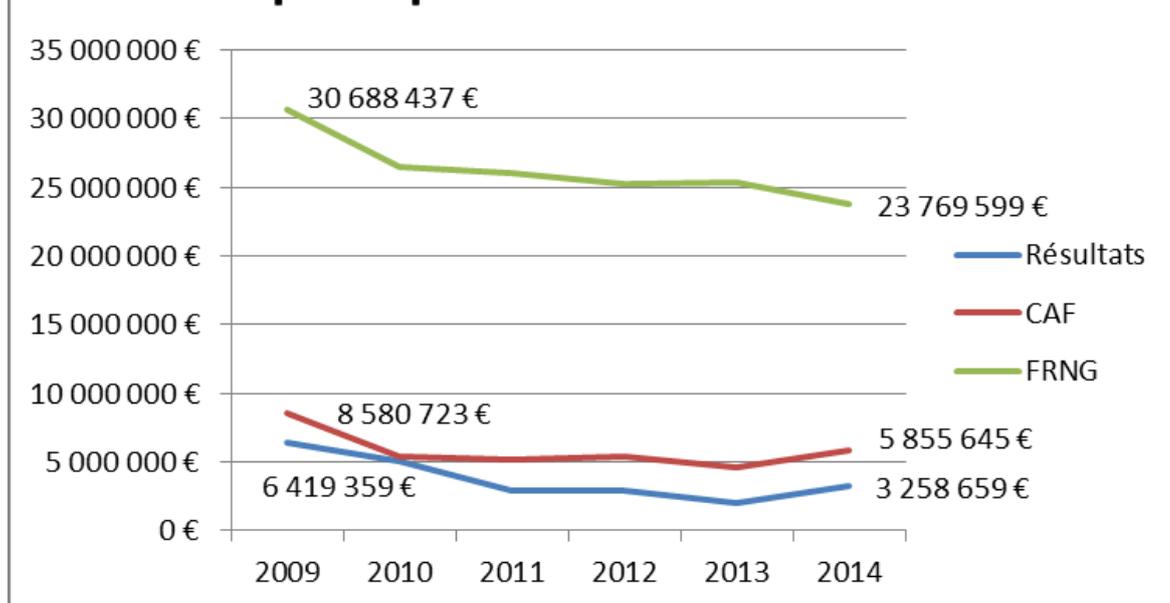
Le niveau du fonds de roulement peut donc être qualifié de satisfaisant, n'étant ni trop abondant ce qui signifierait que l'établissement thésaurise sans projet, ni trop faible ce qui, à l'inverse, empêcherait l'établissement de soutenir ponctuellement l'un ou l'autre projet jugé prioritaire.

Le tableau ci-après présente les restes à dépenser au 31 décembre 2014 sur subventions d'investissement titrées en 2010, 2011, 2012 et 2013 sans que les dépenses correspondantes aient été réalisées.

<b>A dépenser sur subvention d'investissement au 31/12/2014</b>		
2011	Budget général	95 347,72
	SAIC	8 603,08
2012	Budget général	1 228 075,66
	SAIC	54 546,00
2013	Budget général	348 179,15
	SAIC	430 948,36
2014	Budget général	<b>0,00</b>
	SAIC	<b>0,00</b>
TOTAL	Budget général	1 671 602,53
	SAIC	494 097,44
	<b>Total agrégé</b>	<b>2 165 699,97</b>

L'évolution des principales valeurs financières (résultat, CAF, fonds de roulement) est retracé dans le graphique suivant :

## Les principales valeurs financières



### I.2- Le budget de gestion

La lecture de l'exécution du budget de gestion 2014 ci-après permet de dégager les principales caractéristiques de notre établissement :

	F	I	MS	TOTAL	PROPORTION
DZND	8 814 019,78	7 199,00		<b>8 821 218,78</b>	4,3%
DZPI	472 963,71	2 968,80		<b>475 932,51</b>	0,2%
101-L	2 655 511,83	909 283,64	53 845 664,56	<b>57 410 460,03</b>	27,7%
102-M	2 171 457,61	336 289,37	21 533 512,17	<b>24 041 259,15</b>	11,6%
103-D	149 289,60		582 623,87	<b>731 913,47</b>	0,4%
105-Doc	1 243 548,00	14 208,00	3 762 426,99	<b>5 020 182,99</b>	2,4%
106-R SVS	1 327 349,50	488 411,95	10 328 178,69	<b>12 143 940,14</b>	5,9%
107-R STIC	1 996 895,48	792 657,74	7 602 141,25	<b>10 391 694,47</b>	5,0%
108-R SPI	1 718 828,73	1 479 949,88	10 594 980,67	<b>13 793 759,28</b>	6,7%
109-R PNHE	58 642,43	1 939,72	91 302,19	<b>151 884,34</b>	0,1%
110-R STU	1 175 904,07	469 859,16	5 123 117,03	<b>6 768 880,26</b>	3,3%
111-R SHS	932 694,44	359 821,36	16 041 403,61	<b>17 333 919,41</b>	8,4%
112-R IT	804 018,55	86 269,36	919 362,29	<b>1 809 650,20</b>	0,9%
113-S	311 260,41	4 218,80	437 693,15	<b>753 172,36</b>	0,4%
114-IMM	8 852 947,50	2 668 971,49	5 833 969,28	<b>17 355 888,27</b>	8,4%
115-PIL	4 572 557,80	280 164,46	22 852 269,40	<b>27 704 991,66</b>	13,4%
201-VE AD	667 527,25			<b>667 527,25</b>	0,3%
202-VE AI	400 583,80	8 144,80	348 215,38	<b>756 943,98</b>	0,4%
203-VE	296 125,80	5 488,14	822 001,02	<b>1 123 614,96</b>	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>38 622 126,29</b>	<b>7 915 845,67</b>	<b>160 718 861,55</b>	<b>207 256 833,51</b>	100,0%

	F	I	MS	TOTAL	PROPORTION
ENSEIGNEMENT	4 976 259,04	1 245 573,01	75 961 800,60	82 183 632,65	39,7%
RECHERCHE	8 014 333,20	3 678 909,17	50 700 485,73	62 393 728,10	30,1%
VIE ETUDIANTE	1 364 236,85	13 632,94	1 170 216,40	2 548 086,19	1,2%
DOC-CST	1 554 808,41	18 426,80	4 200 120,14	5 773 355,35	2,8%
SUPPORT	13 425 505,30	2 949 135,95	28 686 238,68	45 060 879,93	21,7%
NON DECAISSABLE	9 286 983,49	10 167,80		9 297 151,29	4,5%
<b>TOTAL</b>	<b>38 622 126,29</b>	<b>7 915 845,67</b>	<b>160 718 861,55</b>	<b>207 256 833,51</b>	<b>100,0%</b>

1. La mission enseignement consomme 39,7% des crédits (39,3% en 2013).
2. Les crédits consommés pour les enseignements de niveau licence représentent 27,7% du total des crédits.
3. La mission recherche mobilise 30,1% des crédits (29% en 2013).
4. Les charges relatives aux fonctions supports et soutien représentent 21,7% des crédits consommés (contre 23% en 2013).

Ces tendances sont satisfaisantes même si les équilibres peuvent encore évoluer.

*Remarque :* Les dépenses non décaissables correspondent aux prestations internes, aux dépenses entrant dans le calcul de la CAF et aux variations de stocks.

Les éléments totaux du budget de gestion diffèrent légèrement des éléments réels : extourne non utilisée non déduite des charges.

## II- L'EXÉCUTION DU BUDGET DU SAIC

Il convient de nouveau de distinguer le budget par nature du budget de gestion.

### II.1- Le budget par nature

Le résultat du SAIC, contraction des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement s'élève à **+ 231 864,54€**, contre + 414 326,14€ en 2013.

Le budget par nature comprend les sections de fonctionnement et d'investissement.

#### Section de fonctionnement :

Les charges s'élèvent à **9 559 689,57 €** ce qui correspond à un taux d'exécution de **81%** des prévisions du budget modifié. En 2011, le taux d'exécution de la première section n'était que de 67,5% en dépenses ; en 2012, il atteignait 80,5% et en 2013 79,3% du budget rectifié.

Les charges de personnel représentent **4 398 451,79€**, poste stable en comparaison avec le chiffre 2013 (4 446 491,44€).

Les charges de fonctionnement passent de 4 910 204,18€ en 2013 à **5 161 237,78€** en 2014, soit une augmentation de 5% s'expliquant pour partie par la mise en place en année pleine en 2014 de la contribution des composantes et donc aussi du SAIC au maintien de l'équilibre financier de l'université, pour un montant de 159 680€ pour le SAIC.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **9 720 394,78 €** ce qui correspond à un taux d'exécution de **81,4%** des prévisions du budget modifié. En 2011, le taux d'exécution de la première section était de 74% en recettes en 2011, 80% en 2012 et 71,1% en 2013.

## Section d'investissement :

Les dépenses budgétaires d'investissement s'élèvent à **1 603 194,41€** et représentent ainsi **70%** des crédits prévisionnels. En 2011, le taux d'exécution de la deuxième section n'était que de 35,1%, mais en 2012 il était de 75% et repassait à seulement 24,7% en 2013. Le moindre retard dans l'exécution d'un investissement peut avoir une conséquence rapidement importante en pourcentage sur ce volume relativement réduit.

Les recettes d'investissement s'établissent à **457 274,14€**. Les financeurs principaux sont le Conseil régional pour 120 183,66€, l'ANR et l'Etat pour 25 590,25€, l'Union Européenne pour 37 758€, les autres financeurs publics pour 225 730,73€ et les autres organismes pour 48 011,50€.

Que ce soit en dépenses ou en recettes, on constate des taux d'exécution bien meilleurs que les années précédentes.

## Eléments relatifs à l'activité :

En 2014, 182 contrats ont été signés ou sont en cours de signature ou de négociation. Si on observe une stagnation dans les contrats « accord de confidentialité » et une légère augmentation des accords de consortium, on observe également une baisse des contrats de collaboration recherche, de type industriels, compensée par une hausse sensible des contrats subventionnés (type ANR, BPI...). L'activité contractuelle se situe majoritairement dans le laboratoire FEMTO-ST. UTINAM et LCE (Chrono-environnement) occupent environ 25% de cette activité, le quart restant étant réparti entre les autres laboratoires.

Le nombre de nouveaux recrutements avoisine 100 pour l'année 2014. Le nombre d'ETP moyen par mois atteint 126. Environ 340 conventions restent actives. Enfin, l'impôt société représente près de 40 k€ pour l'année 2014 : ces éléments chiffrés donnent une idée de la bonne santé de notre service à comptabilité distincte (SACD).

## **II.2- Le budget de gestion**

**8 180 686 €** sont consacrés à la **valorisation de la recherche**, décomposés en :

- valorisation lucrative\* pour 979 278 €
- valorisation non lucrative pour 7 201 408 €

(\* La valorisation lucrative correspond à la gestion des prestations).

**1 831 692 €** sont consacrés aux **activités de recherche**, décomposés en :

- sciences de la vie, biotechnologies, santé 115 239 €
- mathématiques, information, communication, micro et nanotechnologies: 1 014 282 €
- physique, chimie, sciences pour l'ingénieur 217 820 €
- physique nucléaire et hautes énergies -----
- sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement 93 982 €
- sciences de l'homme et de la société 272 237 €
- interdisciplinaire et transversal 118 132 €

**1 061 112 €** de charges non décaissables, dont **935 984 €** de **dotation aux amortissements**.

**89 394 €** sur les autres destinations, diffusion des savoirs, immobilier et pilotage.

### **III- QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES ET QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE**

Il s'agit ici de fournir quelques données relatives aux dépenses et aux recettes de l'établissement et de mettre en perspective quelques données financières.

#### **III.1- Dépenses :**

**62 568 engagements** ont été réalisés.

**106 890 liquidations :**

- **Missions : 8 320**
- **Paye : 64 520**
- **P.I : 938**
- **Dépenses : 33 112**

**131 marchés en cours sur l'exercice**, pour un montant contractuel proche de 5,2 millions d'euros. Le détail suit :

#### **Marchés de fournitures :**

- 34 marchés inférieurs à 20 000 €HT
- 38 marchés compris entre 20 000 €et 90 000 €HT
- 8 marchés compris entre 90 000 et 200 000 €HT
- 3 marchés supérieurs à 200 000 €HT

#### **Marchés de service :**

- 14 marchés compris entre 20 000 €et 90 000 €HT
- 1 marché compris entre 90 000 et 200 000 €HT
- 2 marchés supérieurs à 200 000 €HT

#### **Marchés de travaux :**

- 23 marchés inférieurs à 20 000 €HT
- 6 marchés compris entre 20 000 et 90 000 €HT
- 2 marchés compris entre 90 000 et 200 000 €HT

#### **Rejets par le comptable :**

**995** (871 en 2013) **rejets** par le comptable, soit moins de 1% du nombre de liquidations, pour un montant total de 2 093 364 €soit 1% également en valeur. Dont :

- 173 rejets à la demande de l'unité budgétaire
- 34 rejets suite à un mauvais code de règlement
- 12 rejets suite à un mauvais rattachement à l'exercice
- 240 rejets suite à des erreurs d'imputation
- 53 rejets suite à une erreur de fournisseur ou de RIB
- 25 rejets suite à une erreur de montant
- 5 rejets suite à doublon
- 26 rejets suite à problème de TVA
- 11 rejets pour dépenses injustifiées

### III.2- Recettes :

**7 666** (8 298 en 2012, 7 851 en 2013) titres de recette. 106 recettes d'investissement et 7 560 recettes de fonctionnement.

**249 rejets** (402 en 2012 et 251 en 2013) par le comptable soit 3,2 % (4,8% en 2012 et 3,2% en 2013), pour un montant total de 1 376 748 € soit 0,7% en valeur, dont :

- 40 rejets suite à une question de TVA
- 49 rejets suite à une double saisie
- 2 rejets pour un mauvais rattachement à l'exercice
- 3 rejets pour traitement en P.I.
- 6 rejets pour erreur de libellé
- 33 rejets suite à une erreur de compte
- 40 rejets suite à une erreur de montant ou de somme

### III.3- Perspectives financières :

**La masse salariale représente à elle seule 81,8% des produits encaissables** contre 82,5% en 2013 et 81,7% en 2012 (160 638 824 € pour 196 346 328 €). Les actions entreprises dans le cadre de la maîtrise de nos charges salariales doivent être poursuivies et développées. A défaut, nos charges risqueraient de se rigidifier davantage. Pour rappel, sans être une règle, le seuil de 82% est considéré par l'inspection générale comme un seuil limite.

La **trésorerie** au 31 décembre 2014 augmente pour la première fois depuis l'exercice 2010 (**25 606 881 €** contre 17 978 239 € en 2013, 19 769 235 € en 2012 et 23 946 290 € en 2011). Cette augmentation s'explique en partie par des encaissements anticipés au regard des dépenses mais aussi et surtout par un rattrapage du décalage constaté les années précédentes. Le niveau du fonds de roulement étant à 23 769 599 €, le décalage entre les encaissements de nos créances et le paiement de nos dettes est favorable à l'établissement.

Le **besoin en fonds de roulement** est la différence entre le fonds de roulement et la trésorerie : au 31 décembre 2012, il s'élevait à 5 488 095 €. Au 31 décembre 2013, il s'élevait à 7 377 164 €. Au 31 décembre 2014, il est négatif pour la première fois depuis 2010, à hauteur de **- 1 837 282 €**

Pour 2015 et dans l'optique du passage à la comptabilité budgétaire au format GBCP, il importe de se préparer au mieux à ce changement par la mise en œuvre de mesures spécifiques :

- Sensibilisation au respect du calendrier de fin d'année (reddition des comptes au 28 février 2016)
- Anticipation des achats, collecte des factures et paiements effectués dans la mesure du possible avant la fin de l'exercice. (Toute charge à payer 2015 aura un impact budgétaire en 2015 et un impact budgétaire en 2016 au moment du décaissement).
- Liquidation des créances, envoi des factures, émission des titres et recouvrement avant le 31 décembre 2015.
- Elaboration de la liste des opérations susceptibles de ne pas être dénouées au 31 décembre 2015.
- Réflexion à mener sur la nature des opérations de recettes et de dépenses, sans encaissement et sans décaissement. Evaluation de leur montant.
- Attention particulière à porter sur les contrats et conventions afin que les dates de début et de fin figurent de façon explicite, qu'un échéancier des versements soit renseigné et que des contraintes éventuelles liées à la nature des dépenses soient spécifiées.

**Il convient de rappeler cependant que les missions de l'université d'enseignement et de recherche ne doivent pas pâtir de cette nouvelle méthode de comptabilisation budgétaire.**

## ANNEXES :

Ces annexes se composent de 2 tableaux relatifs :

- aux taux d'exécution par composante ;
- aux dépenses 2014 du budget de gestion par composante.

### *Taux d'exécution par composante*

*Il est important de rappeler ici qu'un taux d'exécution ne doit pas systématiquement être proche des 100%, notamment pour les composantes avec une activité de recherche. En effet concernant les contrats les crédits ne peuvent être utilisés qu'à hauteur des contrats signés. A l'inverse les réajustements sont possibles au sein de l'établissement ce qui explique des taux qui mathématiquement dépasseraient les 100%, mais qui dans le tableau sont indiqués au maximum à 100%.*

Composantes	Crédits ouverts	Charges	Taux d'exécution
901 SLHS	4 281 774	3 389 362	79,1%
902 SJEPG	1 742 704	1 514 507	86,9%
903 ST	10 450 644	8 509 321	81,4%
904 SMP	5 390 644	4 599 762	85,3%
905 Usports	1 362 380	1 299 546	95,4%
906 STGI	1 902 865	1 800 745	94,6%
911 IUT B-V	2 512 208	2 418 161	96,3%
912 IUT B-M	3 307 592	3 303 387	99,9%
914 ISIFC	250 234	226 602	90,6%
916 IPAG	26 346	24 450	92,8%
917 OSU	357 193	305 283	85,5%
918 ESPE	1 106 627	973 096	87,9%
920 SAIC	14 085 770	11 162 884	79,2%
921 MDU	26 140 252	19 210 820	73,5%
922 FC	838 665	836 271	99,7%
923 SCD	1 786 764	1 665 873	93,2%
924 SUMPPS	396 569	389 517	98,2%
926 CTU	668 559	363 883	54,4%
927 CLA	3 277 042	3 238 572	98,8%
928 UO	214 057	167 963	78,5%
999 MS	141 527 440	141 520 240	100%
	<b>222 626 331</b>	<b>206 920 247</b>	<b>92,9%</b>

**Synthèse des dépenses 2014 du budget de gestion par composantes : (pages 16 et 17)**  
(pour des raisons techniques, il n'a pas été possible d'intégrer l'UB 999, Masse salariale.)

	Dépenses non décaissables	101 Form. initiale et cont. de niveau Licence	102 Form. initiale et cont. de niveau Master	103 Form. initiale et cont. de niveau doctorat.	105 Bibliothèques et documentation.	106 Rech. Univ. - science de la vie, biotechnologie et santé	107 Rech. Univ. - mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie	108 Rech. Univ. - physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	109 Rech. Univ. - physique nucléaire et des hautes énergies	110 Rech. Univ. - sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
901	23 215, €	1 223 048, €	374 740, €	4 573, €	20 528, €					2 484, €
902		893 467, €	159 834, €	2 319, €						263, €
903		1 061 440, €	517 328, €		28 833, €	228 170, €	1 312 606, €	2 481 032, €		1 447 965, €
904	7 199, €	486 243, €	1 360 991, €	1 696, €		1 325 330, €		190 953, €		
905	960, €	324 413, €	468 742, €							223, €
906		275 280, €	491 692, €				119 545, €	251 461, €		164 723, €
911		1 911 766, €			2 034, €					
912		2 433 734, €					52 707, €	1 133, €		
914		9 646, €	130 554, €							
916		8 666, €	4 934, €							
917	19 500, €				522, €					169 930, €
918	5 063, €	44 588, €	143 020, €		31 729, €					
920	1 061 112, €	507, €				1 332 032, €	2 978 500, €	2 748 840, €	101 419, €	880 788, €
921	7 975 046, €	534 856, €	56 268, €	164 243, €			36 678, €			
922		193 426, €	46 730, €							
923	1 197, €				1 217 335, €					
924										
926		158 896, €	121 422, €							
927	139 105, €	1 353 012, €	165 618, €		190 287, €					
928		13 357, €	49 512, €							
	<b>9 232 397, €</b>	<b>10 926 346, €</b>	<b>4 091 385, €</b>	<b>172 831, €</b>	<b>1 491 267, €</b>	<b>2 885 532, €</b>	<b>4 500 036, €</b>	<b>5 673 420, €</b>	<b>101 419, €</b>	<b>2 666 376, €</b>

	<b>111 Rech. Univ. - sciences de l'homme et de la société</b>	<b>112 Rech. Univ. interdisciplinaire et transversale</b>	<b>113 Diffusion des savoirs et musées</b>	<b>114 Immobilier</b>	<b>115 Pilotage et support</b>	<b>201 Aides directes aux étudiants</b>	<b>203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	<b>Total</b>
<b>901</b>	1 225 035, €		682, €	457 066, €	58 849, €			<b>3 390 221, €</b>
<b>902</b>	152 448, €	483, €		169 335, €	137 304, €			<b>1 515 453, €</b>
<b>903</b>	408, €	4 501, €	29 875, €	979 748, €	417 415, €			<b>8 509 321, €</b>
<b>904</b>			183 976, €	824 979, €	246 719, €		4 547, €	<b>4 632 633, €</b>
<b>905</b>		56 992, €	782, €	264 323, €	67 605, €		116 814, €	<b>1 300 854, €</b>
<b>906</b>	86 424, €			354 949, €	57 818, €			<b>1 801 892, €</b>
<b>911</b>				481 913, €	54 262, €		5 000, €	<b>2 454 974, €</b>
<b>912</b>				707 665, €	106 648, €		1 500, €	<b>3 303 387, €</b>
<b>914</b>				34 906, €	49 347, €		2 150, €	<b>226 602, €</b>
<b>916</b>					10 851, €			<b>24 450, €</b>
<b>917</b>		49 727, €		49 826, €	15 778, €			<b>305 283, €</b>
<b>918</b>		10 063, €	2 246, €	419 429, €	180 754, €		141 422, €	<b>978 312, €</b>
<b>920</b>	789 221, €	1 154 878, €	15 095, €	3 442, €	102 708, €			<b>11 168 542, €</b>
<b>921</b>	1 429, €	305 269, €	195 272, €	6 303 035, €	3 181 640, €	646 462, €	53 481, €	<b>19 453 678, €</b>
<b>922</b>					596 171, €			<b>836 328, €</b>
<b>923</b>				430 272, €	18 493, €			<b>1 667 297, €</b>
<b>924</b>				27 425, €	45 947, €		316 145, €	<b>389 517, €</b>
<b>926</b>				5 926, €	77 640, €			<b>363 883, €</b>
<b>927</b>				240 561, €	714 812, €	21 066, €	414 341, €	<b>3 238 801, €</b>
<b>928</b>			105 079, €	16, €				<b>167 964, €</b>
	<b>2 254 965, €</b>	<b>1 581 914, €</b>	<b>533 006, €</b>	<b>11 754 814, €</b>	<b>6 140 760, €</b>	<b>667 527, €</b>	<b>1 055 400, €</b>	<b>65 729 393, €</b>

# Compte financier

# Rapport de l'ordonnateur



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 24 MARS 2015**  
**ANNEXE 3**

# Compte financier 2014



- **Vote du BP 2014 en décembre 2013**
- **Notification budgétaire Etat en janvier 2014**
- **BR le 1<sup>er</sup> juillet 2014, essentiellement technique :**
  - Modifie le BP de 2,9% : augmentation de crédits du fait de recettes nouvelles ou pour travaux, virements, reports à hauteur de 359K€
  - Mise en œuvre de la licence Elsevier au niveau national (baisse de 300 900€ de crédits)

# Enseignements positifs principaux



- Un bilan globalement positif
- Un résultat de fonctionnement meilleur malgré par exemple la hausse de la TVA +0,4
- Une capacité d'auto-financement renforcée
- De bons taux d'exécution
- Des comptes certifiés sans réserve
- Une politique d'investissement possible
- Une maîtrise de la masse salariale et les cours comp.
- Renversement de la tendance pour la trésorerie
  - **Une vigilance payante**

# A améliorer



- **Taux d'exécution des investissements encore trop faible (53%)**
- **Faible augmentation des ressources**
- **Forte dépendance vis-à-vis de l'Etat**
- **Un taux de rigidité de dépenses de MS encore élevé (81,8%)**
- **Besoins d'investissements très importants**

# Dépenses, Recettes et Résultats 2014



- Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement de 96,3% soit 199 004 401€ (96,8% en 2013)
- Taux d'exécution des recettes de fonctionnement de 97% soit 202 263 059 € (96% en 2013)
- Taux d'exécution des dépenses d'investissement de 53% soit 7 915 846€ (40% en 2013)
- Financées par des subventions à hauteur de 16,5% (38,5% en 2013) et la CAF à hauteur de 75,5% (53,8% en 2013)
- Résultat positif de 3,3M€ et en augmentation de 59%  
Contre 2M€ en 2013 et en baisse de 31%, 2,968M€ en 2012

# Points particuliers



- baisse des fluides après des hausses continues (-400K€)
- Augmentation continue des contrats d'entretien et de maintenance. Encore le cas +7%
- Maîtrise des dépenses de réception, frais de mission.
- Documentation électronique, avec la mise en place en 2014 de la licence unique ELSEVIER (a été intégrée en BR)
- Non remboursement total de la créance TEPA 2009 à 2013

# Points de vigilance



- Résultat en hausse contre baisse en 2013
- Attention particulière au SAIC idem à 2013. Mais impôt société s'élève à 40K€
- Attention particulière à l'encaissement des créances : résultat constaté en 2014 avec ↗ de trésorerie
- Problématique de la masse salariale : taux de rigidité moindre
- Plus globalement, évolution du modèle SYMPA ?
- Notification 2015 toujours en attente. Risque de perte supplémentaire de 421K€ (réserve de précaution X 2)



# **RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT COMPTABLE**

**Relatif à l'exécution budgétaire et à la  
situation financière et comptable de  
l'année 2014**

# Les thèmes à aborder

- Analyse du résultat de l'exercice 2014
- Analyse FR, BFR, trésorerie et CAF
- Masse salariale, traitement des HC
- Vote de l'affectation du résultat 2014



# Charges courantes hors PI en M€

CA du 24 mars 2015 - Annexe 4

**Masse salariale =  
salaires titulaires  
contractuels  
Primes  
cours  
complémentaires  
cotisations  
sécurité sociale**

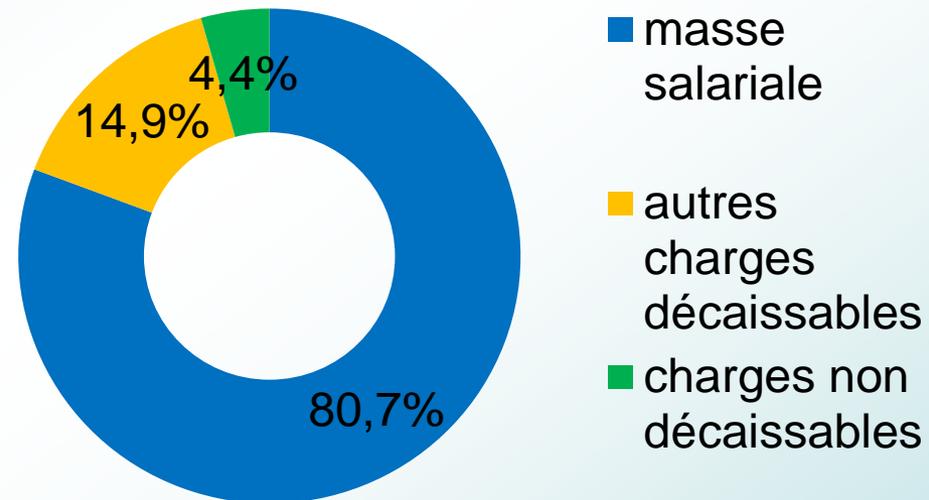
**160,6**

**Autres charges**

**décaissables = 28,7  
(fluides, entretien  
bâtiments, bourses etc...)**

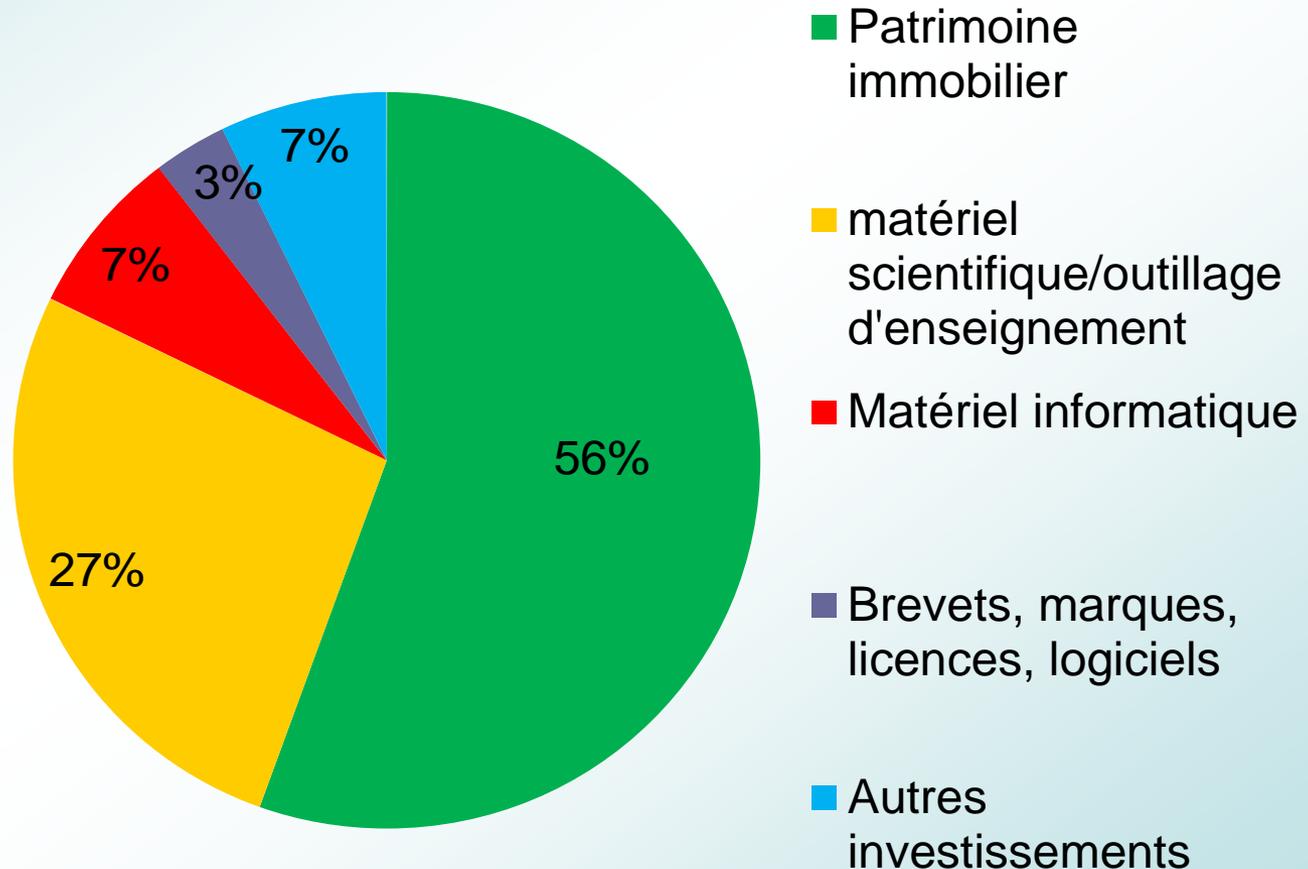
**Charges non décaissables =  
8,7  
(amortissements  
provisions)**

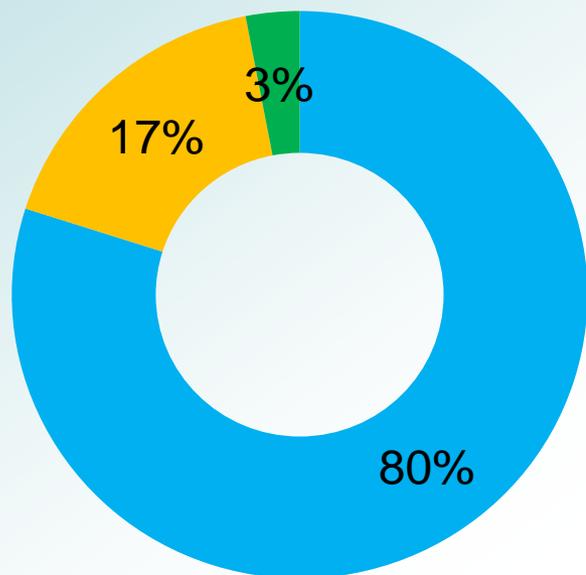
**198,0**



# Répartition des investissements

7,9 M€





- Dotation MENESR
- autres produits encaissables
- pdts non encaissables

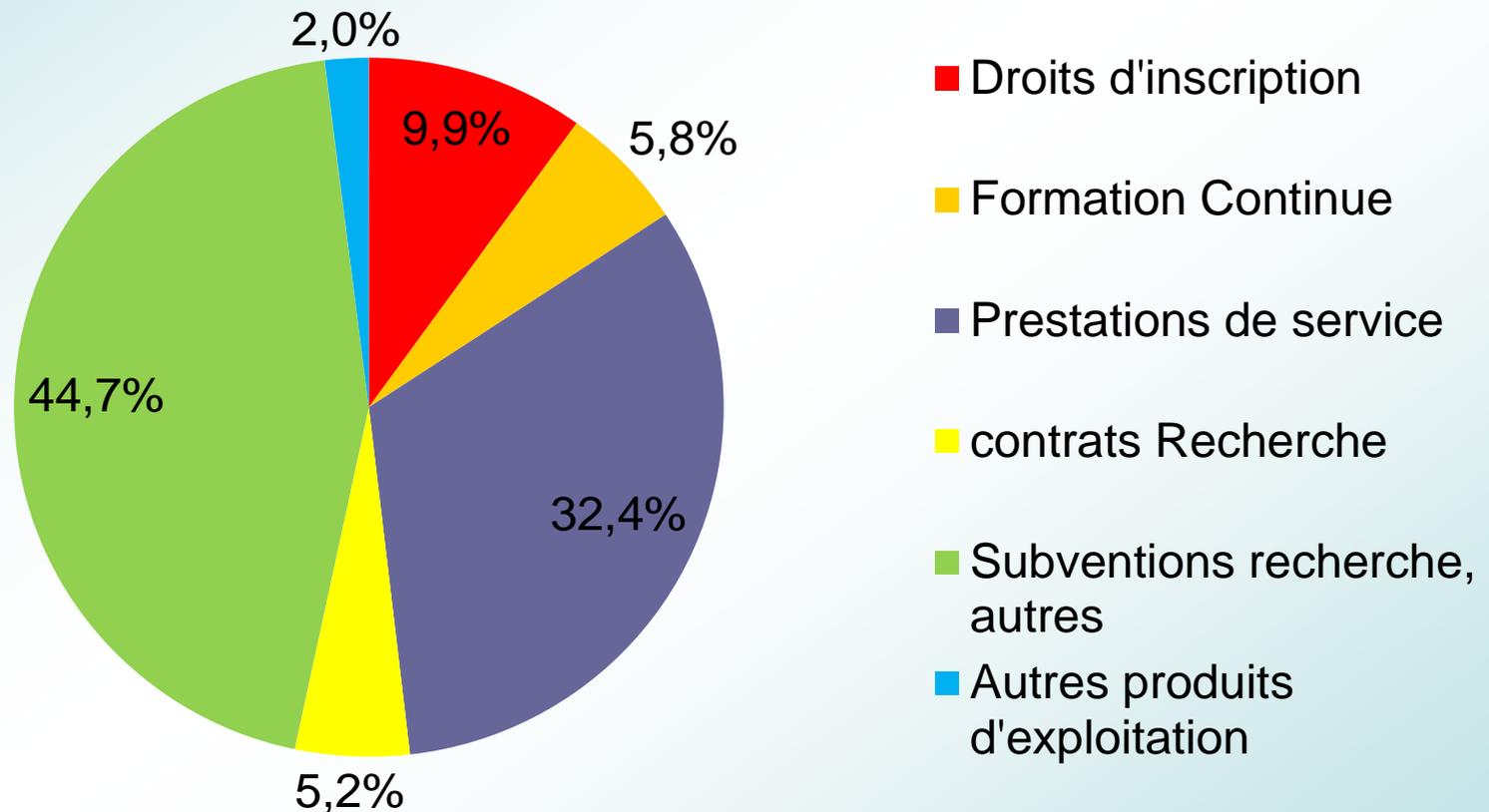
201,3



**Autres produits encaissables = 34,1**  
**Ressources propres**

**Produits non encaissables = 6,1**  
**Amortissement des subventions**

# Répartition du compte 70 : produits fabriqués et prestations de service



## DEPENSES en M€

Masse salariale =  
160,6

Autres charges  
décaissables = 28,7

Charges non  
décaissables = 8,7

198,0



## Compte de résultat

Résultat  
= 3,3 M€

201,3

## RECETTES en M€

CA du 24 mars 2015 - Annexe 4

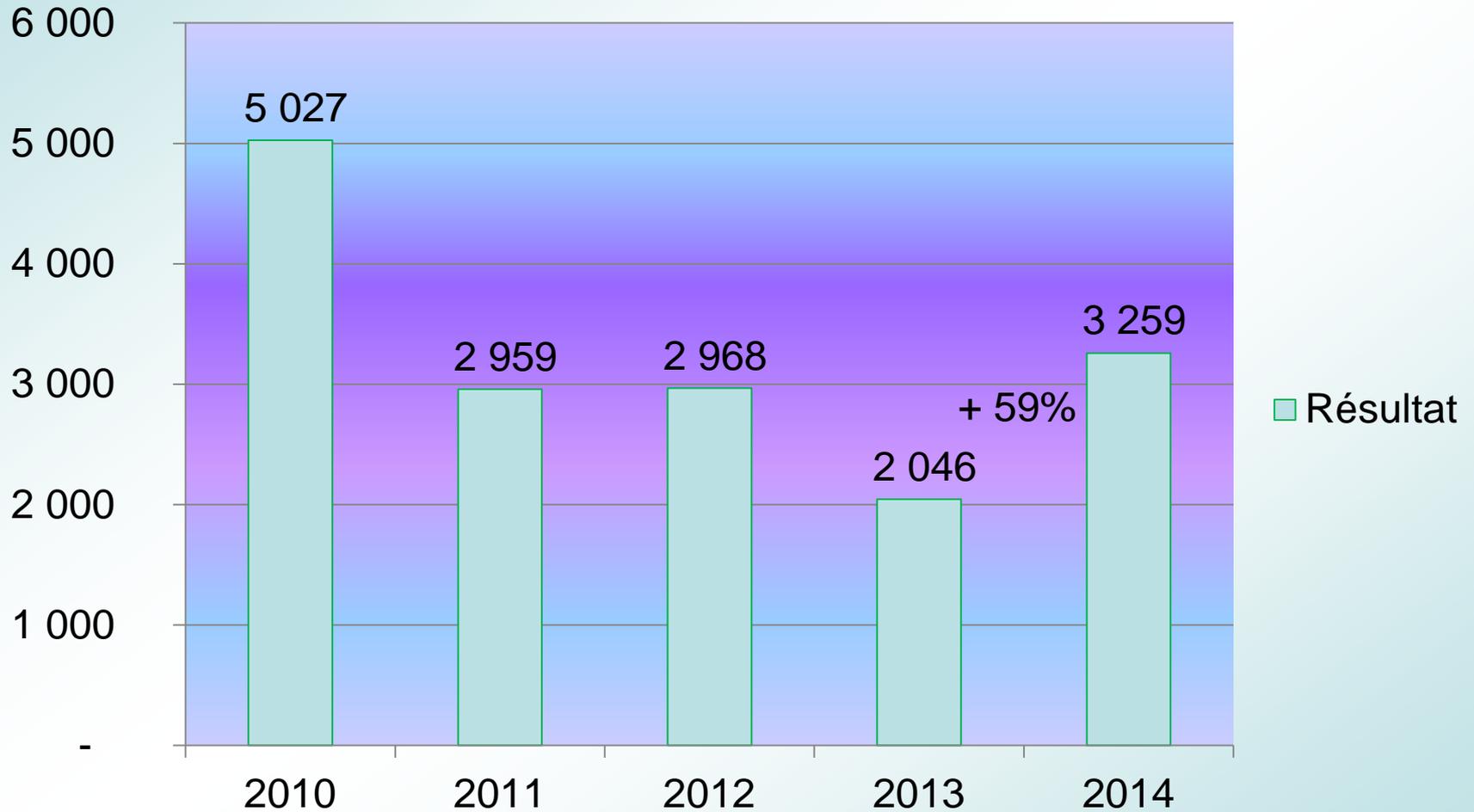
Subvention  
MESR =  
161,0

Autres produits  
encaissables = 34,2

Produits non  
encaissables = 6,1

# Evolution du résultat sur 5 ans

en K€



# Résultats du S.A.I.C.

Résultat 2013 : + 414 326 €

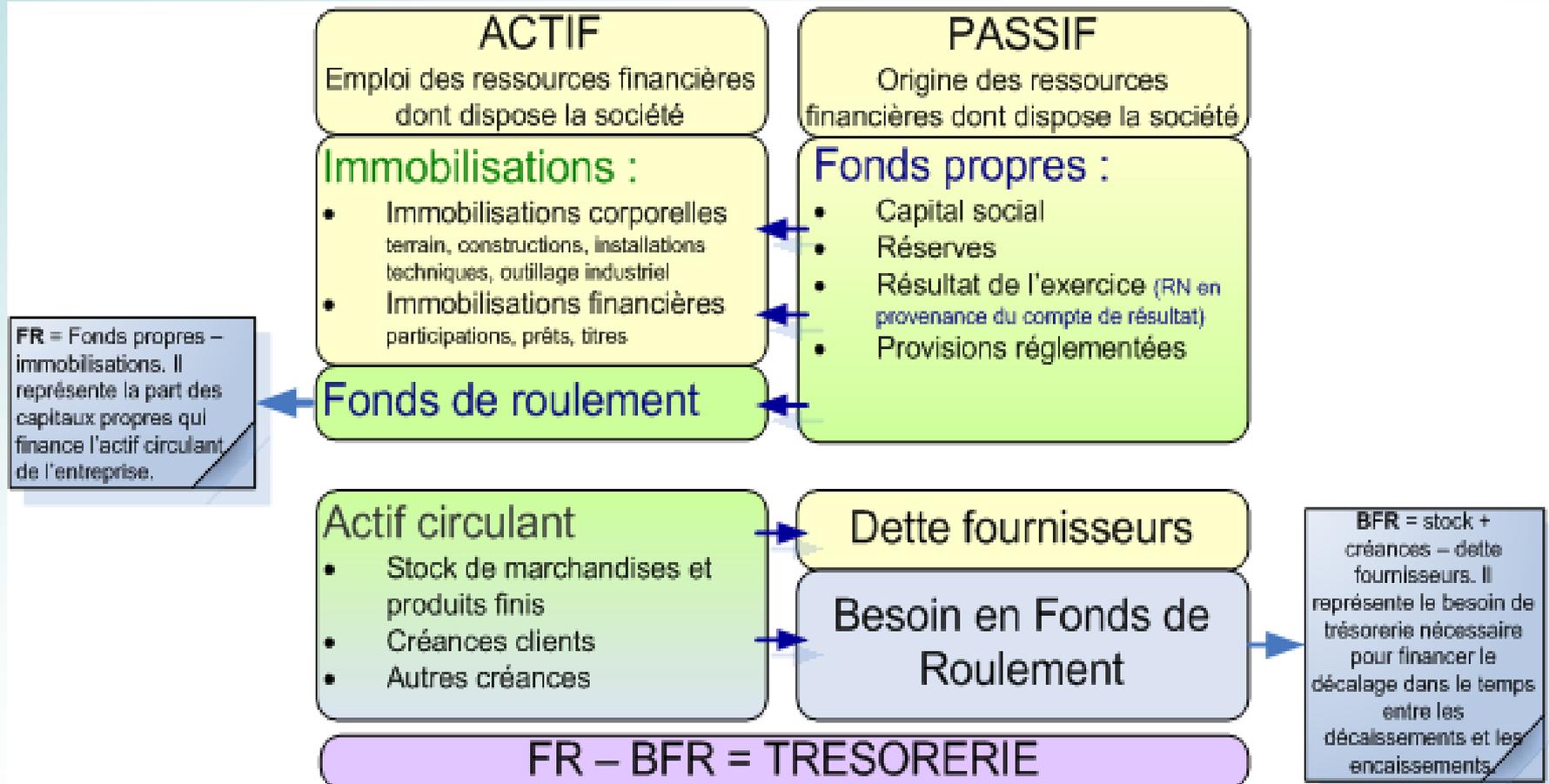
Résultat 2014 : + 160 705 € ( - 61% )

Effet ciseau:           charges + 202 993 €  
                                  produits – 50 627 €

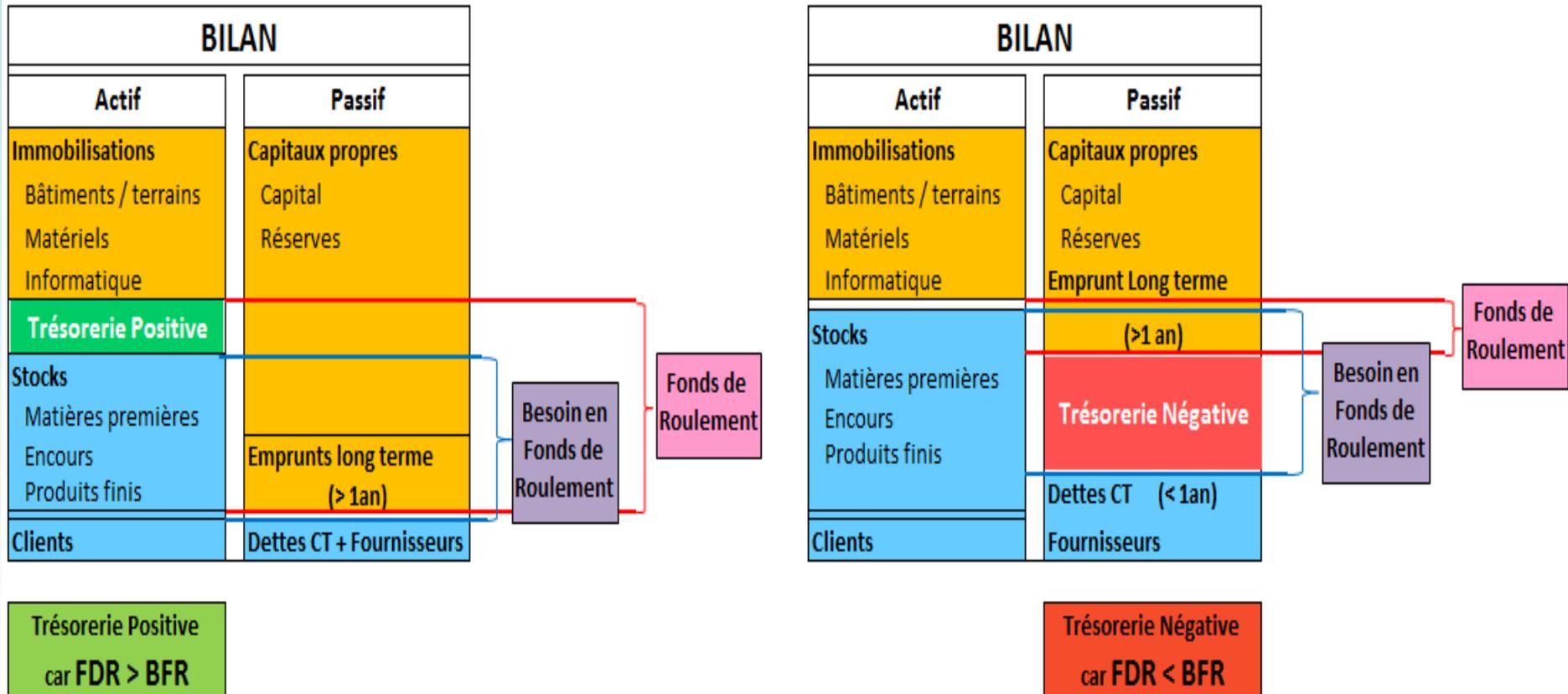
$$FR - BFR = T$$



$$FR - BFR = T$$

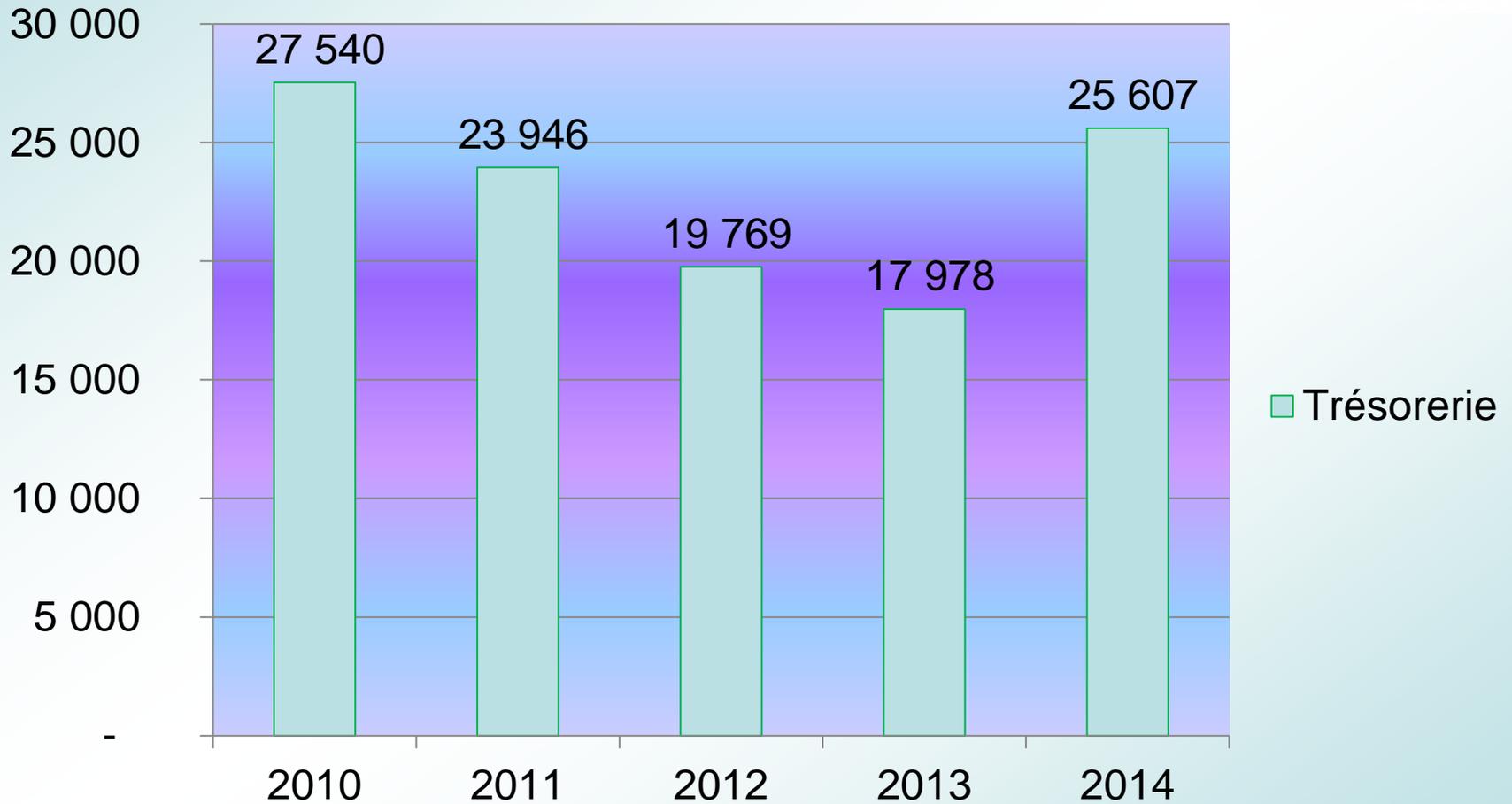


$$FR - BFR = T$$



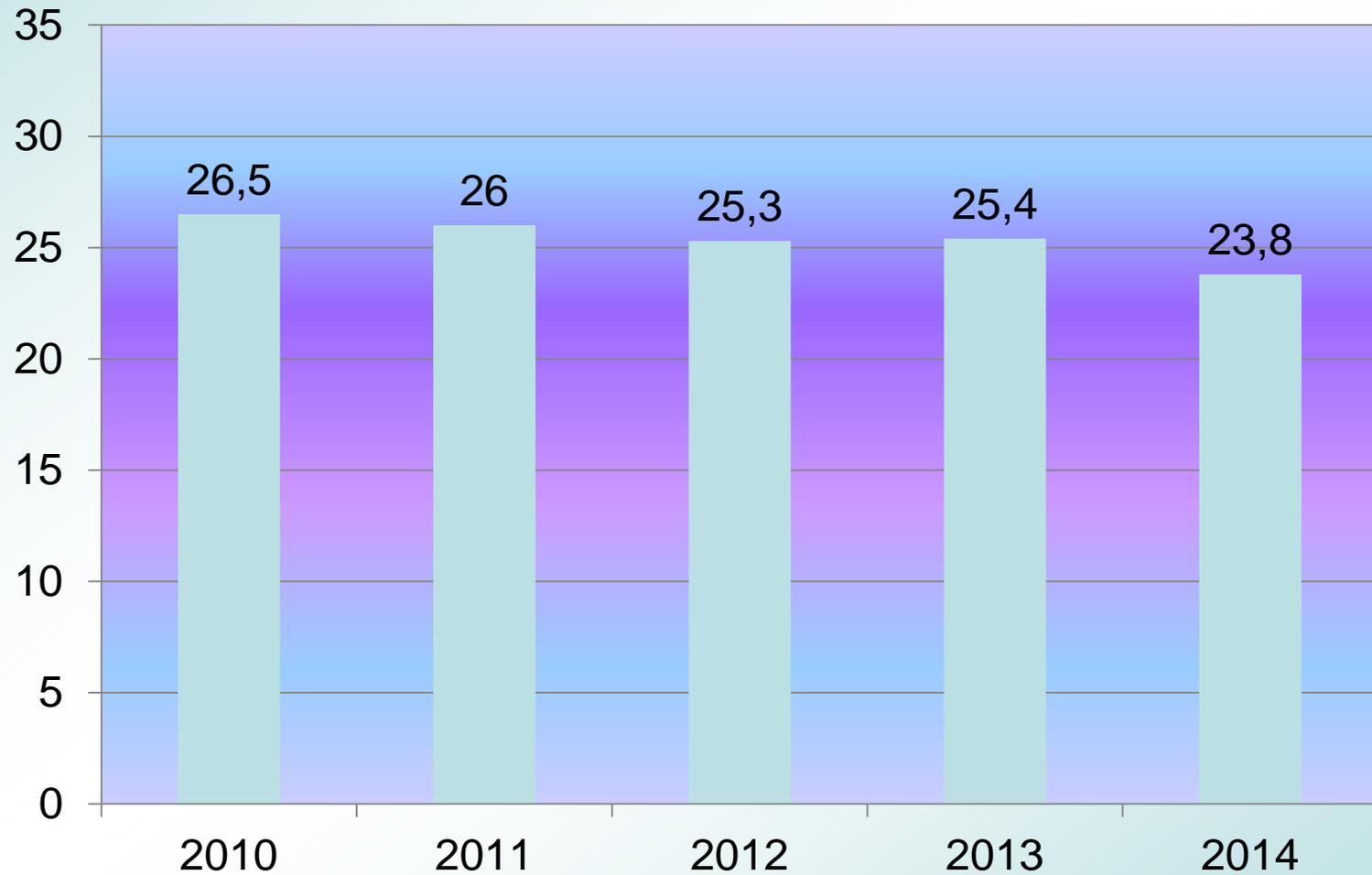
# Evolution de la Trésorerie

en K€



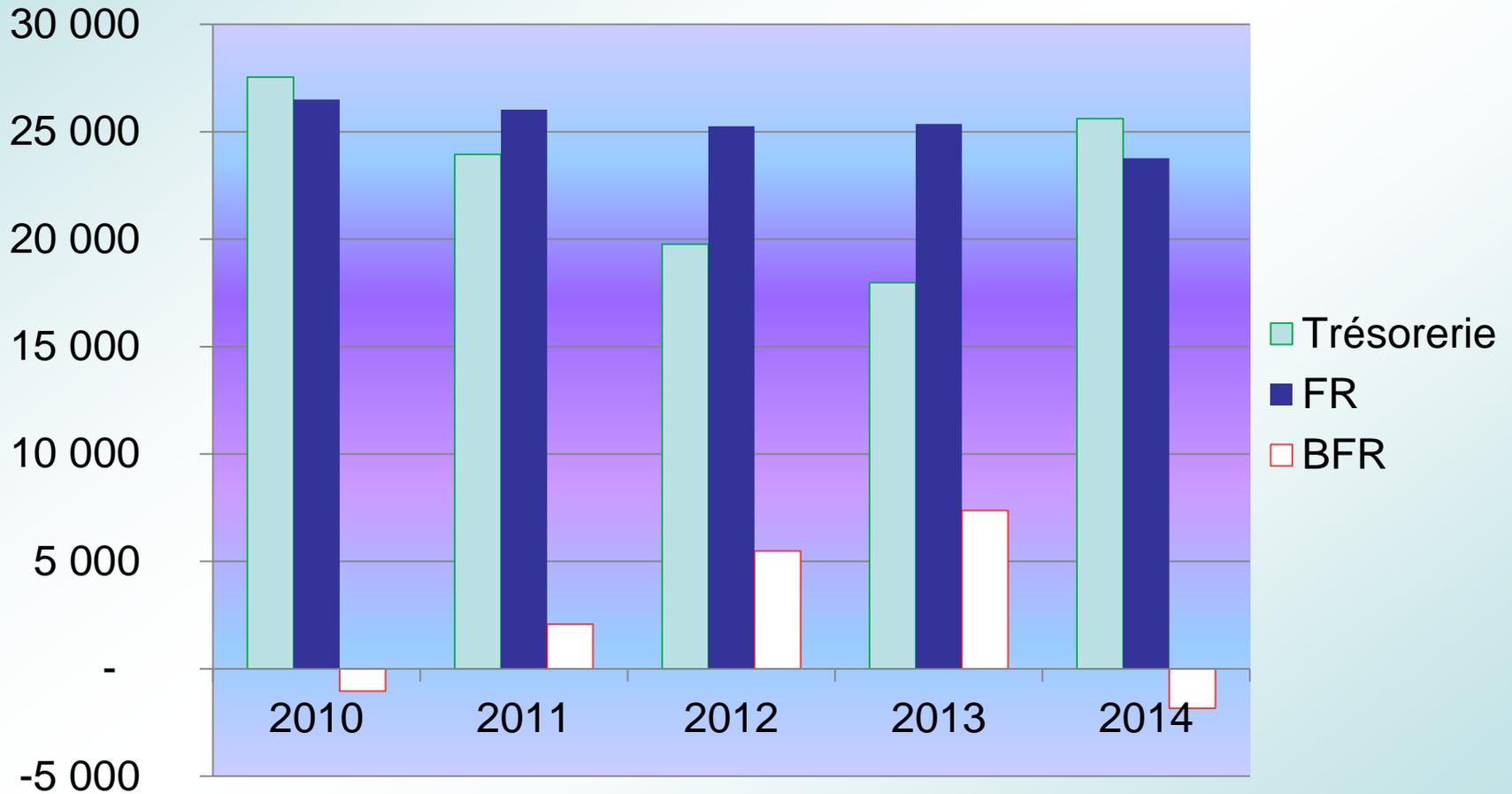
# Evolution du Fonds de Roulement

En M€



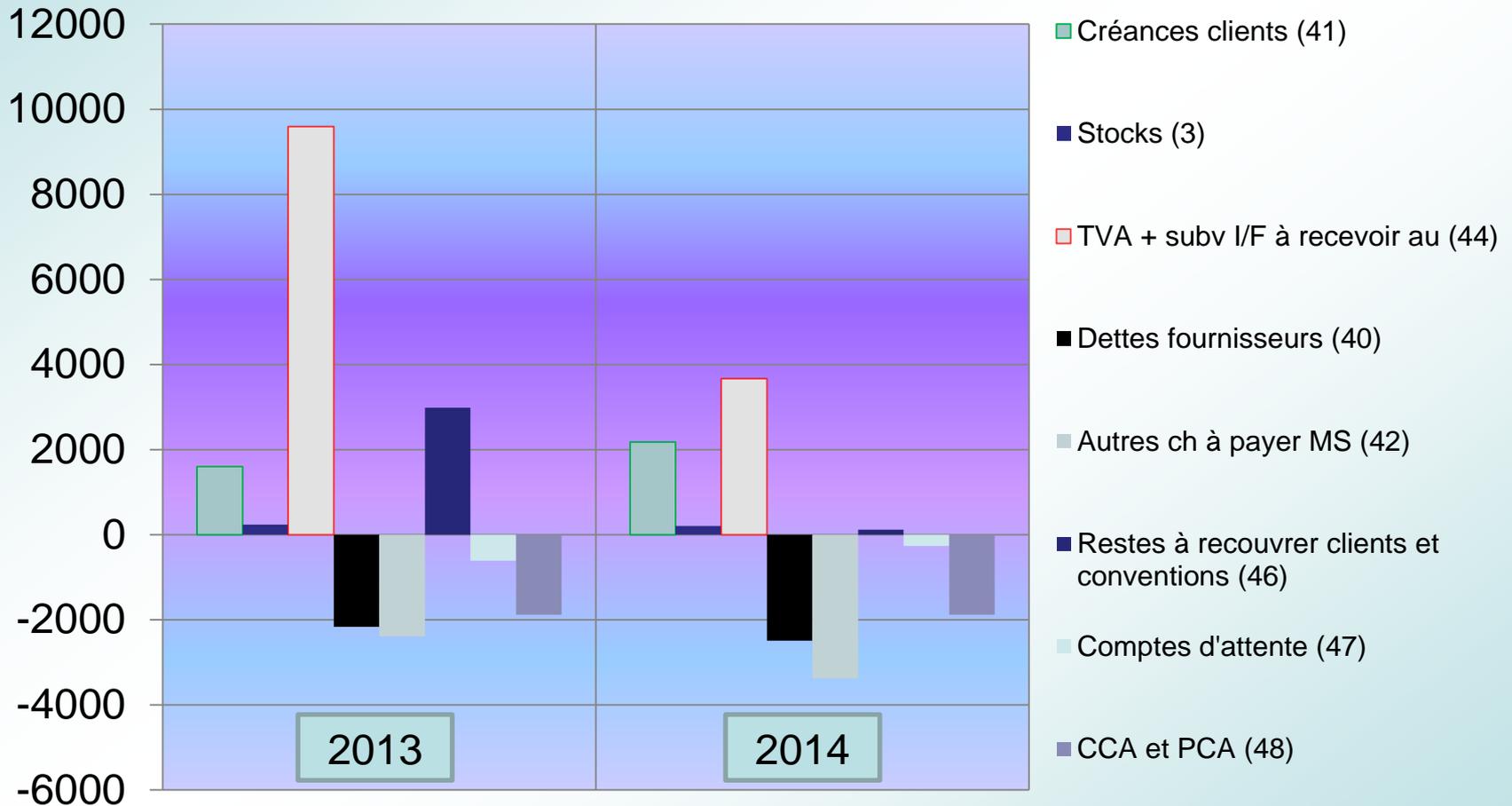
# FR – BFR = Tie

en K€



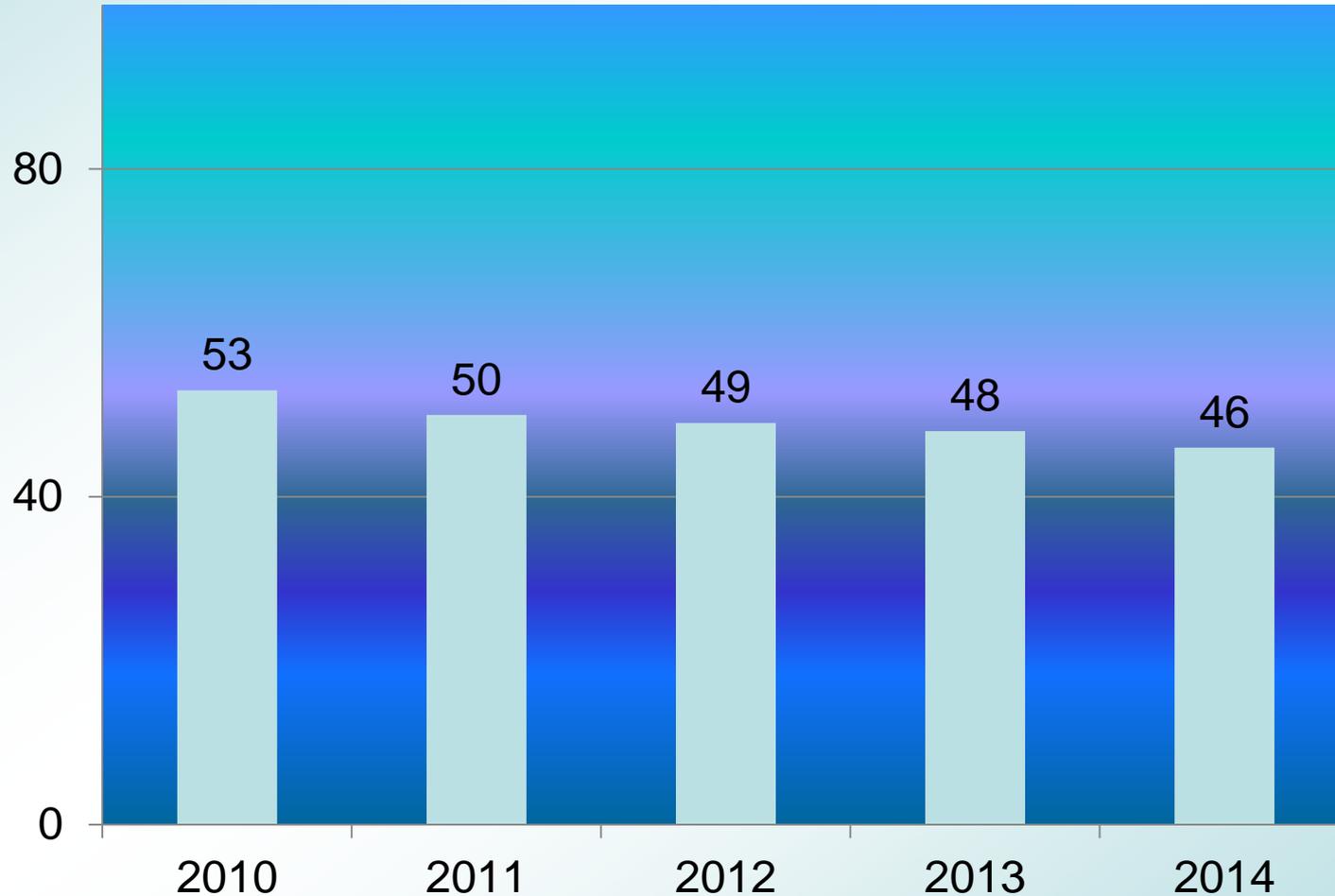
# Analyse variation BFR 2014 / 2013

en K€



# Fonds de Roulement en jours de dépenses de fonctionnement décaissables

CA du 24 mars 2015 - Annexe 4

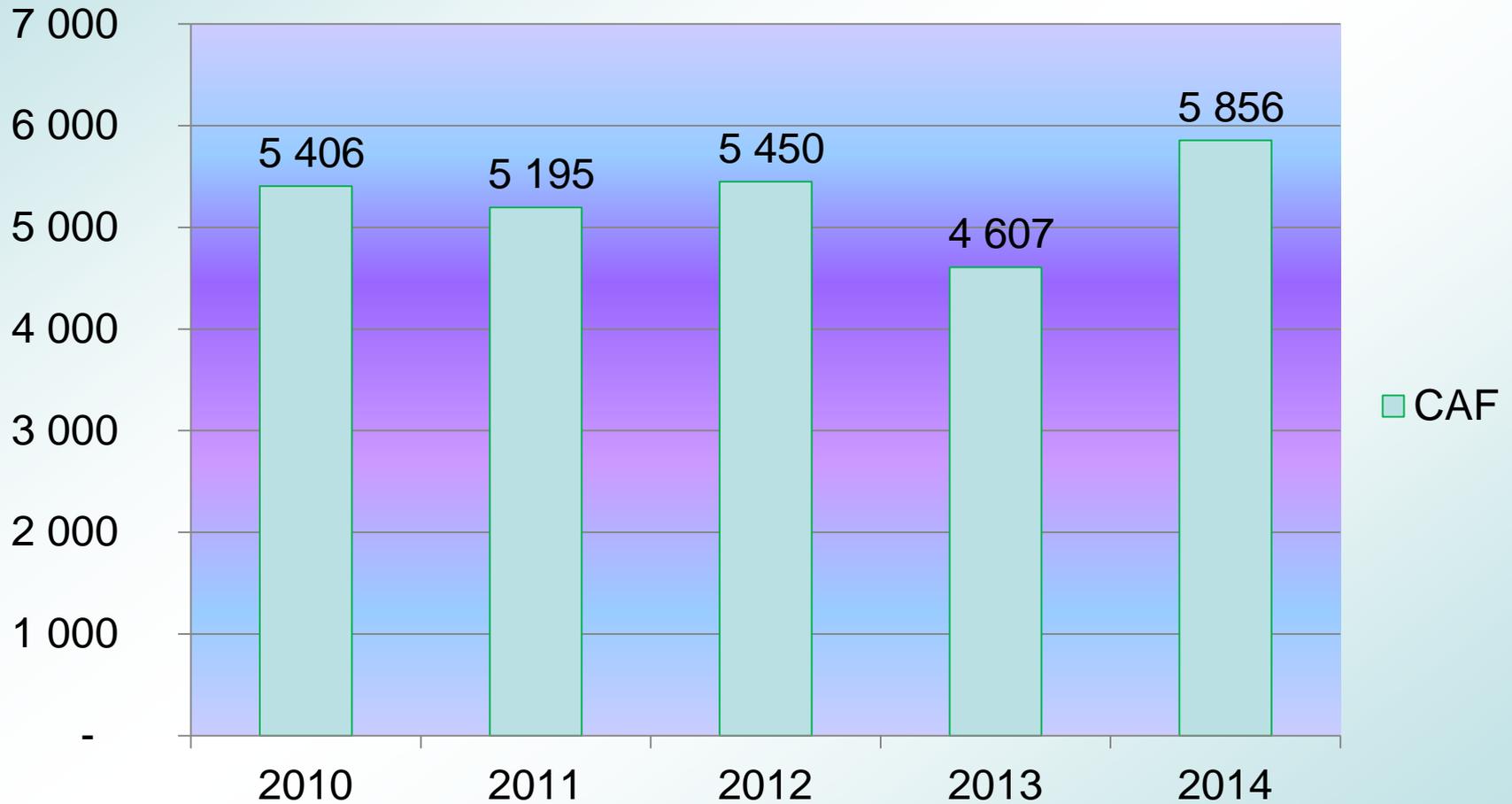


# Capacité d'autofinancement

<b>Résultat Net (RN)</b>	
<b>+</b>	Dotations nettes aux amortissements et provisions
<b>-</b>	Reprise sur provisions et amortissements
<b>-</b>	Neutralisation des amortissements
<b>+</b>	Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
<b>-</b>	Produits des cessions d'éléments d'actifs
<b>-</b>	Quote-part des subventions d'investissements
<b>=</b>	<b>Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>

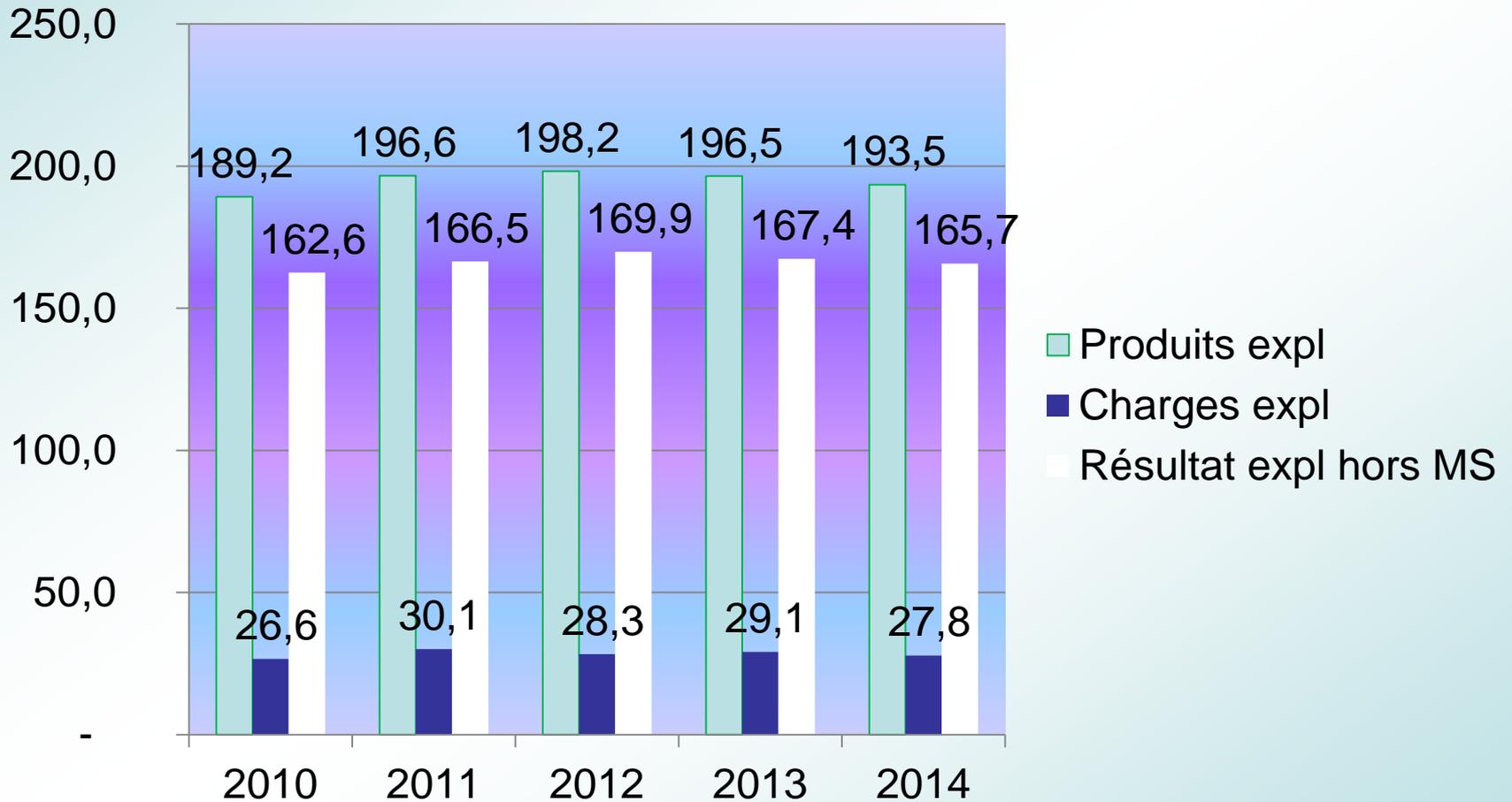
# Capacité d'autofinancement

en K€



# Analyse de l'exploitation hors masse salariale

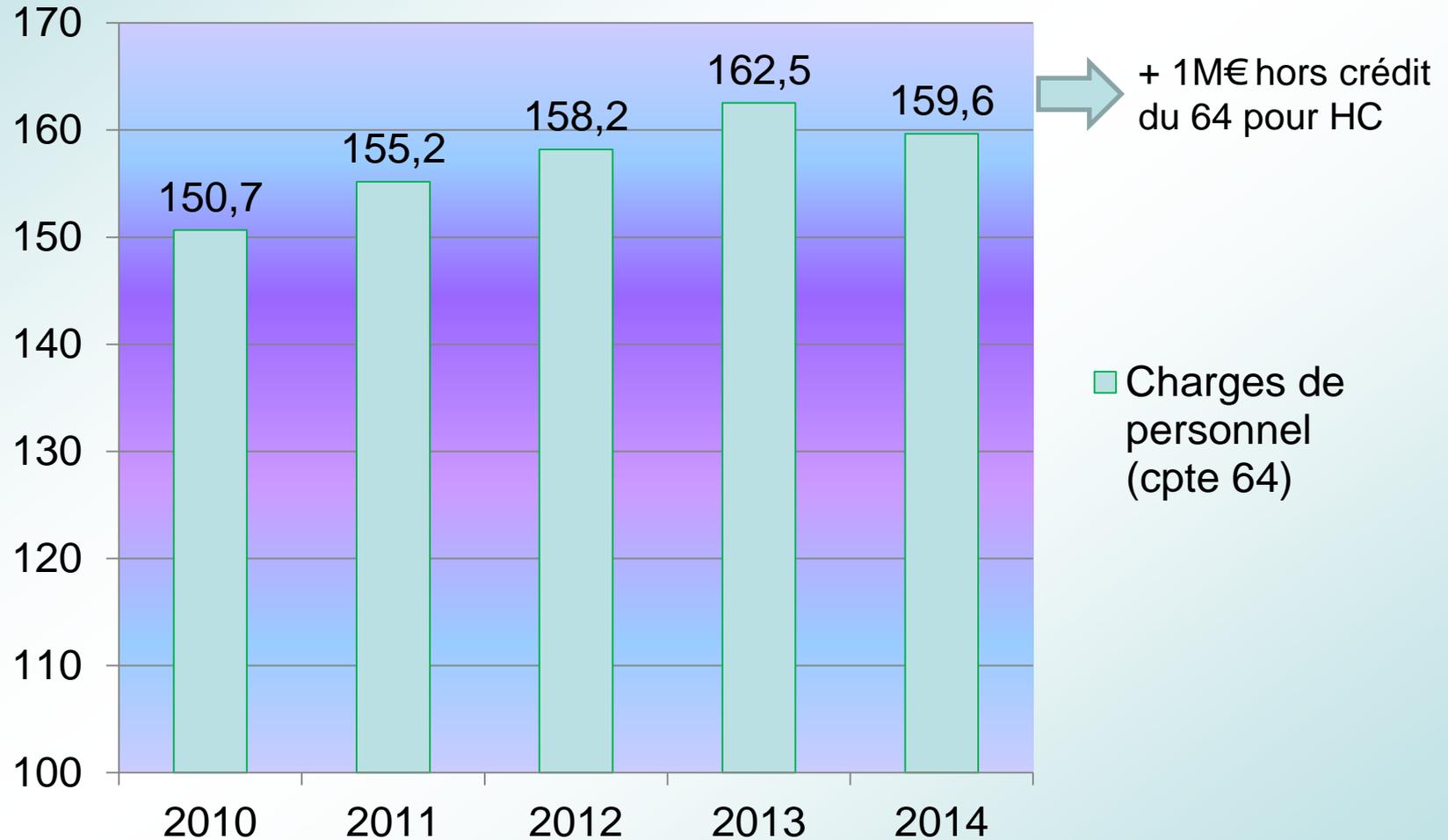
en K€





# Charges de personnel

en M€



# Traitement comptable des heures complémentaires des titulaires

- Instruction du 27 /11/2013
- Application pour la première fois sur exercice 2014
- Passage en CAP des 4/10 des heures complémentaires

# Heures complémentaires des titulaires

	31/12/2014	31/12/2013	Variation	%
Charges à payer	1 125	990	135	14%
	<b>base prévisionnelle</b>	<b>base réelle</b>		



Impact fonds propres



Impact budgétaire

# Créance sur Etat liée à la loi TEPA

- Créance de 700 K€ figurant au bilan
- Origine de la créance :  
393 K€ au titre de 2012  
305 K€ au titre de 2011 et ex antérieurs
- Créance non provisionnée

# Les passifs sociaux

Synthèse des passifs sociaux			
En K€	31/12/2014	31/12/2013	Var
Rappels de rémunérations	314	321	-7
Primes	627	624	3
Cours complémentaires vacataires	1 285	1 398	-113
Heures complémentaires titulaires	1 125	NA	1 125
CET (jours optés pour l'indemnisation)	26	47	-21
<b>Total Charges à payer</b>	<b>3 377</b>	<b>2 390</b>	<b>987</b>
Congés payés	411	671	-261
CET (jours constitutifs de droits à congés)	546	587	-41
ARE	67	78	-10
<b>Total Provisions pour charges</b>	<b>1 024</b>	<b>1 336</b>	<b>- 312</b>
<b>Total Passif sociaux</b>	<b>4 401</b>	<b>3 726</b>	<b>675</b>

# SYNTHESE DES RESULTATS 2014

Un résultat courant positif, en hausse sensible

Une capacité d'autofinancement solide et en progression par rapport à 2013

Un fonds de roulement en baisse, essentiellement pour cause de changement de méthode comptable

Une trésorerie qui repart sensiblement à la hausse après 3 années de baisse

# Certification des comptes



Une certification des comptes sans réserve pour la cinquième année consécutive

Des comptes sincères reflétant la santé financière de l'établissement

Une belle performance, fruit d'un travail commun  
AC / services ordonnateurs

# Délibération d'adoption du compte financier et d'affectation du résultat



# Affectation du résultat 2014

Affectation du résultat excédentaire du budget général à hauteur de 3 097 953,33 € (c/ 10682)

Affectation du résultat excédentaire du budget SAIC à hauteur de 160 705,21 € (c/ 10682)

Soit un résultat global excédentaire pour l'UFC de 3 258 658,54 €

Affectation du report à nouveau déficitaire du budget général lié au changement de méthode de comptabilisation des heures complémentaires des titulaires à hauteur de 989 623,05 (c/ 10682)

# GBCP : le principal chantier de 2015

Décret GBCP du 7 novembre 2012

Des règles comptables et budgétaires modifiées

Un calendrier de clôture plus contraint

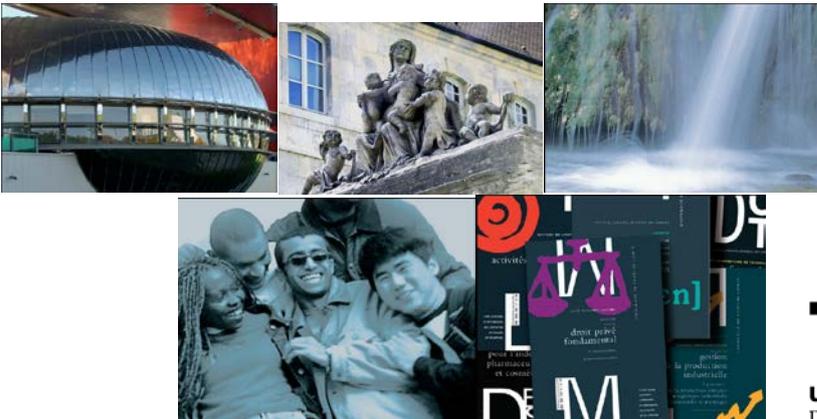
Vote CF par le CA au plus tard le 29/02/2016

# FIN



*RAPPORT ANNUEL DE  
PERFORMANCE*

RAP 2014



En toute logique et pour assurer une cohérence au lecteur le rapport annuel de performance (RAP) de l'année 2014 suivra le plan du projet annuel de performance (PAP) 2014.

Avant même d'aborder les objectifs retenus pour 2014 sur les missions de l'université, l'introduction du PAP concernait la mise en place attendue de la COMUE, ce qui prouve la place primordiale accordée à ce nouvel établissement et à sa mise en œuvre.

C'est donc tout naturellement que le RAP débute par ce sujet.

L'année 2014 a été marquée par les avancées décisives qu'a connues le projet de création, à l'échelle inter-régionale, d'une « communauté d'universités et établissements » au sens de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Pour rappel, s'était tenue à Besançon le 20 décembre 2013 une importante réunion dont il était ressorti que le périmètre de la communauté d'universités et établissements (COMUE) pourrait avantageusement s'élargir. Dès le début de l'année 2014, les travaux sur les statuts de la COMUE ont donc repris dans un périmètre englobant non seulement les deux universités pluridisciplinaires – l'Université de Franche-Comté (UFC) et l'Université de Bourgogne (uB) – mais également l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et les écoles susceptibles de devenir membres fondateurs du nouvel établissement public, à savoir l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENSMM), l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon), l'École supérieure de commerce de Dijon (ESC Dijon), et l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) compte tenu de la localisation en Bourgogne d'un de ses campus, celui de Cluny.

Une « commission des statuts », composée de vingt personnes représentatives de ces établissements, a mené son travail sur le fondement des grandes orientations votées préalablement par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté, à savoir le maintien aux établissements membres de leur personnalité morale, l'attachement à l'identité des territoires, et la promotion des intérêts des personnels comme des usagers, notamment à travers l'affirmation du principe de proximité (qui concerne la localisation géographique des services et activités, au plus près des usagers) et du principe de subsidiarité (qui concerne le niveau de la prise de décision, réservant à l'échelon supérieur les seules décisions qui ne pourraient pas être prises à l'échelon inférieur avec la même efficacité ou pertinence).

Après des débats approfondis en conseil d'administration de l'UFC, le 27 mai 2014, sur la version des statuts ressortant de ce travail, puis une validation formelle de sa régularité juridique par la DGESIP le 12 juin 2014, le conseil de direction de l'association « Université fédérale de Bourgogne Franche-Comté » a validé le 23 juin 2014 le projet de statuts, symbolisant l'accord politique nécessaire à cette construction collective. Après de nouvelles discussions lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet, le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté a voté les statuts de la COMUE *Université Bourgogne Franche-Comté* (UBFC) le 10 juillet 2014.

Le rejet par le conseil d'administration de l'ENSAM, le 19 septembre 2014, des statuts de cette COMUE – rejet lié à un désaccord de l'établissement sur le périmètre de la coordination incombant à la COMUE, qui se limitait explicitement au territoire de Bourgogne Franche-Comté donc aux seuls campus de Cluny et institut de Chalon-sur-Saône de l'ENSAM – a conduit le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté à se prononcer à nouveau sur le texte, dans une version modifiée en ce qu'elle ne prévoyait plus la participation de l'ENSAM : le 22 octobre 2014, par 23 suffrages favorables sur 24 exprimés, le conseil d'administration a de nouveau adopté les statuts de la COMUE. En même temps ou dans la foulée, les cinq autres établissements membres de Bourgogne et de Franche-Comté ont vu leur instance délibérante faire de même.

Ces statuts, qui assurent ainsi un équilibre territorial dans le nombre d'établissements membres – trois établissements de Franche-Comté, trois de Bourgogne –, permettent de transcender le clivage historique entre les universités et les écoles (deux universités pluridisciplinaires, une université de technologie, deux écoles d'ingénieurs, une école de commerce). Ils leur permettront de coordonner leur offre de formation dans une exigence réaffirmée de service public, tout en affichant une ambition d'excellence scientifique qui contribuera au développement, dans nos territoires, de l'économie de l'innovation au service de l'attractivité nationale et internationale de la Bourgogne Franche-Comté. Les établissements membres conservent leur personnalité morale et leur autonomie fonctionnelle, ainsi que leur identité.

Ces statuts d'UBFC ont été examinés par le CNESER le 24 novembre 2014. À sa création officielle par décret, UBFC aura le statut juridique d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, permettant la reconfiguration progressive de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Une fois ce processus achevé, a été adressée au Ministère une demande d'attribution d'emplois au titre de la nouvelle politique de site. En réponse à cette demande, argumentée par des besoins précis et soutenue par des fiches de poste, 38 emplois ont été accordés sur trois années, permettant non seulement de mettre en place une administration centrale (DGS, directeur/trice de cabinet, assistant(e) de direction, contrôle et gestion financiers, gestionnaire RH) mais aussi de développer les fonctions qu'assurera la COMUE, en propre (numérique, structuration de la recherche à l'échelle du site, coordination de la carte de formation à l'échelle du site, communication, structuration de la COMUE en pôles thématiques, relations avec les milieux économiques) ou par délégation (transfert puis gestion des écoles doctorales, PEPITE, processus VAE, coordination de la vie étudiante et des actions culturelles).

10 de ces 38 emplois seront pourvus dès l'année 2015 :

- DGS ;
- directeur de cabinet ;
- assistant de direction ;
- attaché d'administration pour les affaires financières ;
- directeur de communication ;
- coordinateur de projets numériques ;
- écoles doctorales ;
- pilotage de la recherche ;
- pédagogie ;
- pôle PEPITE.

Ces personnels auront bien entendu besoin d'espace et de bureaux pour pouvoir exercer. C'est pourquoi, l'université s'est efforcée d'anticiper ces besoins. Aussi dans le cadre du CPER négocié tout au long de l'année un bâtiment a été identifié, qui permettra d'accueillir le siège définitif de la COMUE. Ce bâtiment, situé au cœur du campus de la bouloie et donc facilement accessible est propriété de la ville de Besançon. La collectivité a lancé les premières études de ce bâtiment classé. Les travaux pourraient être réceptionnés à la fin de l'année 2016. Parallèlement, une solution provisoire est à l'étude et permettrait un accueil des premiers personnels de la COMUE dès 2015.

L'année 2014 s'achève donc sur l'attente du décret de création de la COMUE UBFC, annoncé pour le début de l'année 2015 : tout est prêt, localement, pour le démarrage effectif du nouvel établissement public.

# I. Pour répondre davantage encore aux besoins de qualification supérieure des étudiants

## **Objectif 1 : Améliorer l'attractivité et la lisibilité des formations**

### *1.1. Analyser et redéfinir le périmètre de la carte des formations de l'UFC dans un contexte local, inter-régional et international*

L'objectif de rationalisation de l'offre de formation de l'UFC, dans le contexte de COMUE UBFC, sera effectif en 2015, lors de la préparation de l'accréditation 2017-2021.

Le travail amorcé à l'UFC en 2013 a conduit, en 2014, au développement d'un outil de pilotage des formations, "Clickview", qui permet de croiser, en temps réel, les bases de données APOGEE (données formation et effectifs des inscrits), EVE (saisie des états de service) et HARPEGE (données des personnels permanents et contractuels de l'UFC).

Cet outil dynamique permet une vision très précise sur l'offre de formation, les charges d'enseignement associées ou les UE à faibles effectifs. Des extractions Clickview ont déjà servi de base de discussion lors des dialogues de gestion avec les composantes en juin 2014, notamment sur les enveloppes d'heures complémentaires.

Le travail est en cours sur l'application pour calculer le coût analytique de chaque formation et en faire un outil prospectif pour maîtriser la soutenabilité financière de la future offre de formation.

### *1.2. Accroître la visibilité et l'attractivité de l'UFC dans le domaine de l'ingénierie*

Depuis la rentrée 2014, le Collegium CMI de l'UFC compte sept CMI dans trois domaines scientifiques possédant chacun des spécificités propres : **Sciences pour l'Ingénieur et sciences Fondamentales (SIF)**, **Sciences de l'Environnement et de la Santé (SES)**, **Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)**.

Ces domaines sont le plus souvent transcomposantes et leur périmètre est défini actuellement par 5 UMR CNRS : Franche-Comté Electronique, Mécanique, Thermique et Optique – Sciences et Technologies (FEMTO-ST), Univers, Transport, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et environnement, Molécules (UTINAM), Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB), Chrono-environnement, THEoriser et Modéliser pour Aménager (ThéMA).

Ainsi :

- le CMI Sciences de l'information géographique pour l'innovation territoriale, SIGIT (accrédité en 2014) est porté par le Laboratoire ThéMA, et le département d'enseignement « Géographie et Aménagement » de l'UFR SLHS.
- Le CMI Informatique (accrédité en 2014) est porté par l'institut FEMTO-ST et le département d'enseignement « Informatique » de l'UFR-ST.
- Le CMI Energie-Hydrogène, Efficacité Energétique, H3E (accrédité en 2014) est porté par l'Institut FEMTO-ST et le département d'enseignement « Énergie et Environnement » de l'UFR STGI.

Les objectifs cibles de ces trois nouveaux CMI consistent à augmenter l'attractivité des licences supports, d'atteindre à terme un flux de 10 à 15 étudiants par CMI. Les CMI s'adressent à des bacheliers des filières générales a priori avec mention. Ces diplômes sont sélectifs, et nécessitent une phase de sélection sur dossier et d'entretien individuel. Les candidats doivent être en capacité de démontrer leurs motivations pour le champ disciplinaire associé à ces cursus exigeants.

Actuellement, nous comptons en entrée de cursus des nouveaux CMI 2014, 16 étudiants en CMI Informatique, 7 étudiants en H3E et 5 en CMI SIGIT. Ces premiers chiffres sont encourageants surtout si on considère le niveau moyen des étudiants (majorité de mention au bac), et devront être confirmés lors des

rentrées à venir. Ces tendances sont toutefois vérifiées pour la plupart des CMI labélisés en 2012 et 2013, où une progression du flux d'entrée est observée, voire doublée entre la première et la deuxième année d'ouverture. Cette progression est de plus en plus constatée dans le CMI, que sur le diplôme support, ce qui démontre une tendance à améliorer l'attractivité des diplômes de licence support.

### *1.3. Dynamiser la communication sur l'offre de formation*

Afin de contribuer à l'amélioration de l'attractivité des formations en cohérence avec les objectifs de professionnalisation et d'insertion détaillés dans l'objectif 2, l'UFC a construit une communication sur son offre de formation en proposant des entrées par domaines, par secteurs d'activités via un panoramique 5 volets qui répertorie la totalité de l'offre ainsi qu'une présentation de l'offre de formations sur le site Internet.

La déclinaison de tous les diplômes en termes de compétences a permis l'enregistrement des fiches RNCP ainsi que la labellisation européenne du Supplément au Diplôme (cf. l'objectif 2 paragraphe 2.3).

L'UFC poursuit ses objectifs de définir une nomenclature de termes clés permettant aux lycéens et aux étudiants, à leurs familles ou aux entreprises, d'accéder sélectivement aux possibilités d'études offertes à l'université, via un accès de type « recherche avancée » sur son site web : entrée par domaine, par lieu, par diplôme et par secteurs d'activités, en fonction de leurs projets, motivations ou besoins.

Une déclinaison « entrée web entreprise » est en cours de mise en place.

Le service Orientation Stage Emploi et le service Formation Continue ont édité un nouveau support de communication, en particulier un dépliant qui recense toutes les formations ouvertes en alternance. Au cours de l'année 2014, le service Formation Continue a participé à plusieurs conférences sur l'alternance dans différents salons régionaux et nationaux.

Par ailleurs, une communication sur l'offre de service UFC a été présentée à Pôle emploi par les services Formation Continue et Orientation Stage Emploi de l'établissement.

## **Objectif 2 : Favoriser l'insertion des étudiants**

### *2.1. Développer la professionnalisation des études*

Plus de 200 enseignants dont 147 responsables de diplôme ont travaillé à la rédaction des fiches, le tout coordonné par un ingénieur chargé de professionnalisation.

100% des fiches RNCP sont enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

100% des Conseils de Perfectionnement pour les Licences, Licences professionnelles et Masters ont été constitués et ont participé à la validation de la fiche RNCP du diplôme concerné.

La CNCP a reconnu la qualité de rédaction de ces fiches et a procédé très rapidement à leur publication, afin d'offrir des exemples aux certificateurs universitaires.

100% des fiches sont depuis décembre 2014 publiées au RNCP.

### *2.2. Accompagner les équipes pédagogiques et déployer l'outil PEC*

Dans le cadre de la démarche de professionnalisation, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (devenu service Orientation Stage Emploi) a réalisé l'état des lieux des ateliers projets professionnels sur le niveau licence, ce qui a permis d'identifier et d'analyser les pratiques mises en œuvre dans les différentes formations.

Afin d'harmoniser et de piloter la démarche de professionnalisation, le service Orientation Stage Emploi est le référent formateur des enseignants-chercheurs à l'animation des ateliers projets professionnels.

Il accompagne les équipes pédagogiques dans la structuration des ateliers projets professionnels lors de la rédaction et la mise en place des parcours de formation CMI et pour l'accréditation de 2017.

Pour ce faire, le service Orientation Stage Emploi a développé une ingénierie pédagogique, typiquement des Ateliers Projet Professionnel au service des étudiants, par la création de supports et ressources de formation au service des équipes pédagogiques, l'objectif est d'intégrer ces outils d'insertion professionnelle pour les niveaux licence et master pour l'accréditation de 2017.

Le service Orientation Stage Emploi a élaboré un catalogue présentant une offre de service aux étudiants et aux enseignants dans le cadre de l'aide à la professionnalisation dans les formations.

Par ailleurs, depuis septembre 2013 l'outil PEC est proposé au sein de l'UFC.

Le déploiement de l'outil PEC a démarré avec les CMI en septembre 2013.

Depuis le service Orientation Stage Emploi a animé 5 journées de formations de formateurs à la démarche et à l'outil PEC, ces journées ont conduit à former 55 tuteurs PEC.

Une ½ journée d'échanges de bonne pratique a été proposée à l'issue de la première année de déploiement.

Ainsi, nous comptons **7** composantes (ST, SLHS, STGI, U-Sports, SJPEG, ESPE, IUT BM) sur 10, de **7** domaines différents, dans lesquelles **14** formations et **500** étudiants ont été impactées.

Enfin, le service Orientation Stage Emploi a pu inscrire ses formations animateurs PP et PEC dans le plan de formation permanente de l'Université (2 journées), ce qui favorise la dissémination de cette ingénierie.

### *2.3. Valoriser le parcours des étudiants pour une meilleure insertion*

L'université a conduit avec succès son dispositif « Supplément au diplôme » (SD), visant l'édition d'un SD de qualité, valorisant l'expérience étudiante, délivré à tous les diplômés.

Environ 40 personnels (DSI, scolarités et direction de composantes, Bureau de la vie étudiante, relations internationales, centre de Certification en Langues, SUMPPS, service RH, référent armée, responsable Pépite, VP Etudiants, service formation et règlementation des études, service Communication) ont contribué à la conception d'un masque de saisie accessible sur l'ENT par tous les étudiants et à la mise en œuvre du dispositif.

L'alimentation du cadre 6 est automatisée et prend en compte le parcours individuel de l'étudiant dans son supplément au diplôme. Cette spécificité a été saluée par le premier ministre lors de sa venue à Besançon, à l'université avec la ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et avec la secrétaire d'état en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le cadre 4.2 « Exigence du programme » présente les compétences acquises par le diplômé et les activités professionnelles auxquelles il est préparé. Tous les SD des diplômés 2014 ont été transmis sous forme numérique dont 1774 SD individualisés.

L'université a par ailleurs obtenu le Label européen Supplément au diplôme, début 2014.

### *2.4. Développer la culture de l'entrepreneuriat*

Le PEPITE BFC a été labellisé en mars 2014 par le MESR dans le cadre du plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Le PEPITE BFC a été constitué autour de six établissements partenaires : UFC, UB, ENSMM, UTBM, AgroSup Dijon et ENSAM Cluny. Ses actions ont vocation également à être mutualisées avec les élèves de BTS des académies de Besançon et de Dijon. La labellisation a apporté au PEPITE BFC une partie de ses moyens de fonctionnement : dotation de 100 K€ sur trois ans, non versés en 2014, ainsi que le financement d'un poste de chef de projet affecté dans le cadre d'UBFC. Ce recrutement n'a pas été réalisé en 2014. Pour cette première année de fonctionnement, le PEPITE BFC s'est donc appuyé sur les contributions des partenaires régionaux et sur les moyens humains alloués par les établissements partenaires : coordinatrice du PEPITE, chargés de mission entrepreneuriat à l'UB et à l'UFC, référents entrepreneuriat des établissements. En l'absence de financement dédié pour l'année 2014, le site internet dédié au PEPITE est encore en construction. Ceci n'a pas permis une communication large des actions du PEPITE.

### **500 étudiants sensibilisés et formés à l'entrepreneuriat et à l'innovation**

Au cours de cette année de lancement, environ 500 étudiants ont participé à une action de sensibilisation transversale proposée par le PEPITE BFC, dans des formations variées tant par leur niveau que par leur domaine de formation.

- Atelier de créativité proposé à 60 étudiants des CMI sur deux thématiques d'innovation : l'avion du

futur et l'habitat étudiant du futur. Cet atelier a été animé par le PEPITE en partenariat avec les directions de l'innovation des groupes SAFRAN et SAINT GOBAIN.

- Atelier de créativité animé par le PEPITE pour 50 étudiants du campus sud Bourgogne, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Creusot et la société THERMODYN (groupe General Electric).
- Session d'initiation à la création d'entreprise animée par le PEPITE en partenariat avec la Banque Populaire, l'ARIST et le Conseil Régional pour un groupe de 20 étudiants.
- Jeu de simulation de création d'entreprise créé et animé par la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat pour 200 étudiants du département GEA de l'IUT et de l'UFR SJEPEG.
- Grâce aux Réseaux Entreprendre des deux régions, plus de 150 étudiants ont participé aux Entrepreneuriales en 2014.

A ces actions transversales qui ont réuni des publics pluridisciplinaires viennent s'ajouter les modules de sensibilisation à l'entrepreneuriat qui existent dans certaines formations des établissements partenaires, ou encore le parcours Entrepreneuriat et Innovation du Master AE qui diplôme chaque année une vingtaine d'étudiants.

Tous ces étudiants ont pu valoriser leur engagement entrepreneurial dans le **passport PEPITE** qui constitue désormais un des volets du supplément au diplôme. Cette initiative a été remarquée par le MESR et sera à terme reprise dans les autres PEPITE dans la mesure où le passeport PEPITE permet à la fois de valoriser et d'apporter une traçabilité de l'engagement entrepreneurial des étudiants.

### **Des étudiants lauréats au concours Tremplin PEPITE et Initiative au Féminin**

En 2014 a eu lieu la première édition du concours national Tremplin PEPITE. Le PEPITE BFC a reçu 14 candidatures et a sélectionné 5 lauréats régionaux. Parmi eux, un projet a été lauréat national : le projet SAAC, outil organisationnel de recrutement pour l'animation périscolaire. Le PEPITE a pour la première fois en 2014 financé un prix spécial étudiante dans le concours régional Initiative au Féminin organisé par Franche-Comté Initiative avec le soutien de la Caisse des Dépôts. Florence Gachelin a été lauréate avec son projet i+1.

### **Le lancement du statut étudiant entrepreneur et du DEE**

Le MESR a lancé en septembre 2014 le statut national étudiant entrepreneur. Pour cette première année, le PEPITE BFC a accordé le statut à quatre premiers étudiants en décembre 2014 et de nouvelles candidatures sont en cours de traitement début 2015. Le statut s'accompagne pour les étudiants qui en ont besoin d'une inscription au DEE, diplôme étudiant entrepreneur, formation « inversée » qui propose à la carte des compléments de formation utiles au projet (marketing de l'innovation, ingénierie financière du projet de création, business planning) ainsi qu'un suivi par un enseignant et un universitaire et l'accès à des séances de coworking.

## **Objectif 3 : Accompagner les formations LMD3 co-habilitées UB-UFC**

### *3.1. Poursuivre le travail d'harmonisation pédagogique entre l'UFC et l'UB*

Les périodes de vacances sont systématiquement élaborées en commun entre l'UFC et l'UB et sont donc communes entre les deux établissements.

Pour les formations cohabilitées, le calendrier d'organisation de l'année ainsi que les modalités de contrôle des connaissances sont également établis en concertation.

Toutefois, le règlement général des modalités de contrôle des connaissances relatif à l'intégralité de la carte des formations n'a pas pu être établi en commun avec l'UB ni des indicateurs communs définis concernant l'évaluation des enseignements.

### 3.2. Encourager les actions pédagogiques innovantes en poursuivant le dispositif BQF « PRES »

L'Ensmm, l'UTBM et Agrosup Dijon n'ont pas souhaité participer à cet appel à projets. Celui-ci a donc été rebaptisé « BQF UB-UFC ». Chaque établissement a prévu une enveloppe de 15 000 euros.

En 2014, seulement 7 projets ont été déposés pour un montant de 42 308 € et 6 d'entre eux ont été aidés pour un montant de 22 160 €

Ainsi, l'enveloppe prévue initialement n'a pas été entièrement utilisée et le surplus de l'UFC a donc été réinjecté dans les projets BQF UFC soutenus.

## **Objectif 4 : Accompagner la réforme des masters MEEF au sein de l'ESPE**

La première année de mise en place de l'ESPE a vu la mise en place des nouveaux masters MEEF premier degré, second degré et encadrement éducatif. Les missions de coordination de l'ESPE ont été affirmées par le vote des statuts et du règlement intérieur de l'école. Le directeur, nommé, a pu désigner ses directeurs adjoints, parmi lesquels figure un représentant du rectorat, renforçant le lien université-académie. Le conseil d'école, le COSP ou la commission de coordination des formations ont pleinement joué leurs rôles dans l'accompagnement de cette mise en place. L'implication collective de tous les acteurs (direction, enseignants de l'ESPE et autres composantes impliquées) a permis une grande réactivité face aux problèmes nombreux se posant suite aux différents cas de figure d'étudiants à gérer et aux circulaires et décrets ministériels successifs. L'année 2014 a vu en particulier la mise en place progressive du socle de culture commune de l'exercice du métier d'enseignant, l'ouverture en septembre d'un parcours médiation culturelle scientifique et technique à Lons-le-Saunier, ou la création d'un DU permettant d'inscrire à l'ESPE les fonctionnaires-stagiaires lauréats du concours non titulaires d'un master MEEF. En septembre 2014, les étudiants des masters MEEF second degré ont tous été inscrits à l'ESPE, à l'exception du parcours éducation physique, pour lesquels les étudiants sont encore inscrits à l'Usport pour la dernière année.

Les résultats aux différents concours ont été très satisfaisants pour cette première promotion de M1 MEEF.

## **II. Pour rendre l'UFC plus attractive à travers une politique de vie étudiante proche des besoins des étudiants**

### **Objectif 1 : Homogénéiser les pratiques de vie étudiante entre la Bourgogne et la Franche-Comté et renforcer les liens avec les acteurs territoriaux**

Les étudiants inscrits dans un diplôme cohabilité avec l'université de Bourgogne sont accompagnés : emplois du temps optimisés, remboursement des transports (système tram-train-tram) rendu possible par des financements régionaux à hauteur de 80%.

Par ailleurs, un travail de restructuration du bureau de la vie étudiante, côté UFC, a été mis en place à la rentrée 2014. Un seul poste était alors affecté au BVE. Ce travail a abouti au recrutement d'un responsable de service en ce début d'année 2015.

Les réflexions à l'échelle Bourgogne Franche-Comté vont ainsi pouvoir reprendre dans de meilleures conditions.

### **Objectif 2 : Faire connaître le fonctionnement et les services de l'UFC auprès des étudiants et à l'extérieur**

#### *Des outils de communication internes*

Un canal d'information sur l'Espace numérique de travail (ENT) est accessible via une connexion sécurisée (login+mot de passe) pour diffuser toute information interne des services aux personnels et étudiants de

l'UFC. Celui-ci est en 2014, utilisé systématiquement pour diffuser de l'information interne aux étudiants. Une dépêche est également adressée régulièrement aux étudiants et personnels de l'UFC. Un effort de ciblage des messages électroniques envoyés aux étudiants a été consenti afin d'éviter de les noyer sous les informations diverses. Enfin, des écrans installés dans les composantes informent les étudiants sur les actions, évènements et/ou permanences des services aux étudiants de l'UFC.

#### *Des outils de communication externes*

L'UFC a mise en place un site Internet d'information sur ses activités (notamment de recherche), disponible [ici](#). Celui-ci a pour objectif de faire connaître les principales études menées par des chercheurs de l'UFC auprès du grand public (étudiants, mais aussi, futurs étudiants, parents, personnels d'entreprises, etc.). Une page Facebook, qui comprend parmi ses membres des étudiants, anciens étudiants et personnes souhaitant suivre l'actualité de l'UFC, est également utilisée pour communiquer largement sur des actions ou évènements organisés par les services.

### **Objectif 3 : Mettre en place la carte multi-services**

L'année 2014 a permis de mettre en place un partenariat (comité de pilotage) entre l'UFC, l'UB, l'UTBM, l'ENSMM, AgrosupDijon, les CROUS et les Rectorats de Bourgogne et Franche-Comté. Ce projet commun de carte Multi-Services, nommé AMUSE, vise à mettre en place une carte multi-service inter-régionale pour les étudiants et personnels avec 4 services : authentification visuelle, restauration, prêt de documents dans les bibliothèques universitaires et accès aux activités physiques et sportives.

Les nombreuses réunions communes et internes aux établissements ont permis de finaliser un cahier des charges. Un premier appel d'offre a été lancé et la réponse est attendue fin mars 2015. Ce projet est inscrit dans le volet numérique du CPER des deux régions Bourgogne et Franche-Comté.

Par ailleurs, un concours a été lancé auprès de tous les étudiants du site en décembre 2014 pour trouver le nom de cette carte muti-services, qui sera effective à la rentrée de septembre 2015.

## **III. Pour une recherche inter-régionale et internationale d'une plus grande qualité encore**

### **Objectif 1 : Une réalité Bourgogne-Franche-Comté en marche**

Dans la perspective d'un transfert à UBFC, trois écoles doctorales seront créées dans le domaine des SHS : Sciences humaines ; Arts, lettre, langues ; Droit, économie, gestion. Pour chacun de ces projets, des préparateurs ont été missionnés par l'uB et l'UFC. Le travail, bien entamé, se poursuit actuellement en vue de préparer de dossier d'évaluation HCERES de ces trois ED.

### **Objectif 2 : Un développement avec la Suisse**

La Communauté du savoir, dont les pilotes sont l'UFC pour la partie française et le CTJ pour la partie suisse, travaille à la rédaction d'un projet d'envergure dans le cadre l'AAP INTERREG V. Le contenu de ce projet sera nourri par des ateliers organisés autour de plusieurs thématiques stratégiques. Le projet pourrait être déposé en mai ou à l'automne 2015.

### **Objectif 3 : Avec un nouvel accompagnement des enseignants-chercheurs et les chercheurs**

Le principe de décharges de service pour les primo-entrants mis en place l'an passé a été reconduit. La majorité des enseignants concernés ont souhaité bénéficier de cette mesure leur permettant une intégration plus aisée aussi bien au sein du laboratoire de recherche qu'au niveau de l'enseignement.

Dans le plan de formation une attention particulière est accordée aux demandes remontant des collègues

enseignants-chercheurs et les chercheurs pour rééquilibrer le plan de formation. Mais les demandes restent peu nombreuses. La création du SUNIP devrait favoriser l'expression des besoins spécifiques. Enfin le travail d'accompagnement des équipes de recherche relancé permet et permettra également de mieux cerner également des attentes individuelles.

#### **Objectif 4 : Avec une nouvelle organisation, pour un meilleur pilotage**

Le Conseil fédéral de la MSHE a été mis en place en ce début d'année 2015. Constitué d'une représentation de l'ensemble des laboratoires du domaine SHS, le Conseil fédéral de la MSHE verra son rôle renforcé dans le cadre de la structuration en collegiums de l'UFC.

### **IV. Pour une internationalisation renforcée de l'Université**

La nomination de la directrice du CLA à la fonction de directrice de la DRIF a pour objectif de valoriser davantage les contacts et accords suivis par les deux services pour amplifier la politique suivie.

L'activité internationale est riche et multiple, notamment du fait de la pluridisciplinarité de l'université : elle s'étend dans les secteurs de la *Santé-médecine-pharmacie*, des *Sciences de l'Homme et de la société*, des *Sciences-technique-ingénierie*, des *Sciences juridiques, économiques et de gestion* et des *Sciences du Sport*. Les actions portent aussi bien sur la recherche que la formation et impliquent de nombreux partenaires étrangers. La stratégie internationale de l'UFC vise non seulement à renforcer et à développer les actions existantes, mais aussi à définir de nouvelles orientations :

- **Une politique ambitieuse de la mobilité** dans une approche à la fois qualitative et quantitative, visant à favoriser la mobilité entrante et sortante des étudiants (au niveau Licence, Master et Doctorat) et des chercheurs, tout en continuant d'améliorer leurs conditions d'accueil (par exemple, les étudiants internationaux qui en font la demande bénéficient systématiquement d'un hébergement en cité universitaire).
- **L'internationalisation de l'offre de formation** : l'internationalisation de l'UFC passe par le développement des doubles diplommations et des diplommations conjointes, principalement en master, pour augmenter le nombre d'étudiants étrangers de haut niveau à l'UFC et bâtir des formations en coopération internationale. La stratégie d'internationalisation comporte également le développement d'une offre de formations en langue anglaise « *English taught programs* » et l'accueil de professeurs invités anglophones pour attirer les meilleurs étudiants internationaux aux niveaux master et doctorat.
- **La création et la participation à des réseaux de formation et de recherche internationaux** : des réseaux de recherche et d'enseignement internationaux ont été créés dans tous les champs disciplinaires. Dans ce contexte et dans le cadre de sa participation au Réseau Figure, l'UFC a développé des Coursus Master Ingénierie (CMI) dans le domaine des sciences pour l'ingénieur, mais aussi des sciences humaines et sociales (création en 2014 du CMI Sciences de l'information géographique pour l'innovation territoriale, le premier du genre en France). Un 8ème CMI sera ouvert dans le domaine de l'information et de la communication en septembre 2015.

Par ailleurs, l'université de Franche-Comté profite de sa situation géographique privilégiée offrant une frontière avec la Suisse pour développer et structurer davantage encore les liens historiques qui unissent les deux régions dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, avec une ouverture vers le monde socio-économique :

- **Le Collegium Smyle « SMart sYstems for a better LiFE »**, structure transjurassienne destinée à articuler recherche, formation et entrepreneuriat, impliquant deux grands laboratoires : l'institut FEMTO-ST et l'Institut de microtechniques (IMT), ainsi que leurs tutelles : l'Université de Franche-Comté (UFC), l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM), l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et le Centre national de la

recherche scientifique (CNRS). L'intitulé Smyle « SMart sYstems for a better LiFE » fait référence aux microsystèmes intelligents qui sont développés dans le cadre de ce collegium dédié aux sciences pour l'ingénieur.

- **La Communauté du savoir**, un projet franco-suisse visant à développer et à consolider les liens entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur à l'échelle de l'Arc jurassien, avec le soutien de l'Europe au travers du programme Interreg.

- **La promotion de la Francophonie et l'accueil des étudiants et partenaires internationaux :** l'université s'appuie sur l'expertise et la réputation internationale de son Centre de linguistique appliquée (CLA) qui accueille chaque année environ 4.000 étudiants, enseignants, chercheurs ou professionnels étrangers venus apprendre le français ou le perfectionner dans leur domaine de spécialité. Le CLA permet à ceux qui souhaitent intégrer l'UFC de bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement personnalisé afin de se préparer à l'enseignement en français dans leur domaine, mais aussi à la culture universitaire française. Le CLA effectue également chaque année une centaine de missions de formation, d'audit ou d'expertise dans une soixantaine de pays, participant ainsi à la promotion de la Francophonie dans le monde entier. Par ailleurs, l'université accueille chaque année 2.600 étudiants internationaux, dont les étudiants chinois et marocains représentent le plus gros contingent.
- **La préparation à la mobilité des étudiants de l'UFC :** la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) accompagne les étudiants de l'UFC dans la définition de leur projet d'études à l'étranger et dans leurs démarches administratives. Le CLA participe également à la préparation de la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs de l'UFC grâce aux formations linguistiques et culturelles qui y sont proposées (9 langues : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, arabe, chinois, japonais et russe). La DRIF prend en charge tout ou partie des frais liés à cette préparation.
- **Sur le plan géographique :**
  - **L'Amérique latine :** l'UFC poursuit le programme de Bourses d'excellence Victor Hugo qu'elle a mis en place en 2010 permettant d'accueillir des étudiants sud-américains et haïtiens de haut niveau en Master et Doctorat, dans toutes les disciplines, avec le soutien financier de la Région Franche-Comté et de la Ville de Besançon. L'UFC accueille également des contingents importants d'étudiants brésiliens dans le cadre du programme Science Sans Frontières et mexicains dans le cadre du programme Mexprotec.
  - Les projets de coopération sont également en développement avec **l'Amérique du Nord**, et les Etats-Unis en particulier, au travers notamment d'un projet de Master conjoint pour la formation des enseignants nord-américains de français, le premier diplôme franco-américain dans ce domaine.
  - Avec l'objectif de communauté économique pour la région de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) en 2015, **l'Asie du Sud-Est** représente un espace d'échanges politiques, économiques et culturels à ne pas négliger. Une coopération très importante existe d'ores et déjà avec le Gouvernement malaisien. D'autres échanges, notamment dans le domaine médical, sont envisagés avec les pays de la zone.
  - Enfin, la **coopération européenne** est largement structurée par le programme Erasmus+, auquel l'UFC participe activement (200 accords bilatéraux, mobilité étudiante et enseignante entrante et sortante, Masters conjoints et partenariats stratégiques). Un ingénieur d'études spécialisé dans le montage de projets européens est d'ailleurs recruté dès cette année pour répondre à l'intérêt croissant des responsables de formation et de recherche pour le développement des coopérations européennes.

## V. Pour une politique culturelle d'établissement concertée

Le service « Sciences arts et culture » a été créé au 1er janvier 2014 avec comme ambition de coordonner la politique culturelle de l'UFC. Son lancement officiel le 3 juin 2014 a été l'occasion d'annoncer son rôle et ses pistes d'action auprès de la communauté universitaire, des partenaires régionaux et donc des membres pressentis du conseil consultatif élargi. Il s'en est suivi la mise en œuvre de l'appel à projets artistiques au sein des filières APA, dont l'objectif est de susciter des actions culturelles, avec restitution. La première réunion de ce conseil aura lieu le 9 avril 2015, à l'occasion des journées des arts et de la culture 2015 (JACES). Plus d'une trentaine de partenaires internes et externes ont répondu à cette invitation, dont environ 40% ont déjà engagé des projets culturels en partenariat avec le SAC.

Un travail de coordination est mis en place avec le BVE, en prenant comme appui l'organisation des JACES.

Le Gymnase – espace culturel situé au fort Griffon a fait l'objet d'une réfection (peinture et création d'un lieu de stockage), financée par l'établissement et le conseil général du Doubs (à hauteur de 28 000 €). Ce premier engagement signe le départ d'une collaboration culturelle avec cette collectivité, qui finance en 2015, à hauteur de 4000 € la mise en place de la programmation 2014-2015.

Les 3 principaux sites qui soutiennent les politiques culturelles de l'UFC (Gymnase, Fabrikà Sciences et Jardin Botanique) séduisent un large public comme l'atteste la fréquentation globale de l'ordre de 25 000 visiteurs/an.

### Arts et sciences

Le programme LUX !, qui est la déclinaison régionale de l'année internationale de la Lumière, a été défendu auprès des collectivités qui ont décidé de son financement, à hauteur de 224 000 € pour le Conseil régional, 30 000 € pour la ville de Besançon et 30 000 € pour le Grand Besançon. Une quarantaine de partenaires ont été mobilisés autour de la thématique Lumière. Une centaine de réunions ont été nécessaires pour rendre cohérent le programme. Le soutien du rectorat permet une trentaine de projets dans les établissements scolaires, dont 5 sur une thématique arts/sciences. Le point d'orgue de cette mobilisation régionale touchant la culture, la culture scientifique et l'innovation, est prévu lors des événements au moment de la Fête de la science du 8 au 11 octobre 2015.

La mise en exposition des « Objets mathématiques » se concrétisera en mai 2015, avec une première présentation à la bibliothèque universitaire des sciences. Elle prendra ensuite un format itinérant en Bourgogne et sera proposée dans les réseaux des bibliothèques et des universités en France. Dès à présent, 3 objets ont été demandés pour la biennial du design et sont présentés au musée des confluences de Lyon.

*Les indicateurs retenus (subventions obtenues, travaux réalisés, fréquentation de sites, nombre d'actions réalisées, mise en place du conseil, nombre de réunions) sont atteints et montrent un bilan positif.*

### Jardin de la découverte et des savoirs

Au premier janvier 2015, le jardin botanique a intégré le Service SAC. Les négociations sont toujours en cours (dans le cadre du CPER ou hors CPER) pour sa transplantation au cœur du campus de la Bouloie, le jardin deviendrait alors le point de cristallisation du projet du jardin de la découverte et des savoirs.

*L'indicateur retenu (inscription - ou non - du jardin botanique et/ou du jardin de la découverte et des savoirs dans le CPER) n'est pas évaluable en attente de la fin des négociations du CPER.*

## **VI. Pour une gouvernance stratégique**

### **Objectif 1 : Conforter la capacité stratégique du Conseil d'administration**

- *L'anticipation de la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 2013 : la révision des statuts de l'Université de Franche-Comté*

L'année 2014 devait être celle de la révision des statuts de l'Université de Franche-Comté, destinée à les mettre en conformité avec la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les modifications à apporter aux statuts ont été discutées en conseil d'administration le 27 mai 2014 puis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, tandis que le comité technique en a débattu le 26 juin 2014 puis le 10 juillet 2014.

Les nouveaux statuts de l'établissement ont été adoptés par le conseil d'administration le 10 juillet 2014. Les principaux choix qui ont été validés concernent la présidence du conseil académique (par le président de l'Université), la composition du conseil d'administration (dans les fourchettes fixées par la loi et dans le respect du principe de parité) et la notion de « composante » en vue de la composition du nouveau « conseil des directeurs de composante ».

- *Le fonctionnement général du conseil d'administration, et le développement de sa capacité stratégique*

Tout au long de l'année 2014, a été maintenue l'exigence de l'envoi au moins 10 jours avant une réunion du conseil d'administration, des documents associés à l'ordre du jour, afin d'améliorer l'information des administrateurs sur les différents dossiers à traiter, et, donc, leur instruction.

Par ailleurs les séances du conseil d'administration ont été recentrées – autant que cela était juridiquement possible – sur ses compétences stratégiques, avec la poursuite de l'allègement du calendrier (11 réunions en 2012-2013, 8 en 2013-2014 et 7 en 2014-2015, auxquelles s'est toutefois ajoutée une réunion extraordinaire pour le vote des statuts de la COMUE) et la confirmation de la tendance à la globalisation du travail sur les grands dossiers structurants pour l'Université (la campagne d'emplois a ainsi été examinée en une fois, dans une cohérence nouvelle entre les BIATSS, les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et les enseignants-chercheurs, de même que le budget de l'établissement a été examiné le même jour que le projet annuel de performance). Ces réunions se sont tenues selon une programmation prévisionnelle soumise aux administrateurs dès la première réunion de l'année universitaire, et complétée par leurs propositions (le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour la première partie de l'année, le 30 septembre 2014 pour la seconde).

L'ensemble des grands sujets – tels que, typiquement, la construction de la COMUE ou la révision des statuts de l'établissement – ont systématiquement fait l'objet de discussions non seulement dans d'autres instances que le conseil d'administration avant de lui être soumis (conseil académique, conseil des directeurs de composante, comité technique) mais également, devant le conseil d'administration lui-même, lors d'au moins deux réunions différentes, afin que le vote final procède bien d'une réflexion suffisamment collégiale et menée dans un délai suffisamment long.

### **Objectif 2 : Conduire une analyse stratégique des activités de l'UFC à partir d'une cartographie**

L'analyse a été menée au cours de l'année sur la base d'une méthodologie initiée par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Elle va au-delà d'une étude spécifique à l'UFC puisque pour les laboratoires mixtes les données du CNRS sont consolidées avec les

données UFC. Cette analyse sera poursuivie et confortée sur 2015 avec l'ensemble des partenaires des UMR permettant ainsi de préparer l'étude de soutenabilité économique des éléments du prochain contrat d'établissement. De même des pistes pourront être suivies pour le budget 2016 et la répartition des moyens, dans la mesure où la méthode de répartition serait revue. De même dans le cadre de la mise en place de la COMUE, des éléments intéressants pourront être retenus. Enfin la mise en place de la GBCP et des réformes structurelles qu'elle pourra induire pourra se nourrir de ce niveau d'analyse. Il conviendra dans les mois à venir de partager plus largement l'ensemble des éléments avec les administrateurs notamment lors des phases d'arbitrage.

### **Objectif 3 : Rendre la politique des ressources humaines toujours plus efficiente**

Au cours de cette année 2014, nous nous sommes attachés à continuer le travail initié précédemment en visant à mieux encore comprendre nos ressources et nos besoins, au niveau global comme au niveau individuel, pour un pilotage plus efficient. Il s'est agi déjà d'organiser la traçabilité des agents contractuels avec la mise en place de procédure pour mieux appréhender le passage au contrat à durée indéterminée. Ce travail engagé en 2014 s'est vu finalisé au début de l'année 2015. Les travaux engagés sur la politique indemnitaire et notamment la refonte de la PFI a été finalisé en avril 2014. Pour faire suite à cette refonte, nous avons engagé, à l'automne 2014, une réflexion plus globale sur la structuration des systèmes informatiques. Ce travail devrait être finalisé au cours de l'année 2015.

Afin d'intégrer au mieux nos collègues à mobilité réduite, un référent ayant en charge le personnel de l'université de Franche-Comté a été nommé en 2014.

Concernant le recrutement des enseignants-chercheurs, la sensibilisation des comités de sélections à la question de la parité a permis d'obtenir un recrutement paritaire. En effet, sur 11 enseignants (PRCE et PRAG) recrutés 7 sont des femmes. Pour les enseignants-chercheurs, 14 femmes sur 22 maîtres de conférences ont été recrutées et 4 femmes sur 11 professeurs des universités. De même, l'accent a été mis sur le recrutement exogène (77% chez les maîtres de conférences et 36% chez les professeurs).

Enfin, cette fin d'année 2014 a été consacrée à la mise en oeuvre des nouveaux comités de sélection concernant le recrutement des enseignants-chercheurs en accord avec le nouveau décret de Juillet 2014. L'université a également souhaité mettre en place les mises en situation professionnelle pour tous les recrutements d'enseignants-chercheurs pour l'année 2015.

### **Objectif 4 : Poursuivre la mise en oeuvre de la politique immobilière et d'aménagement**

1. Sur le plan du patrimoine immobilier, l'année 2014 a été marquée par le déroulement et l'achèvement d'un certain nombre de gros chantiers initiés antérieurement.

Parmi ces opérations, on citera plus particulièrement :

- La livraison du bâtiment Temis-Sciences, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional dans le cadre du précédent programme CPER-FEDER. Cette livraison a été suivie par la cérémonie du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'institut FEMTO-ST, en présence du Premier ministre, de la ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- La poursuite des travaux de rénovation du laboratoire Chrono-environnement (Ecotoxicologie terrestre, bâtiment Propédeutique L-1), après mobilisation de financements FEDER (680 000€) et CNRS (100 000€).
- L'installation de la direction et de l'administration de l'ESPE dans leurs locaux définitifs du site de Montjoux après une importante phase de rénovation financée et pilotée par le conseil général du Doubs, suite à l'abandon par l'université du site du Fort Griffon (« Gymnase » et un appartement dans la maison du directeur exceptés).
- La seconde tranche des travaux de rénovation, d'isolation et d'agrandissement du pôle universitaire de Vesoul, sous maîtrise d'ouvrage conseil général 70 et grâce à des financements croisés entre l'état et les collectivités. L'inauguration a eu lieu le 26 janvier 2015.
- La première phase des importants travaux de réfection des réseaux du site belfortain de l'IUT de Belfort-Montbéliard (Engel Gros – Techn'hom).

- Les travaux concernant la coque extérieure de la BU Sciences, avec changement complet des panneaux vitrés entourant l'ensemble du bâtiment, sur financement propre de l'université.
2. D'autres opérations de moindre envergure mais correspondant à de réels besoins ont également été réalisées :
- Le réaménagement de la salle d'exposition dite « le Gymnase », au Fort Griffon grâce à un partenariat conseil général 25 – UFC.
  - La poursuite de la réfection partielle du bâtiment N sur le site de l'Arsenal (en particulier amphithéâtres N1 et N2).
  - L'installation d'un terrain de hat-trick (UPFR Sports) grâce à un partenariat UFC, CROUS, ville de Besançon, fédération de foot.
  - La rénovation de l'ascenseur du département chimie de l'IUT, équipement utilisé dès la rentrée de septembre 2014 par deux étudiants à mobilité réduite.
  - Les aménagements dans le bâtiment occupé par le SUMPPS qui ont permis d'accueillir le médecin du travail sur le campus de la Bouloie.
3. Enfin, l'ensemble de l'année 2014 a été aussi consacré à la remise, au portage et au suivi du dossier CPER 2015-2020, articulé autour de trois projets de campus : Eco-campus Nord Franche-Comté, Méridienne des savoirs-Bouloie, Boucle du Doubs-Arsenal.

## **Conclusion**

Comme chaque année, ce rapport permet de faire le point sur l'état d'avancement de nombreux dossiers sans pour autant dresser un état exhaustif de toutes les activités de l'établissement. De plus la difficulté récurrente d'associer l'année universitaire et l'année budgétaire peut être relevée pour de nombreux sujets, c'est pourquoi la borne du 31 décembre de l'année en cours est régulièrement passée.

L'ensemble des RAP sur la période contractuelle permettra également un bilan de l'établissement. Nous entrons en effet en période de préparation du prochain contrat, avec la première phase relative à une auto-évaluation.

Diverses instances demandent également transmission de ces rapports. C'est le cas par exemple de la cour des comptes qui a auditionné les comptes de l'établissement au cours de 2014. Nous attendons toujours la production de ses rapports qui permettront aussi d'enrichir notre réflexion et contribueront au processus continu d'amélioration dans lequel l'établissement est engagé.

## PROCEDURE D'ELABORATION BUDGETAIRE

---

L'article 11 du décret 2008-618 (article R 719-64 du Code de l'Education), stipule : «... sur proposition du Président, le Conseil d'Administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget, notamment les modalités d'association des différentes composantes... »

La procédure d'élaboration du budget proposée est donc la suivante :

Sensibilisation au nouveau format budgétaire : février et mars 2015

Formation métier dans les composantes : avril à juillet 2015

Identification et vote par le CA de la nature des recettes fléchées : **2 juin 2015**

Identification et vote par le CA de la nature des opérations pluriannuelles. (Conditionne la gestion des reports)

Identification et vote par le CA de la structure budgétaire et des référentiels.

Identification et vote par le CA d'une éventuelle enveloppe limitative supplémentaire de crédits pour la gestion de certains contrats de recherche.

Débat d'orientation budgétaire : engagements pluriannuels en cours et envisagés. Choix politiques. Répartition de la SCSP et présentation des grandes masses.

Lettre de cadrage : traduction des orientations chiffrées, validées par le conseil d'administration, contribution des composantes et structures à la politique de l'établissement, plafond cours complémentaires et dotation des composantes en AE : **30 juin 2015** et diffusion en juillet 2015.

Dialogue de gestion avec les composantes :

Phase 1 : caractérisation-positionnement-projets s'inscrivant dans la politique d'établissement- échanges sur la nouvelle méthode de construction budgétaire- campagne d'emplois et répartition des moyens. Elaboration des AE ≠ CP : mai/juin et juillet.

Phase 2 : derniers arbitrages : septembre

Répartition détaillée des moyens par les commissions de la formation/vie étudiante et de la recherche : septembre et octobre

Elaboration et vote du budget des composantes : répartition en enveloppes d'AE/par destination et en prévision de recettes propres. Date butoir = 13 novembre

Agrégation des documents budgétaires et saisie : date butoir = 27 novembre

Transmission au Recteur 15 jours avant le CA : date butoir = 30 novembre

Présentation et vote du CA : 15 décembre

# Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

---

***Année 2015***

## Sommaire

### Préambule

### A – Contribution de l'IUT à la stratégie de l'université de Franche-Comté

- |  |      |
|--|------|
| 1. Axes prioritaires de l'université                       | p. 6 |
| 2. Contribution de l'IUT à la réalisation de certains axes | p. 6 |

### B – Déclinaison des axes stratégiques en axes opérationnels

- |   |       |
|---|-------|
| 1. Délivrer le DUT  | p. 9  |
| 2. Conforter l'offre de formation de l'IUT                                    | p. 10 |
| 3. Accueillir des publics diversifiés   | p. 11 |
| 3.1 Echanges internationaux   | p. 12 |
| 3.2 Différents types de baccalauréats (généraux et technologiques)            | p. 12 |
| 3.3 Faire de tout parcours étudiant une réussite                              | p. 13 |
| 3.3.1 Soutiens disciplinaires, méthodologiques                                | p. 13 |
| 3.3.2 Accompagnement à la réorientation (passerelles)                         | p. 14 |
| 3.4 Mixité des formations   | p. 14 |
| 3.5 Egalité des chances   | p. 14 |
| 4. Valoriser l'université dans les milieux économiques et professionnels      |       |
| 4.1 Transfert de technologie  | p. 14 |
| 4.2 Vivier de formateurs professionnels                                       | p. 15 |
| 4.3 Référentiel de formation sous la forme de blocs de compétences            | p. 15 |
| 4.4 Rayonnement et visibilité de la formation                                 | p. 16 |
| 4.5 Contribution à la dynamisation des villes moyennes et à l'économie locale | p. 16 |
| 5. Favoriser et promouvoir l'insertion professionnelle                        |       |
| 5.1 Adaptation locale des contenus pédagogiques                               | p. 16 |
| 5.2 Développement du nombre de contrats en alternance                         | p. 17 |
| 5.3 Insertion au niveau III et au niveau II                                   | p. 17 |
| 6. Contribuer aux relations internationales                                   |       |
| 6.1 Via le réseau des IUT   | p. 18 |
| 6.2 Via des partenaires locaux  | p. 18 |
| 6.3 Via les relations internationales de l'université                         | p. 18 |
| 7. Développer la pédagogie par la recherche                                   |       |
| 7.1 Liens entre pédagogie et recherche  | p. 18 |
| 7.2 Soutien au maintien d'une activité de recherche                           | p. 19 |
| 7.3 Renforcement du lien formation/recherche/entreprise                       | p. 19 |
| 7.4 Contribution des enseignants-chercheurs aux activités de recherche        | p. 19 |
| 8. Contribuer aux regroupements universitaires (COMUE)                        |       |
| 8.1 Cohérence de l'offre de formation   | p. 20 |

8.2 Présence sur les territoires	p. 21
8.3 Travail en commun avec les autres IUT et la COMUE	p. 22
<b>9. Développer la démarche qualité</b>	
9.1 Qualité, hygiène, sécurité	p. 23
9.2 Certifications	p. 24
9.3 Bien-être au travail	p. 25
9.4 Développement durable	p. 25

## **C - Moyens**

<b>1. Moyens humains</b>	
1.1 Taux d'encadrement	p. 26
1.2 Stock d'emplois	p. 26
1.3 Redéploiements internes	p. 27
1.4 Mutualisation	p. 27
<b>2. Moyens financiers</b>	
2.1 BPI	p. 28
2.2 Ressources	p. 28
2.3 Dépenses	p. 29
<b>3. Moyens patrimoniaux</b>	p. 30

## **D - Indicateurs et suivi du CPOM**

<b>1. Indicateurs initiaux</b>	p. 30
<b>2. Indicateurs cibles au terme des cinq ans et interactions avec le plan de développement concerté (PDC) de l'université</b>	p. 31
<b>3. Modalités de révision annuelle du CPOM</b>	p. 32

<b>E - Modalités de validation</b>	p. 32
------------------------------------	-------

## **Annexe**

Liste des emplois affectés à l'IUT au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	p. 33
--	-------

## Préambule

Ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a pour but de définir la contribution de l'IUT Besançon-Vesoul à la stratégie de l'université de Franche-Comté et de faire un bilan des moyens humains, financiers et logistiques attribués à l'IUT. Il est construit autour d'une trame commune pour l'ensemble des IUT afin de permettre à la commission consultative nationale des IUT (CCN-IUT) une lecture globale à partir des appréciations et des recommandations de la dernière évaluation. Le CPOM devra répondre aux remarques de la CCN et corriger les points faibles notamment sur le respect des exigences du cadrage national du diplôme du DUT. Cet outil servira de base pour le dialogue de gestion et pour la préparation du prochain contrat quinquennal afin de mieux articuler la politique de l'IUT avec celle de l'université.

- Appréciations et recommandations de la CCN –IUT lors de sa visite du 13 mai 2011 après examen du dossier d'évaluation de l'IUT Besançon-Vesoul

---

*« Le rapport transmis par le Directeur de l'IUT et la visite organisée sur site de Besançon ont permis aux experts de disposer d'une information exhaustive sur l'activité et la performance de l'IUT. L'IUT de Besançon est implanté sur deux sites. Il a connu une augmentation de ses effectifs de 28% entre 2006 et 2009 en particulier avec le développement des licences professionnelles. L'IUT de Besançon s'appuie sur des équipes motivées et une expérience consolidée depuis de nombreuses années. Il bénéficie de nombreux atouts et s'appuie sur un réseau solide de partenaires professionnels. Les équipes de l'IUT ont le souci d'améliorer leur performance sur certaines activités et la démarche qualité, en cours, devrait contribuer à y parvenir. L'IUT a beaucoup à apporter à son université à travers le savoir-faire que ses équipes ont su développer dans de nombreux domaines comme l'international, la recherche, l'offre de formations professionnalisantes... Un renforcement de ce potentiel ne pourra que bénéficier à l'université de Franche Comté. Le dialogue de gestion avec l'Université doit être renforcé. Le respect du BPI et la mise en place d'un COM pluri annuel doivent être solutionnés de manière durable et constructive. Ces engagements respectifs doivent intégrer la politique immobilière et permettre d'assurer la couverture des PPN. Le taux de réalisation des programmes pédagogiques de 80% n'est pas satisfaisant. »*

- Points forts

---

*« L'IUT de Besançon bénéficie d'une grande expérience et d'une forte intégration dans son environnement socio-économique. Il joue notamment un rôle important en matière d'ascenseur social (près de 40% de boursiers). Il dispose d'un certain nombre d'atouts : équipes fortement impliquées, offre de formation variée, bonne implication sur le terrain de la recherche, souci de mettre à disposition des étudiants des outils pédagogiques d'un bon niveau (informatique, ressources documentaires), politique très active à l'international, étudiants impliqués aussi bien dans la vie de l'IUT que dans les nombreuses associations périphériques, un suivi sérieux des trajectoires privilégiées par ses diplômés... L'IUT dispose également de marges de progression sensibles dans des domaines stratégiques pour le renforcement de la professionnalisation, en particulier le développement des formations en alternance et une implication des professionnels qui pourrait être encore renforcée en ce qui concerne la participation aux enseignements. Les collaborations initiées avec certaines composantes de l'université mériteraient d'être davantage formalisées et connues des*

usagers. Enfin certaines démarches prometteuses comme le processus qualité ou l'organisation du Conseil des étudiants devront trouver leur vitesse de croisière. »

○ Points faibles

---

« L'IUT devra trouver des solutions à certains problèmes que ceux-ci soient nouveaux ou récurrents. La formation continue et la VAE, qui semblent avoir marqué le pas depuis un an, devront constituer un point de vigilance. Du côté de la formation initiale, la situation de de la spécialité Génie Industrielle et Maintenance au regard du recrutement, continue d'être préoccupante. L'accueil des bacheliers technologiques fait apparaître des variations significatives entre les spécialités et leur taux de réussite reste nettement inférieur aux diplômés d'un baccalauréat général. Leur accueil et leur accompagnement doit rester une priorité. La vétusté d'une partie des locaux et le coût du renouvellement de certains équipements constitue une autre difficulté qui pourrait freiner certaines évolutions indispensables. La principale difficulté de l'IUT pour maintenir sa performance repose sur les ressources actuellement insuffisantes pour appliquer les maquettes pédagogiques. L'objectif de 80% des maquettes ne peut être considéré comme satisfaisant. L'IUT doit disposer d'une plus grande transparence concernant les moyens qu'il génère. Le dialogue engagé avec l'Université doit être renforcé et devenir un réel dialogue de gestion. Il appartiendra à l'IUT de poursuivre sa volonté de dégager des ressources propres. »

Démarches engagées pour conserver et améliorer les points forts :

- Maintien de nos partenariats à l'international,
- Renforcement des attributions du conseil des étudiants avec une plus grande implication des élus,
- Développement très important de l'alternance avec trois DUT, trois DU et huit LP en apprentissage ainsi qu'une croissance des contrats de professionnalisation,
- Une collaboration étroite avec certaines composantes de l'université pour la mise en place des CMI (cursus master en ingénierie) avec une double inscription des étudiants en DUT et en CMI

Démarches engagées pour corriger, voire supprimer les points faibles :

- Le développement de VAE en particulier au niveau des licences professionnelles,
- Une augmentation importante des ressources en formation continue,
- Une ouverture à l'apprentissage de toute l'offre de formation du département génie industriel et maintenance (DUT et deux LP),
- A la rentrée 2014 et en collaboration avec les services du rectorat, 30 % des étudiants inscrits en première année de DUT sont titulaires d'un baccalauréat technologique. Le taux de réussite est en très légère augmentation.
- La vétusté de certains locaux reste d'actualité, notamment le hall technique du département GMP dont les travaux sont toujours en attente,
- Le renouvellement de certains équipements lourds a été possible grâce à des cofinancements avec les recettes des formations en apprentissage,
- Les ressources en heures d'encadrement restent insuffisantes pour garantir la couverture du programme pédagogique qui est de 85 %,

- Le dialogue de gestion avec l'université est constructif et le BPI (budget propre intégré) permet à l'IUT une bonne gestion de notre masse salariale et de nos ressources propres qui sont équivalentes à la dotation de l'Etat.

## **A – Contribution de l'IUT à la stratégie de l'université de Franche-Comté**

### **1. Axes prioritaires de l'université**

- Priorité au développement de la recherche avec une politique de partenariats multiples, des moyens adaptés et une structure de valorisation et de transfert,
- Une formation innovante pour la réussite et l'employabilité avec une politique documentaire à hauteur des enjeux,
- Une vie étudiante portée par un projet régional,
- Une gouvernance adaptée aux enjeux avec de nouvelles règles de fonctionnement au niveau du pilotage, des ressources humaines et financières basées sur l'élaboration de contrats d'objectifs et de moyens,
- Un système d'information mieux adapté avec un développement de la communication dématérialisée en ligne,
- Une maîtrise et une rationalisation du patrimoine immobilier à l'intérieur d'une politique territoriale de développement durable,
- Le développement des relations internationales,
- La création d'une grande communauté d'universités et d'établissements Bourgogne / Franche-Comté avec une convergence de la recherche et de l'offre de formation.

### **2. Contribution de l'IUT à la réalisation de certains axes**

L'IUT de Besançon-Vesoul souhaite poursuivre sa contribution à la performance de l'université de Franche-Comté au regard des objectifs et des indicateurs PAP (plan annuel de performance) de l'université ainsi que ceux déclinés par l'université dans le contrat quinquennal de l'établissement.

L'étudiant est mis au centre du dispositif de réflexion car il doit trouver, au sein de l'IUT, les bonnes conditions de réussite mais également un épanouissement intellectuel, culturel et personnel.

En cohérence avec les objectifs stratégiques de l'IUT définis dans le dernier dossier d'évaluation, la généralisation de l'évaluation des enseignements ainsi que l'autoévaluation du système IUT servent de supports à une démarche qualité qui a pour objectif l'amélioration continue de la pédagogie et du pilotage de l'IUT. Des dialogues de gestion internes avec les équipes de direction et les responsables de formations des départements ont été mis en place pour valider les actions correctives demandées par les CPN de chaque spécialité.

Le projet de contrat quadriennal de l'université de Franche-Comté projette de faire de l'université un chemin vers l'emploi avec une ouverture sur le monde socio-économique. L'IUT souhaite s'associer à cet objectif majeur car, depuis quarante ans, les IUT ont montré qu'ils étaient l'interface la plus élaborée entre le monde du travail et l'université. Au moment de la finalisation de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Bourgogne / Franche-Comté, les cinq IUT implantés sur six départements souhaitent démontrer qu'ils sont des acteurs de la voie technologique du grade de licence au service du développement social et économique des territoires. La COMUE doit intégrer le réseau des IUT de Bourgogne / Franche-Comté afin de mettre en valeur ses compétences dans le domaine des formations technologiques et professionnalisantes. L'IUT souhaite accroître sa collaboration au service des étudiants et des entreprises en s'inscrivant dans une dynamique d'aménagement concerté et de développement de ses territoires. La spécificité des IUT, la particularité de leur mission dans les domaines des formations technologiques supérieures, initiales et continues, du transfert de technologie ainsi que des échanges internationaux, leur relation privilégiée avec leur environnement socioprofessionnel, l'originalité de leur fonctionnement pédagogique leur confèrent dans cette perspective nouvelle une responsabilité propre. Outil indispensable de formation de cadres intermédiaires dont l'économie a besoin, l'IUT participe à la diffusion d'une culture technologique d'innovation auprès du tissu de PME de l'ensemble du territoire en attirant vers des filières scientifiques des jeunes qui s'en détournent de plus en plus pour une voie générale. Nous sommes convaincus que la technologie est une autre voie pour aborder le progrès scientifique.

Le projet de l'IUT ambitionne de favoriser, au sein de l'université, le développement de ses atouts existants dans une perspective d'ouverture régionale, européenne et internationale. Il se décline en objectifs stratégiques :

**Améliorer la réussite** : L'amélioration de la réussite en licence est inscrite dans le projet d'établissement et il devient nécessaire de renforcer les passerelles pour faciliter les différents parcours des étudiants. Même si le taux de réussite en DUT et en licence professionnelle est très supérieur aux autres formations universitaires, la lutte contre l'échec en première année de DUT doit rester une priorité. Il faut accompagner l'étudiant pour le faire évoluer vers plus d'autonomie dans l'apprentissage et la mise en œuvre des savoirs.

**Créer un chemin vers l'emploi** : Le nombre important de licences professionnelles marque une volonté de l'université de renforcer la professionnalisation des études. L'expérience des IUT dans ce domaine n'est plus à démontrer et elle doit servir de base à cette démarche notamment par l'inscription des diplômes professionnels au répertoire national des certifications professionnelles. Les treize licences professionnelles portées par l'IUT de Besançon-Vesoul, en partenariat avec les autres composantes de l'université, sont en bonne adéquation avec les besoins du monde socio-économique local. La particularité du site vésulien est prise en compte avec 75 % des formations en apprentissage.

L'IUT développe l'alternance qui forme une voie d'excellence et de réussite pour les étudiants et qui constitue un lien essentiel entre le futur diplômé et le monde de l'entreprise au

moment de son insertion. Les treize licences professionnelles proposées à l'IUT de Besançon-Vesoul sont en alternance avec des contrats de professionnalisation et huit sont en apprentissage.

**Bâtir une organisation de la formation tout au long de la vie** : Le CFASup facilite une ingénierie de l'alternance et l'expérience de l'IUT dans le domaine de l'apprentissage est valorisée dans l'ouverture à l'apprentissage de huit licences professionnelles, de deux DUT et de deux diplômes d'université. Si la proportion d'étudiants en alternance est supérieure à 40% en licence professionnelle, elle reste faible en DUT et il faut accentuer les efforts de communication pour inverser cette tendance. Des modules spécifiques vont être créés et les modules actuels restructurés. Le but n'est pas l'obtention d'un DUT ou d'une licence professionnelle mais une adaptation à la demande de formation continue. Les demandes de VAE sont de plus en plus importantes et l'IUT met tout en œuvre pour accompagner les candidats et répondre à leur demande.

**Diffuser une meilleure information pour une meilleure orientation** : Si l'IUT veut conserver un recrutement de qualité, il convient de renforcer les dispositifs déjà mis en place. L'effort de communication auprès des candidats potentiels doit se porter sur les atouts et les débouchés qu'offrent nos formations professionnelles par l'intermédiaire des forums, portes ouvertes, articles de presse, relations avec les lycées. Il faut également assurer la promotion des études en IUT auprès des bacheliers technologiques ; la signature d'une convention entre les IUT de Franche-Comté et tous les lycées de l'académie de Besançon est le signe d'un partenariat fort pour l'orientation et la réussite des bacheliers des séries STI 2D, STL et STMG. Pour être efficace cette démarche doit s'accompagner d'une politique nationale de communication sur les métiers de techniciens supérieurs.

**Accroître la dimension internationale de l'université** : L'IUT devra être mieux intégré dans la politique internationale de l'université en réaffirmant nos accords de coopération avec les nombreuses universités étrangères et en mettant en place une réelle politique des langues avec le Centre de Linguistique Appliquée (CLA) en particulier pour les étudiants étrangers sélectionnés dans le cadre des programmes de l'ADIUT. Le service des relations internationales de l'IUT porte un projet qui se décompose en trois axes : accueillir davantage d'étudiants étrangers, envoyer encore plus d'étudiants à l'étranger et améliorer l'accueil et la préparation au départ. Le cours de FLE (Français Langue Etrangère) mis en place à l'IUT permet une très bonne cohésion au niveau des étudiants étrangers.

**Renforcer les dispositifs d'aide à la réussite et de la promotion de l'égalité des chances** : L'IUT de Besançon-Vesoul joue un rôle important d'ascenseur social avec 40 % de boursiers, il propose un accueil sur deux sites (Besançon et Vesoul) et un accompagnement vers la réussite d'un public pour lequel le parcours technologique convient mieux qu'un parcours généraliste plus abstrait.

Il faut cependant conforter cette situation par un dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants, un accès des locaux aux handicapés, une réorientation concertée, une pédagogie

adaptée et un soutien fort pour l'implantation des filières IUT sur tous les territoires. Les sites géographiques ont chacun leur spécificité et tout sera mis en œuvre pour assurer la pérennité de ces sites, garants du développement économique des territoires.

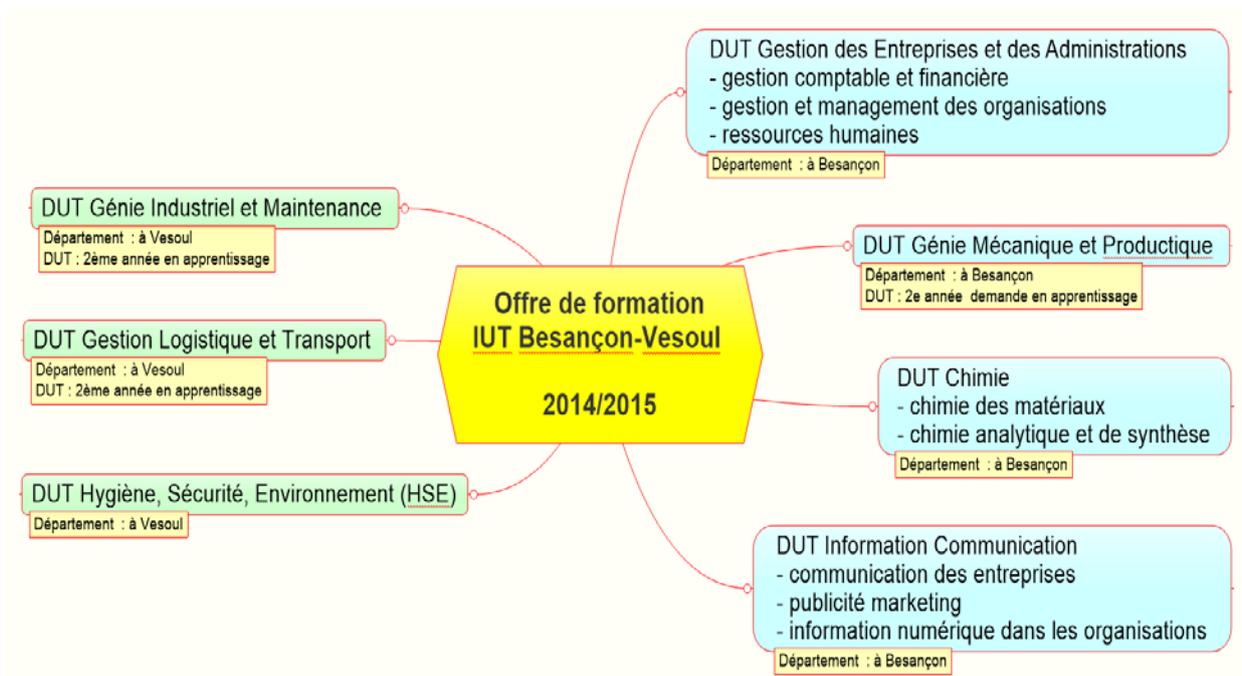
**Réaliser l'entretien, la maintenance et la sécurité des installations :** Dans cette partie (objectif opérationnel décrit un programme global des actions de maintenance immobilière), la sécurité doit être mise en avant et la mise aux normes du bâtiment Chimie en 2013 a permis d'augmenter notre taux d'accessibilité aux personnes handicapées et de supprimer l'avis défavorable de la commission de sécurité.

Les locaux du site de Besançon, après 43 ans d'existence, ne répondent plus aux exigences d'aujourd'hui. La situation du département GMP avec un hall technique dégradé et inadapté doit être examinée. La remise en service de l'ascenseur du bâtiment central de l'IUT est une priorité car certains étudiants ne peuvent pas accéder à la bibliothèque, aux laboratoires de langues ainsi qu'à la salle de visioconférence. En 2014, l'agrandissement et la restauration des bâtiments du site de Vesoul grâce à des financements croisés (conseil général de Haute-Saône, conseil régional, état, communauté d'agglomérations) permettent de répondre au projet de mutualisation des surfaces en intégrant sur ce même site les deux composantes de l'université ESPE et IUT. La rénovation du bâtiment sur deux étages a permis la mise aux normes pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.

## B – Déclinaison des axes stratégiques en axes opérationnels

### 1. Délivrer le DUT

L'offre de formation au niveau du DUT est répartie sur deux sites avec 12 spécialités différentes (carte ci-dessous)



Aujourd'hui notre préoccupation majeure est de garantir la couverture du programme pédagogique national. En effet malgré l'ouverture en apprentissage de nombreuses formations qui engendrent des recettes nouvelles, il est difficile d'obtenir une enveloppe en adéquation avec nos besoins car l'université souhaite maîtriser sa masse salariale et en particulier diminuer le nombre d'heures complémentaires.

Au regard du décret n° 2014-825 du 21 juillet 2014 relatif aux contrats d'objectifs et de moyens des IUT où il est précisé que cette démarche doit contribuer à la réalisation des PPN du DUT en cohérence avec le dialogue de gestion et les grandes orientations budgétaires de l'université, l'objectif de l'IUT sera de faire évoluer ce taux de couverture du PPN qui est aujourd'hui de 85 %.

## 2. Conforter l'offre de formation de l'IUT

L'IUT de Besançon-Vesoul offre un large panel de formations qualifiantes et professionnalisantes : sept diplômes universitaires de technologie avec pour certains des options (12 diplômes différents), treize diplômes de licences professionnelles et quatre diplômes d'université.

Le conseil d'institut se prononce chaque année sur le nombre de groupes d'étudiants qu'il est possible d'accueillir en 1<sup>ère</sup> année. Ce choix est guidé par le potentiel « enseignant », par le matériel pédagogique de chaque département et par l'évaluation des débouchés possibles pour nos étudiants. Il est nécessaire de tenir compte de l'ouverture des licences professionnelles sans création de postes et de la répartition des heures d'enseignement dans les services des collègues. Notons que cette démarche permet de compenser la baisse des effectifs dans certaines formations. Le tableau ci-dessous présente les capacités d'accueil des différents départements, les effectifs en parallèle avec le taux d'encadrement qui varie au gré des redéploiements lors des départs à la retraite, des mutations ou des promotions.

	GMP	Chimie	GEA	IC	GIM	GLT	HSE	Total
Capacité d'accueil en nombre de groupes en 1 <sup>ère</sup> année en DUT	3	3	5	6	1	2	3	<b>23</b>
Nb d'étudiants en DUT (2014-2015)	144	133	270	316	36	97	119	<b>1115</b>
Nb d'étudiants en LP (2014-2015)	51	33	45	46	26	44	16	<b>261</b>
Taux d'encadrement actuel en %	73	62	81	75	63	63	59	<b>68</b>

Depuis plusieurs années, la capacité d'accueil est restée stable en DUT. Les effectifs globaux ont continué à progresser grâce à l'ouverture de licences professionnelles. Ils sont maintenant stables dans la majorité des formations sauf dans certains DUT (GIM et GLT) où la

diminution des candidatures est sensible. L'ouverture de licences professionnelles ainsi que le redéploiement des postes d'enseignants permet d'équilibrer les charges entre les différents départements.

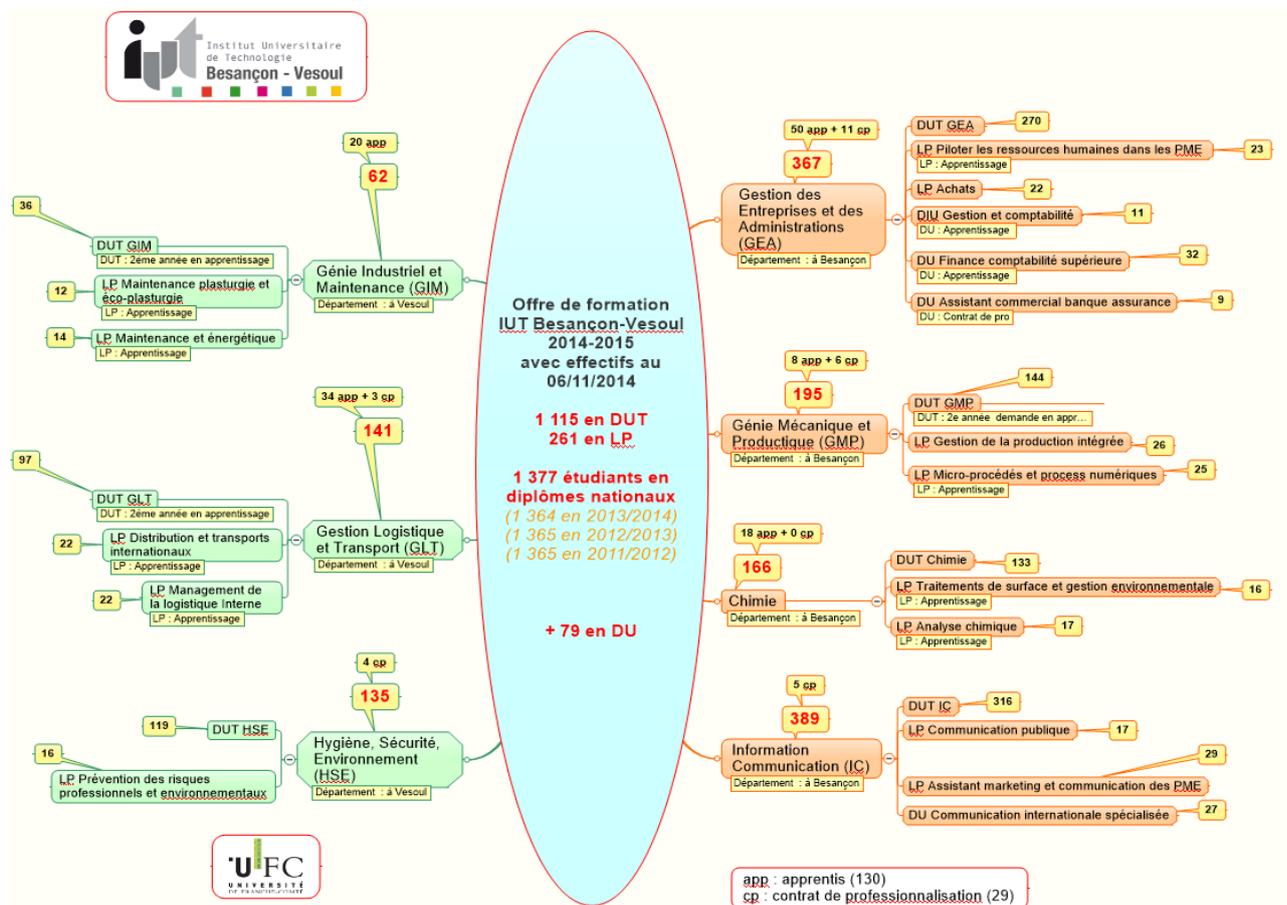
Les licences professionnelles, par leur recrutement géographique plus large, mettent en évidence l'attractivité de l'université de Franche-Comté avec plus de 55 % de nouveaux entrants.

L'existence de deux diplômes d'université (DU), en partenariat avec l'ordre des Experts Comptables Bourgogne Franche-Comté, permet aux étudiants de l'IUT de poursuivre leurs études pour acquérir un DCG et un DSCG. Regroupant chaque année près de 45 apprentis, l'insertion professionnelle de ces étudiants est assurée et correspond aux attentes des professions comptables.

Le DU Banque, accueille une quinzaine d'étudiants chaque année sous le statut de contrats de professionnalisation.

### 3. Accueillir des publics diversifiés

La carte ci-dessous présente les effectifs et les statuts des étudiants : formation initiale, formation continue (contrat de professionnalisation) et apprentissage.



Sur un effectif global de 1 456 étudiants, 159 sont en alternance (130 en apprentissage et 29 en contrat de professionnalisation) ce qui représente 11 % des inscrits. Les étudiants en DUT sont très majoritairement en formation initiale alors qu'ils sont plus de 40 % en alternance dans les licences professionnelles.

Le site de Vesoul avec 61 alternants sur 338 étudiants est le résultat d'une démarche concertée entre l'IUT et la région de Franche-Comté afin de pérenniser les formations supérieures sur tout le territoire.

Les demandes de VAE sont de plus en plus importantes et l'IUT met tout en œuvre pour accompagner les candidats. La grande majorité des VAE sont examinées dans le cadre de la licence professionnelle.

### **3.1 Echanges internationaux**

L'IUT compte en moyenne une quarantaine d'étudiants sortants chaque année : une trentaine est inscrite en diplôme d'université de communication internationale spécialisée et est suivie par les professeurs coordinateurs dans vingt-sept universités européennes partenaires et une dizaine peut faire son S3, son S4 ou sa L3 dans ces mêmes universités.

L'IUT encourage les stages à l'étranger, plus d'une dizaine par an en Europe et plus de soixante au Québec avec deux partenaires (université de Chicoutimi et Cégep de Saint Jean sur Richelieu).

L'IUT reçoit, par le biais de l'ADIUT, une dizaine d'étudiants étrangers hors Erasmus (mexicains, gabonais, vietnamiens ou chinois).

### **3.2 Différents types de baccalauréats (généraux et technologiques)**

Les bacheliers technologiques ont leur place à l'IUT. Ils représentent 26 % des inscrits au 15 janvier 2015 avec des disparités entre les départements alors qu'ils représentent 20 % des candidats. Ces chiffres montrent bien la volonté de l'IUT de favoriser l'accueil de ce type de public. La part des bacheliers professionnels reste toutefois faible (4%). Les étudiants sont classés par type de bacs et le jury d'admission sélectionne les étudiants pour constituer une promotion équilibrée.

La baisse des candidatures dans les départements industriels (GIM, GMP, Chimie) semble enrayée mais la qualité des dossiers nous amène à être moins exigeants sur notre mode de sélection. Cette démarche, totalement assumée, conduit parfois à l'échec dès la première année avec un redoublement possible ou une réorientation à la fin du premier semestre. Ne sont admis au 3<sup>e</sup> semestre que des étudiants jugés susceptibles de réussir et d'obtenir un D.U.T. en deux ou trois ans. Les sept départements de l'I.U.T. se sont penchés sur ce problème et proposent tous un meilleur suivi de l'étudiant et des parcours légèrement différenciés afin de mieux les conduire au diplôme. Le tableau ci-dessous représente la

répartition des inscriptions des primo-entrants en 1<sup>ère</sup> année de DUT au 15 janvier 2015 par origine de bacs et par département.

	<i>Chimie</i>	<i>GMP</i>	<i>GEA</i>	<i>Inf-Com</i>	<i>GIM</i>	<i>GLT</i>	<i>HSE</i>
<i>Bacs généraux</i>	51	45	105	128	5	23	36
<i>Bacs techno</i>	11	28	33	25	7	20	15
<i>Bacs pro</i>	0	2	0	5	0	8	8
<i>Autres</i>	1	2	0	3	6	1	1

Suite à une étroite collaboration avec le rectorat et les lycées de l'académie, la proportion de bacheliers technologiques a fortement augmenté notamment dans les départements tertiaires.

### 3.3 Faire de tout parcours étudiant une réussite

Devenir des primo-inscrits de septembre 2012 en 4 ou 5 semestres

	<i>Diplômés</i>	<i>Réorientations</i>	<i>Abandons</i>
<i>Bacs généraux</i>	93,8 %	2,4 %	3,8 %
<i>Bacs techno</i>	87,4 %	5,9 %	6,7 %
<i>Toute origine</i>	91,2 %	3,7 %	5,1 %

Le pourcentage d'abandons a très fortement diminué en 2013 et en 2014 suite à un accompagnement personnalisé des étudiants en difficulté.

#### 3.3.1 Soutiens disciplinaires, méthodologiques

Les programmes pédagogiques nationaux (PPN) constituent une véritable garantie du caractère national du diplôme tout en laissant une marge de manœuvre avec des adaptations locales mises à profit pour être en corrélation avec le monde économique local. Des pratiques pédagogiques innovantes (projets tuteurés, projet personnel et professionnel, modules complémentaires, travaux pratiques innovants, enseignement par projets...) varient selon les départements et ont pour but de rapprocher les étudiants du monde professionnel qui sera leur demain. Toutes les licences professionnelles sont ouvertes en alternance et cette organisation permet de mixer des publics de formation initiale, de formation continue ou en apprentissage. Les chefs de département organisent en fin d'année des séminaires d'un ou deux jours afin de faire un bilan de l'année et d'échanger sur les différentes pratiques

pédagogiques. Les conseils de perfectionnement obligatoires dans toutes les licences professionnelles sont également mis en place en DUT.

Afin de soutenir financièrement les innovations pédagogiques destinées à améliorer la réussite des bacheliers technologiques et suite au retrait de l'aide de l'état, des financements spécifiques ont été obtenus dans le cadre des projets de Bonus Qualité Formation (BQF) à l'échelle du PRES Bourgogne/Franche-Comté.

### 3.3.2 Accompagnement à la réorientation (passerelles)

Les modules complémentaires dans les programmes pédagogiques nationaux doivent nous servir à mettre en place les prérequis nécessaires à la poursuite d'études en L3. Par exemple, la double inscription en DUT et CMI permet aux étudiants motivés de valider les UE de DUT et du CMI et ainsi de garantir une poursuite d'études.

### 3.4 Mixité des formations

Le tableau ci-dessous représente la répartition des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de DUT au 15 janvier 2015 par sexe et par département.

	<i>Chimie</i>	<i>GMP</i>	<i>GEA</i>	<i>Info-Com</i>	<i>GIM</i>	<i>GLT</i>	<i>HSE</i>	<i>Total</i>
<i>Garçons</i>	27	74	58	37	19	39	52	206
<i>Filles</i>	46	6	89	131	0	16	23	311

Les départements industriels (GMP et GIM) ont beaucoup de difficultés pour recruter des filles alors que leur taux de réussite est souvent plus important que celui des garçons dans ce type de filière. Suite à une forte mobilisation de l'équipe pédagogique avec une campagne de communication ciblée sur les emplois des filles dans l'industrie, le département GMP a le plus fort pourcentage de filles sur les 41 départements de France. Le nombre d'étudiants boursiers reste stable depuis de nombreuses années alors que le nombre d'étudiants en formation par alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) est en très forte augmentation cette année (11 % des inscrits).

### 3.5 Egalité des chances

L'accompagnement vers la réussite d'un public issu de différents milieux socioprofessionnels avec un pourcentage de boursiers important est un enjeu majeur pour l'IUT en terme de justice sociale. Contrairement aux idées reçues, la sélection en IUT permet la réussite de profils variés et c'est le lieu où différents milieux sociaux échangent, interagissent et travaillent ensemble malgré des origines et des parcours très différents. L'implantation de l'IUT sur deux sites géographiques tout en étant le garant du développement économique des territoires, permet un accès à l'enseignement supérieur de proximité.

## **4. Valoriser l'université dans les milieux économiques et professionnels**

### **4.1 Transfert de technologie**

Les équipes de recherche rejoignent les préoccupations technologiques de certaines PME et PMI, localement, du moins dans leurs procédés de fabrication et dans leur expertise. Il n'y a pas suffisamment d'interactions entre les entreprises utilisant des techniques anciennes et les laboratoires d'aujourd'hui. On peut penser que les PME ou PMI dont l'activité repose sur un savoir-faire établi n'ont pas besoin de recherche mais il n'en est rien et l'offre de la recherche gagnerait à se développer dans ce secteur. On constate toutefois que les plateformes technologiques implantées à l'IUT dans les domaines de l'usinage à grande vitesse, de la métrologie et du prototypage rapide répondent en partie à cette problématique de transfert de technologie, mais il serait sans doute opportun de réfléchir au renforcement des structures internes à l'IUT pour aider les entreprises dans leurs problèmes technologiques. Dans cette optique, l'équipe SRS de l'Institut UTINAM dispose d'une cellule de transfert technologique dans le domaine du traitement des surfaces référencée par les différents organismes qui font l'interface avec les industries régionales et nationales et qui répond aux préoccupations du monde économique avec du personnel propre (ingénieurs et techniciens issus de nos formations), ce qui permet une forte réactivité. Une partie importante de cette activité est réalisée grâce aux moyens basés au département Chimie. Ces personnels sont directement impliqués dans deux programmes investissements d'avenir. Le département Génie Mécanique et Productique s'inscrit également dans le recueil de compétences de Franche-Comté Technologie et Transfert, dans les domaines de l'usinage, du frottement, de l'usure, des revêtements de surfaces, de la mesure de rugosité, du contrôle tridimensionnel, de la mesure optique et du prototypage rapide. En partenariat avec le rectorat, plusieurs lycées de l'académie et l'UFR SJEPEG, le projet de plateforme technologique tertiaire permettra aux départements GEA, Information-Communication et GLT de réaliser du transfert de technologie dans le domaine des « serious games ».

### **4.2 Vivier de formateurs professionnels**

Près de 300 vacataires interviennent dans les différentes formations. Sur les 51 000 heures dispensées en 2013/2014, 7 400 heures ont été réalisées par des professionnels ce qui représente 15 % des enseignements. Malgré les difficultés pour recruter des spécialistes dans le cœur du métier, la volonté de l'IUT est de conforter voire d'augmenter la participation des professionnels dans les formations des DUT et des licences professionnelles.

### **4.3 Référentiel de formation sous la forme de blocs de compétences**

Les blocs de compétences sont traduits sous la forme d'offres de formations spécifiques à destination des stagiaires en formation continue.

Les formations universitaires professionnalisantes (FUP) : le département chimie met en place des formations qui s'adressent à des industriels. Le contenu de ces formations est défini avec l'industriel en fonction de son besoin. Une formation de 40 heures a été mise en place pour la société Linxens. Son objectif était d'apporter des éléments de théorie aux techniciens de cette

société dans leur domaine d'activité : traitements de surface, corrosion, traitements des effluents et caractérisation des revêtements. Une formation d'une douzaine d'heures a été mise en place pour la société Solvay de Tavaux avec pour but d'apporter des éléments de théorie à des opérateurs du laboratoire de la société Solvay dans le domaine de l'analyse infra-rouge (IR). Toujours avec la société Solvay, le département Chimie construit une formation qui s'étalera sur une vingtaine de jours en alternant des cours à l'IUT qui s'appuieront sur les modes opératoires utilisés sur site, et des travaux pratiques sur site.

#### **4.4 Rayonnement et visibilité de la formation**

Depuis sa création, l'IUT a tissé des liens privilégiés avec le monde professionnel qui est associé à toutes les étapes de la formation, de la création des programmes pédagogiques à la réalisation des enseignements en passant par l'accueil des étudiants en stages ou en projets tuteurés. Les stages en entreprise sont l'occasion d'interroger les professionnels sur l'adéquation des formations de l'IUT avec leurs besoins.

Les échanges entre les branches professionnelles et l'IUT sont fréquents, soit pour des actions spécifiques, soit pour connaître la pertinence de la création de nouvelles formations. Les professionnels participent aux jurys de VAE et leur collaboration est très importante pour faire l'analyse des compétences des candidats. Ils sont également associés à de nombreuses manifestations organisées par les équipes pédagogiques.

Les professionnels participent également à la vie de l'établissement en le soutenant financièrement par l'intermédiaire de la taxe d'apprentissage. Le président du conseil d'institut est un représentant du monde économique, ainsi il contribue très largement au rayonnement de l'IUT, il est membre des différents jurys et participe très régulièrement aux réunions mensuelles du conseil de direction.

#### **4.5 Contribution à la dynamisation des villes moyennes et à l'économie locale**

Grâce au soutien des collectivités locales et en particulier du conseil général de Haute-Saône qui met à notre disposition des locaux rénovés et très bien adaptés aux activités pédagogiques de l'IUT, nous accueillons 338 étudiants (18 % en alternance) en 2015 dans trois DUT et cinq licences professionnelles sur le site de Vesoul.

Le développement de l'alternance en collaboration avec la région Franche-Comté permet de pérenniser l'offre de formation sur le site et les entreprises sont également très intéressées et assurent un recrutement local à la suite de contrats de professionnalisation ou de contrats d'apprentissage. Cette collaboration étroite entre le monde de l'entreprise et l'IUT contribue au maintien des étudiants formés sur l'ensemble des territoires et ainsi participe à lutter contre la désertification des zones rurales.

### **5. Favoriser et promouvoir l'insertion professionnelle**

### 5.1 Adaptation locale des contenus pédagogiques

Tous les départements proposent une adaptation locale dans le cœur de métier en fonction des demandes des partenaires industriels ou offrent un soutien spécifique guidé par le projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les actions sont évidemment très différentes, on peut en citer quelques-unes :

- développement des traitements de surfaces pour le DUT Chimie des Matériaux,
- orientation en microtechniques et en biomédical pour le DUT GMP,
- participation à des challenges internes ou nationaux pour le DUT IC,
- création de deux parcours « insertion professionnelle » ou « poursuite d'études » pour les DUT GEA, HSE, GMP et IC,
- accent mis sur le transport routier et la logistique industrielle pour le DUT GLT,
- accompagnement à la certification pour le DUT HSE.
- adaptation aux besoins de recrutement de la marine nationale pour le DUT GIM.

### 5.2 Développement du nombre de contrats en alternance

Grâce à la très forte implication des équipes pédagogiques et avec 130 contrats d'apprentissage et 29 contrats de professionnalisation, l'IUT de Besançon-Vesoul montre sa volonté de diversifier les publics et en même temps de créer des nouvelles ressources. La demande d'ouverture à l'apprentissage de la deuxième année du DUT GMP pour la rentrée 2015 viendra encore renforcer l'offre de formation en alternance avec trois DUT sur sept et huit LP sur treize en apprentissage. Il faut aussi noter que toutes les LP sont ouvertes aux contrats de professionnalisation et au public en formation initiale.

#### *Evolution de l'offre en alternance et des effectifs depuis 2010-2011*

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de contrats de professionnalisation.	20	40	19	40	29
Nombre de contrats d'apprentissage	85	107	133	131	130
Offre DUT en apprentissage	0	0	0	1	2
Offre LP en apprentissage	4	5	7	8	8

### 5.3 Insertion au niveau III et au niveau II

L'enquête réalisée au niveau national en décembre 2013 pour les diplômés de DUT 2011 met en lumière les points suivants :

- La stabilisation des poursuites d'études qui était en hausse depuis 10 ans avec une très large préférence pour les licences professionnelles avec 34 % des diplômés.
- Un accès à l'emploi conjoncturellement moins aisé et un sentiment de déqualification par rapport au diplôme avec un salaire net médian de 1 375 euros.

- Une bonne réponse à la demande du tissu économique franc-comtois qui offre davantage d'emplois de cadres intermédiaires que de cadres supérieurs.
- 66 % des diplômés de DUT ont occupé un emploi depuis l'obtention de leur diplôme et parmi eux 60 % occupent toujours leur premier emploi.
- 33 % des diplômés ont poursuivi ou repris des études et 1 % sont sans emploi.
- 65 % des emplois sont en CDI, 15 % en CDD et 20 % en contrats (professionnalisation ou apprentissage) ou en intérim
- 85 % des diplômés travaillent en Franche-Comté avec 64 % dans les entreprises privées.

## **6. Contribuer aux relations internationales**

### **6.1 Via le réseau des IUT**

Grâce à la commission des relations internationales de l'assemblée des directeurs d'IUT, des contacts sont pris presque chaque année avec de nouvelles universités étrangères (Mali, Mexique, Malaisie, Congo...) et les partenariats existants sont entretenus afin de s'assurer du bon niveau des étudiants accueillis par l'IUT.

### **6.2 Via des partenaires locaux**

Les entreprises amenées à envoyer les étudiants en stage dans leurs établissements européens apprécient l'aide et les facilités que leur procure le service des relations internationales de l'IUT tant dans l'élaboration des conventions que dans l'attribution de bourses Dynastage aux étudiants.

### **6.3 Via les relations internationales de l'université**

Une collaboration étroite et complémentaire permet au SRI de participer au développement des relations internationales de l'université (Coimbra au Portugal par exemple) et en tant que correspondant, le SRI de l'IUT travaille en synergie avec la DGRIF pour que les contacts pris par l'IUT puissent également profiter aux autres UFR (répartition de places non utilisées avec SJEPEG par exemple).

## **7. Développer la pédagogie par la recherche**

### **7.1 Liens entre pédagogie et recherche**

Le département Chimie est fortement impliqué dans la recherche par l'appartenance de presque tous ses enseignants-chercheurs à l'Institut UTINAM (Univers Transport Interfaces Nanosciences Atmosphère-environnement Molécules). Douze enseignants-chercheurs de l'IUT, au sein de l'équipe « Sonochimie et réactivité des surfaces » SRS, publient dans des domaines aussi variés qu'électrochimie, sonochimie, revêtements organiques, réactivité des surfaces, traitements de surfaces. Dans l'équipe SRS, trois thésards sont dans les locaux de l'IUT et ils participent aux travers d'avenants doctoraux ou de vacations et aux enseignements

en DUT et en LP. Le département chimie accueille régulièrement des enseignants-chercheurs invités, ce qui permet de diversifier et d'enrichir les enseignements. L'IUT est également partenaire et organisateur de nombreux congrès internationaux.

Depuis 2009, l'IUT accueille le laboratoire CRESE (Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques), EA 3190, et les enseignants-chercheurs de la spécialité sont fortement impliqués (le directeur du laboratoire est en poste à l'IUT).

## **7.2 Soutien au maintien d'une activité de recherche**

Il existe une réelle volonté de soutenir les activités de recherche au sein de l'IUT par la mise à disposition de locaux mais aussi par l'attribution de décharges aux enseignants du second degré qui souhaitent faire de la recherche et obtenir leur doctorat. Depuis deux ans la participation de l'IUT aux économies budgétaires demandées par l'université se fait sur le non renouvellement temporaire de postes en dehors de la partie masse salariale recherche qui est préservée.

## **7.3 Renforcement du lien formation/recherche/entreprise**

L'implication des enseignants-chercheurs facilite au quotidien la liaison entre les laboratoires et l'IUT. Cela conduit, dans le cadre de certains projets de recherche ou pédagogiques, à une bonne articulation : des visites de laboratoires pour les étudiants, des participations de certains personnels techniques à des projets de recherche technologique, des sujets de PFE auxquels participent les étudiants et qui mettent en liaison des laboratoires et des entreprises... Certains étudiants, particulièrement intéressés par des activités de recherche innovantes, effectuent une partie de leur stage de formation au sein de ces laboratoires.

D'autre part, les multiples contacts des équipes de recherche avec des entreprises ou des laboratoires d'universités étrangères permettent un soutien très actif au développement des relations internationales de l'IUT.

## **7.4 Contribution des enseignants-chercheurs aux activités de recherche**

92 % des enseignants-chercheurs appartiennent à un laboratoire de recherche et parmi les 8% qui ne sont pas inscrits dans un laboratoire, la majorité est active pour la communauté universitaire. En dehors de ceux qui interviennent dans ces structures hébergées à l'IUT, les enseignants-chercheurs en poste dans les départements GMP, GIM et HSE exercent leurs activités de recherche dans des laboratoires de l'université tels que l'institut FEMTO-ST (Franche-Comté Electronique, Mécanique, Thermique et Optique en Sciences et Technologies) et en particulier dans deux de ses départements (mécanique appliquée et énergie, ingénierie des systèmes multiphysiques).

Certains enseignants des départements GEA, HSE, GLT et IC poursuivent leurs activités de recherche dans des laboratoires à l'extérieur mais la grande majorité intègre les équipes de

recherche de l'Université de Franche-Comté comme le laboratoire de chrono-environnement (UMR UFC/CNRS 6249 USC-INRA), le laboratoire de sociologie et d'anthropologie (LASA-UFC, EA 3189), le laboratoire THEMA (théoriser et modéliser pour aménager-UMR 6049), le laboratoire ELLIAD (édition, langages, littératures, informatique, arts, didactiques, discours-EA 4661) et également l'équipe CIMEOS (EA 4177) ainsi que le laboratoire de psychologie (EA 3188), le laboratoire dijonnais du LEG (laboratoire d'économie et de gestion-FRE 3496) disposant d'une antenne à Besançon.

## **8. Contribuer aux regroupements universitaires (COMUE)**

### **8.1 Cohérence de l'offre de formation**

La Bourgogne et la Franche-Comté comptent cinq IUT répartis sur huit sites géographiques : Belfort-Montbéliard, Besançon-Vesoul, Chalon-sur-Saône, Dijon-Auxerre et Le Creusot. Constitués en association sur le plan national (ADIUT), les IUT le sont également en région au sein du réseau des IUT Bourgogne/Franche-Comté qui s'est voulu interrégional dès sa création en 2010.

Avec 34 DUT qui représentent 20 spécialités sur les 25 proposées par le réseau national, 47 licences professionnelles et 9 DU, 50 formations en alternance (11 DUT, 34 LP et 5 DU), les IUT comptent actuellement 6 228 étudiants dont 5 962 inscrits pour des diplômes nationaux, 169 en diplômes d'université et 159 au titre des échanges internationaux.

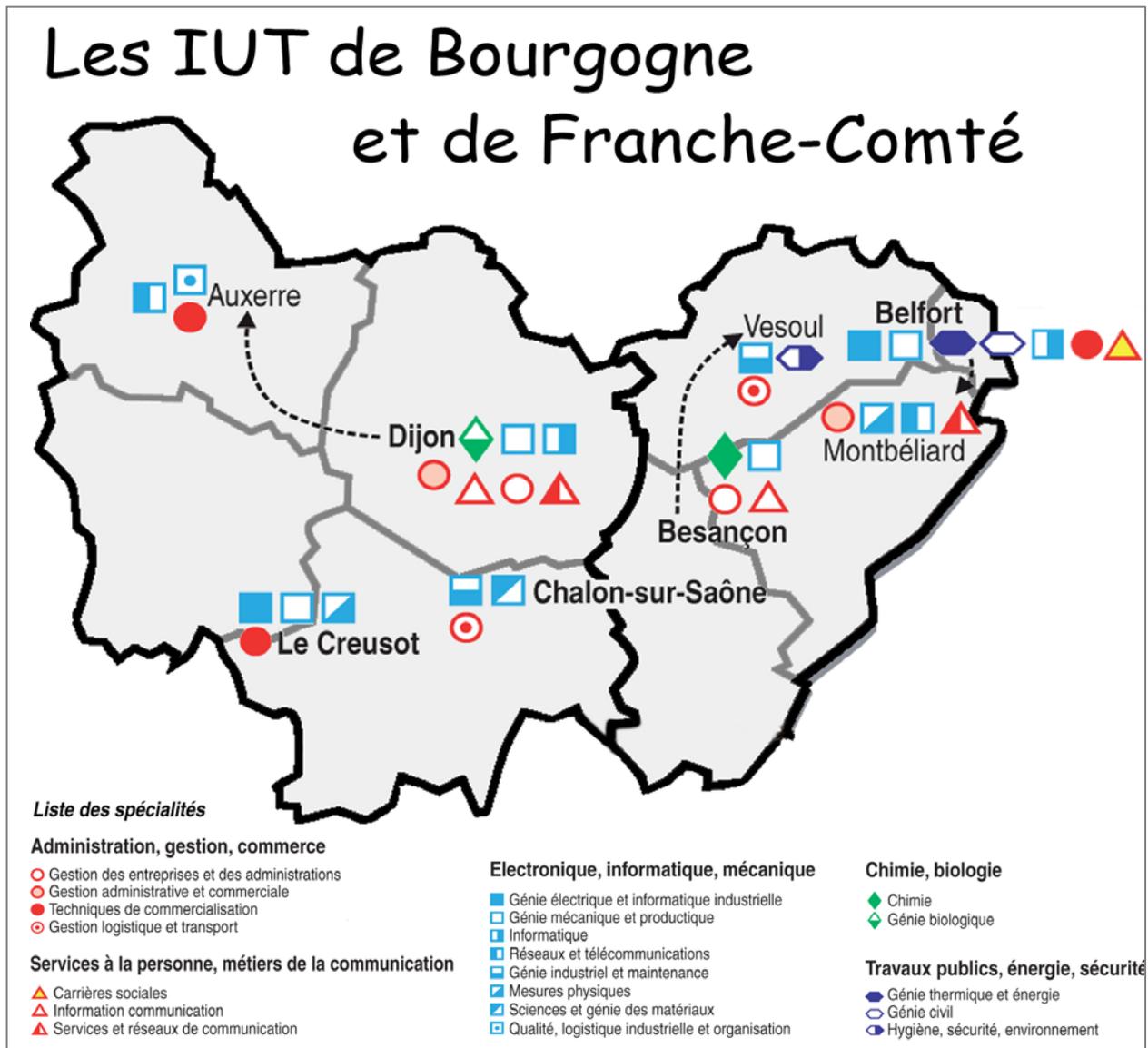
*Voir tableau page suivante*

**Répartition par IUT**

	Dijon- Auxerre	Belfort- Montbéliard.	Le Creusot	Besançon - Vesoul	Chalon sur Saône	Total Bourgogne Franche-Comté
Nombre de DUT	10	10	4	7	3	34
Nombre de LP	13	13	4	13	4	47
Nombre de DU	2	0	1	4	2	9
Nombre de DUT en Année Spéciale	2	0	2	0	1	5
Nombre de DUT en alternance (App ou Contrat de Pro)	2	3	2	2	2	11
Nombre de LP en alternance (App ou Contrat de Pro)	11	8	3	8	4	34
Nombre de DU en alternance (App ou Contrat de Pro)	2	0	0	3	0	5
Effectif total :	2 165	1 654	566	1 456	387	6 228
Inscrits en diplômes nationaux :	2 020	1 654	548	1 377	363	5 962
Inscrits en DU	50	0	18	79	22	169
Inscrits en échanges internationaux	95	43	0	19	2	159
Pourcentage de boursiers	49 %	43 %	50 %	40 %	43,60 %	45,12 %

**8.2 Présence sur les territoires**

La carte ci-dessous montre bien notre diversité et notre complémentarité sur les deux territoires bourguignon et franc-comtois.



### 8.3 Travail en commun avec les autres IUT de la COMUE

Les IUT ont été créés et se sont développés afin de répondre aux besoins de formation au plus près des territoires. Ils sont reconnus pour la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les entreprises, les chambres consulaires et les collectivités locales. La Bourgogne et la Franche-Comté sont composées de bassins de vie et d'emplois divers. Les cinq IUT sont implantés au cœur de territoires ayant une forte identité culturelle, sociale, industrielle. L'intention de l'IUT est de poursuivre et amplifier cet ancrage territorial et ce lien fort avec les entreprises. La force de notre réseau inter-régional des IUT est d'être capable d'articuler l'ancrage local avec la cohérence pédagogique et scientifique sur un territoire plus vaste.

Le nombre important de licences professionnelles marque une volonté des deux universités de renforcer la professionnalisation des études. En partenariat avec les autres composantes des universités, ces formations sont en bonne adéquation avec les besoins du monde socio-économique local. L'alternance est développée. Elle forme une voie d'excellence et de réussite pour les jeunes en constituant un lien essentiel entre le futur diplômé et le monde de l'entreprise au moment de son insertion.

Les Centres de Formation des Apprentis au niveau des deux régions facilitent une ingénierie de l'alternance. Chaque IUT est un acteur majeur dans ce domaine et le réseau des IUT a pour volonté de renforcer ses actions dans cette direction. Pour ce qui est de la formation continue tout au long de la vie, des modules spécifiques sont en place et d'autres sont en cours de développement.

L'effort de communication auprès des candidats potentiels doit se porter sur les atouts et les débouchés qu'offrent les formations professionnelles. Une plaquette commune des formations en Bourgogne/Franche-Comté a été élaborée et distribuée dans les forums sur les deux régions.

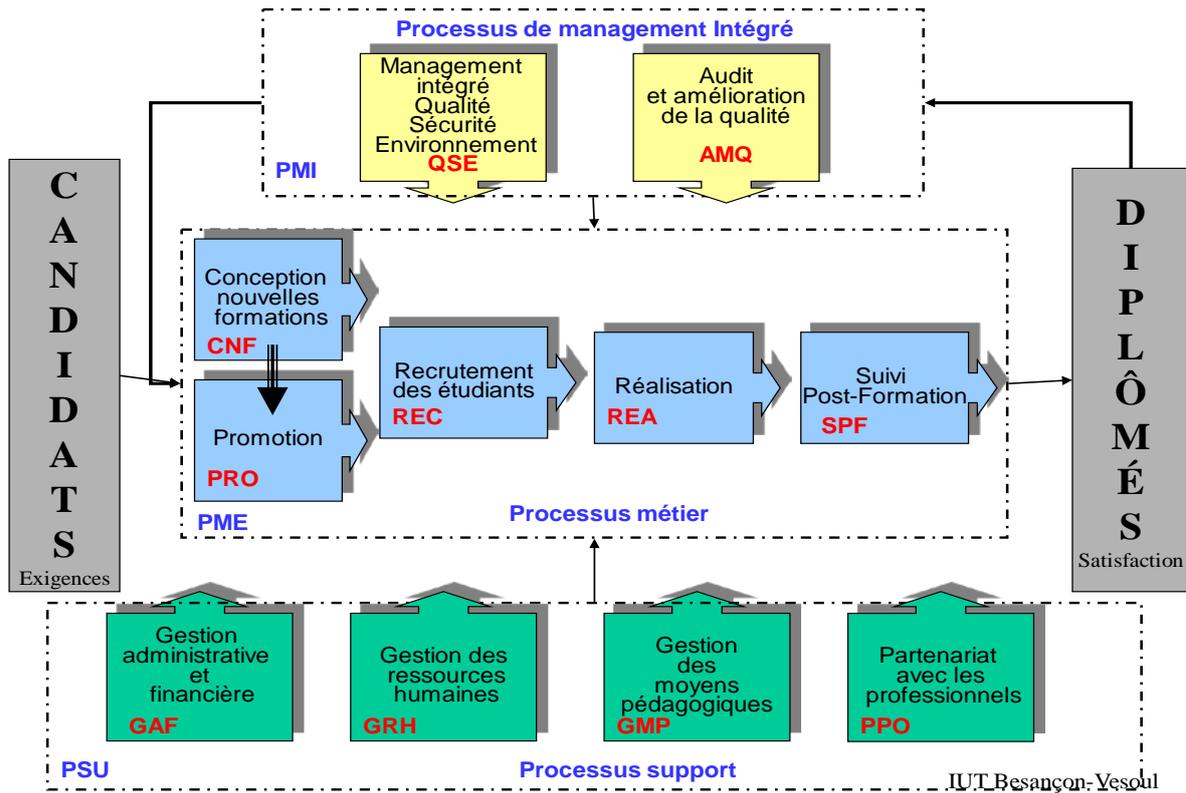
Le réseau des cinq IUT a vocation à s'organiser sous une forme restant à définir au sein de la COMUE Bourgogne/Franche-Comté avec pour objectif une meilleure identification dans l'intérêt de tous les acteurs. Dans le contexte actuel tant sur le plan universitaire que politique une nouvelle organisation est élaborée sous la forme de fédération des cinq IUT de Bourgogne / Franche-Comté.

## **9. Développer la démarche qualité**

### **9.1 Qualité, hygiène, sécurité**

Une démarche qualité a été initiée en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'IUT définis dans le dossier d'évaluation. La création d'un comité de pilotage animé par un spécialiste, a permis de définir les grands axes de cette démarche ainsi que les priorités. Ce groupe, composé de l'ensemble de l'équipe de direction et de plusieurs collaborateurs volontaires, est bien conscient du véritable enjeu que représente la mise en place d'un tel système pour la structure.

Cette démarche qualité doit être comprise comme une amélioration des conditions de réussite des étudiants et des conditions de travail des personnels, mais surtout comme un enjeu majeur face à la concurrence. Aujourd'hui la cartographie des processus est définie (figure ci-dessous) ainsi que la structuration de la documentation. L'engagement de tous les collaborateurs est la condition essentielle de notre réussite.



L'IUT a toujours le souci du respect de l'hygiène et de la sécurité des personnels et des usagers, il le démontre par de nombreuses actions :

- la mise en conformité du bâtiment principal du département chimie avec le soutien du service du patrimoine de l'université,
- la très forte augmentation du taux d'accessibilité des différents locaux d'enseignement sur le site de Besançon,
- la réalisation de travaux spécifiques (toilettes pour handicapés dans tous les bâtiments, aménagements des accès, ...),
- l'aménagement du site de Vesoul : avec le soutien des collectivités, tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## 9.2 Certifications

Tous les étudiants de première année de DUT et de LP s'inscrivent au C2I avec un taux de réussite de 61 %.

Tous les départements de l'IUT proposent une certification en langues de type CLES (anglais, espagnol, allemand) ou TOEIC.

Certains départements proposent des certifications particulières :

- SSIAP 3 (services sécurité incendie assistance à la personne) au département HSE,
- PCR (personne compétente en radioprotection) au département HSE,
- SST (sauveteur secouriste du travail) aux départements Chimie, HSE et GMP,

- formation à l'habilitation électrique aux départements GIM et HSE,
- IATA (*International Air Transport Association*) au département GLT,
- Voltaire (certification en orthographe) aux départements GLT et GIM.

### 9.3 Bien-être au travail

En collaboration avec les personnels du site de Besançon, un espace de remise en forme a été créé avec un accès libre pour l'ensemble des personnels en dehors des heures de travail.

Sur le site à Vesoul, toutes les activités sportives mises en place pour les étudiants sont proposées au personnel, y compris la piscine, la salle de keep fit et des séances périodiques de yoga. Une chorale et une troupe théâtrale permettent d'ouvrir de nouveaux horizons et de créer des liens entre les équipes pédagogiques, les personnels et les étudiants.

### 9.4 Développement durable

La sensibilisation aux économies d'énergie, à la prévention des risques, à l'éco-mobilité, à la protection de l'environnement et des populations, à la récupération et au traitement des rejets, au tri sélectif et au recyclage des papiers, à la gestion de l'eau et des déchets industriels, à l'achat responsable, à l'impact écologique de certains moyens de production et de transport sont des exemples concrets enseignés dans les différentes formations de l'IUT.

## C - Moyens

### 1. Moyens humains

#### Emplois d'enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Catégorie	Nombre d'emplois	Potentiel en heures
PR	5	960
MCF	37	7 104
Total EC	42	8 064
PRAG	32	12 288
PRCE	31	11 906
ENSAM	2	768
PLP	1	384
Total 2 degré	66	25 344
PAST	3	576
Total non-permanents	3	576
Total	111	33 984

### Nombre d'emplois BIATSS 2015

Catégorie	ITRF	ASU	Total
A	5	1	6
B	10	5	15
C	16	10	26
Total	31	16	47

#### 1.1 Taux d'encadrement (hors DU)

TAUX ENCADREMENT				
EN FONCTION DU NB D'ETUDIANTS				
DEPARTEMENT	NB ETUDIANTS	NB ENSEIG.	NB ET/NB ENS	RAPPEL 2013
GMP	206	19,5	10,56	11,71
CHIMIE	167	20	8,35	8,60
GIM	58	6	9,67	8,71
HSE	138	11,5	12,00	14,35
GEA	311	20,5	15,17	12,76
IC	350	24	14,58	15,00
GLT	129	9,5	13,58	13,05
TOTAL	1359	111	12,24	12,24
EN FONCTION DU POTENTIEL(heures)				
DEPARTEMENT	POTENTIEL	ATTRIB. 2013-2014	TX ENCADR. 100%	TX ENCADREMENT 80%*
GMP	6048	8266	0,73	0,91
CHIMIE	4800	7775	0,62	0,77
GIM	2112	3362	0,63	0,79
HSE	3936	6625	0,59	0,74
GEA	6624	8207	0,81	1,01
IC	7488	9986	0,75	0,94
GLT	2976	4746	0,63	0,78
TOTAL	33984	48967	0,69	0,87

Le taux d'encadrement varie de 0,59 à 0,81 avec un taux moyen de à 0,69.

\*Le taux d'encadrement est calculé avec 20 % des enseignements faits par des professionnels.

#### 1.2 Stock d'emplois

(voir document en annexe, liste des emplois)

L'IUT dispose d'un emploi d'IGE (n° 73521P) qui correspond au poste de responsable du service scolarité. Lors du mouvement interne 2012, l'UFC a affecté à l'IUT un agent contractuel en CDI pour occuper ces fonctions. Or, il semblerait que le poste d'IGE ait été retiré du stock emploi de l'IUT et que le responsable du service scolarité en CDI soit rémunéré sur le budget propre de l'UFC.

L'IUT n'a jamais été informé de la transformation. L'IUT demande donc la reconnaissance de ce poste IGE dans le potentiel de l'IUT.

### **1.3 Redéploiements internes**

Depuis de nombreuses années, lors de la campagne emplois, des redéploiements sont effectués de façon régulière en accord avec les chefs de département afin d'assurer un rééquilibrage.

### **1.4 Mutualisation**

La création du pôle universitaire vésulien s'est traduite par le rapprochement de l'ESPE et de l'IUT Besançon-Vesoul et de la mise en commun de ressources humaines. La coordination du site est assurée par un agent de catégorie B responsable notamment de deux CR se rapportant à deux unités budgétaires. Par ailleurs, cette personne est également responsable de l'équipe technique qui regroupe des agents de l'IUT et de l'ESPE. Un certain nombre d'enseignants interviennent de plus en plus dans les formations des deux entités.

Un certain nombre d'enseignants participent aux formations de l'ESPE, en licence, en master, à l'ISIFC et en école doctorale. En 2013-2014, les enseignants de l'IUT sont intervenus à hauteur de 1 386 heures dans les autres composantes de l'université, ce qui représente 4 % du potentiel. De même, des composantes de l'université sont partenaires sur les formations de licences professionnelles et en 2013-2014, 587 heures ont été dispensées à l'IUT par des enseignants des UFR SJEPEG, SLHS, ST et ESPE.

Le hall technique du département GMP est utilisé également par l'UFR ST et l'ISIFC ce qui a entraîné une mutualisation des enseignants et des équipements. Le hall de génie chimique est utilisé par l'UFR ST (TP MAster QUEST et TP L2 Chimie), de même les L2 chimie effectuent à l'IUT des TP de TTS. Du matériel est également prêté dans le cadre des stages et de quelques TP des masters FTS.

## **2. Moyens financiers**

Le directeur de l'IUT est ordonnateur secondaire de droit pour les recettes et les dépenses.

### **2.1 BPI**

L'IUT dispose d'un budget propre intégré voté par son conseil d'administration faisant apparaître l'ensemble des ressources (dotations et budget propre).

La masse salariale toujours gérée par l'UFC s'est élevée à 10 751 069 euros en 2014.

## 2.2 Ressources

Les ressources de l'IUT sont constituées de ses ressources propres (formation continue, taxe d'apprentissage, crédits de l'apprentissage, droits universitaires ...) auxquelles s'ajoute la part de dotation de l'Etat attribuée par l'Université.

### Recettes 2015 sur l'UB IUT Besançon-Vesoul

Origine	Montant en €
<b>RZ : Recettes ne donnant pas lieu à encaissement</b>	<b>1 144 833</b>
Recettes internes (virement, prestations internes...)	1 250 255
Dotation de fonctionnement de l'université	
<b>Ressources propres</b>	<b>457 630</b>
Droits d'inscriptions	82 000
Redevances sur prestations intellectuelles	
Contrats de recherche hors ANR	
Prestations de formation continue	128 437
Taxe d'apprentissage (barème)	200 000
Autres Prestations (formation en apprentissage)	627 750
Divers (Toutes les autres ressources donnant lieu à encaissement telles que placements financiers, cessions d'éléments d'actifs, produits exceptionnels ...)	21 260
<b>TOTAL des recettes donnant lieu à encaissement</b>	<b>1 059 447</b>
<b>Total général</b>	<b>2 024 235</b>

## 2.3 Dépenses

Le tableau ci-dessous représente la distribution des dépenses sur l'unité budgétaire de l'IUT.

### Dépenses 2015 sur l'UB IUT Besançon-Vesoul

Destination		Personnel en €	Fonct. en €	Invest. en €	Total en €
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	902 620 €	585 354 €	170 000 €	1 657 974 €
105	Bibliothèques et documentation		9 000 €		9 000 €
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé				0 €
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies				0 €
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur				0 €
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies				0 €
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement				0 €
111	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société				0 €
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale				0 €
113	Diffusion des savoirs et musées				0 €
114	Immobilier		462 808 €		462 808 €
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	9 500	59 998 €		69 498 €
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		5 000		5 000 €
<b>TOTAL des dépenses donnant lieu à décaissement</b>		<b>912 120 €</b>	<b>1 122 160 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>2 204 280 €</b>
<b>DZ : Dépenses ne donnant pas lieu à décaissement</b>					<b>0 €</b>
<b>Total général</b>		<b>912 120 €</b>	<b>1 122 160 €</b>	<b>170 000 €</b>	<b>2 204 280 €</b>

### 3. Moyens patrimoniaux

#### *Patrimoine alloué en 2015*

Catégorie des locaux	SHON Formation	SHON Recherche	SHON Administration	Total
A				0
B				0
C	15 211	585	2 300	18 096
D				0
E				0
<b>Total</b>	<b>15 211</b>	<b>585</b>	<b>2 300</b>	<b>18 096</b>

Ces chiffres correspondent au site de Besançon. Pour le site de Vesoul, les surfaces sont mutualisées avec l'ESPE et elles n'apparaissent pas dans ce tableau car le conseil général de Haute-Saône est propriétaire des locaux (7 739 m<sup>2</sup>) et l'IUT est locataire sous convention entre l'université et le conseil général.

#### **D - Indicateurs et suivi du CPOM**

##### 1. Indicateurs initiaux issus de l'évaluation

###### *Situation à la rentrée 2014 :*

- Nombre total d'étudiants au 15/01/2015
- Taux de réussite au DUT, cohorte 2012
- Mobilité étudiante, année 2014-2015
- Moyens humains
- Moyens financiers de l'UB IUT en 2014

###### *Formation initiale et continue – Pédagogie*

- Dynamique de l'offre de formation
- Recrutement et suivi des étudiants
- Professionnalisation des formations

###### *Recherche et transfert de technologie*

###### *Politique en matière de TIC, TICE de ressources documentaires*

###### *Politique d'ouverture internationale*

*Vie étudiante et équipements d'accompagnement**Politique immobilière**Pilotage**Relations avec l'université**Projets de développement*

## 2. Indicateurs cibles au terme des cinq ans et interactions avec le plan de développement concerté (PDC) de l'université

Les indicateurs cibles du plan de développement concerté doivent être en cohérence avec les éléments qui peuvent être communs aux composantes de l'université ou spécifiques à l'IUT. Le tableau ci-dessous représente la distribution de ces indicateurs suite au dernier dialogue de gestion avec l'université.

	<b>Indicateurs communs aux composantes de l'université</b>	<b>Indicateurs spécifiques à l'IUT</b>
<b>Les chiffres clés</b>	Nombre d'étudiants, personnels titulaires, surfaces et budget exécuté	Nombre de diplômes gérés (DUT et LP), proportion d'étudiants étrangers et masse salariale
<b>Axe « Recherche »</b>	Surface dédiée à la recherche, emplois enseignants-chercheurs, nombre de thèses délivrées et chiffre d'affaires SAIC	Personnels en soutien à la recherche, projets ANR sélectionnés et recettes recherche
<b>Axe « Formation »</b>	Proportion de nouveaux bacheliers, proportion de nouveaux entrants, taux de réussite en L1, taux de présents aux examens	Nombre d'étudiants en apprentissage et nombre d'étudiants en formation continue
<b>Axe « Vie étudiante »</b>	Proportion de boursiers, de visites médicales, d'inscrits en sport et d'inscrits au SCD	Connexions mensuelles à l'ENT et heures d'ouverture de la scolarité
<b>Axe « Gouvernance »</b>	Potentiel enseignant théorique et réel, nombre d'heures complémentaires	Taux d'utilisation des locaux, investissements, taux d'exécution budgétaire et recettes totales
<b>Perspectives et projets de développement</b>	Taux de réponse de l'enquête EVAL et ressources propres	Objectifs stratégiques inscrits dans le CPOM

### **3. Modalités de révision annuelle du CPOM**

Un rapport synthétique d'avancement annuel accompagné d'un tableau de bord permettra son suivi et le cas échéant, la mise en œuvre d'actions correctives.

Ce rapport, après validation par le conseil de l'IUT puis le conseil d'administration de l'université sera communiqué à la Commission Consultative Nationale et à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle.

#### **E – Modalités de validation**

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sera présenté au conseil d'institut où il fera l'objet du vote lors de la séance du 26 mars 2015. Il sera soumis au conseil d'administration de l'université lors de sa séance du ..... et conformément au décret 2014-825 du 21 juillet 2014 relatif aux contrats d'objectifs et de moyens des IUT, il sera joint au dossier d'accréditation de l'université.

Le Président de l'université  
de Franche-Comté

Le Président  
du conseil d'institut

Professeur Jacques BAHY

Claude RICHARD

Le directeur de l'IUT  
Besançon-Vesoul

Joël PIERRE-EUGÈNE

# Annexe

## Liste des emplois affectés à l'IUT au 01 janvier 2015

	CORPS	N° EMPLOI	OBSERVATIONS
1	MCF	0020	
2	PRAG	0042	
3	PR	0145	
4	PRAG	0078	
5	MCF	0243	
6	MCF	0249	
7	PR	0250	
8	MCF	0251	
9	MCF	0252	
10	MCF	0312	
11	MCF	0484	
12	MCF	0486	
13	MCF	0488	
14	MCF	0489	
15	MCF	0490	
16	MCF	0492	
17	MCF	0493	
18	MCF	0494	
19	MCF	0495	

	<b>CORPS</b>	<b>N° EMPLOI</b>	
20	PRAG	0530	
21	PRCE	0531	
22	MCF	0533	
23	PRAG	0534	
24	PRAG	0537	
25	PRCE	0539	
26	PRCE	0540	
27	PRCE	0541	
28	PRCE	0542	
29	PRAG	0543	
30	PRAG	0545	
31	PRAG	0546	
32	PRAG	0547	
33	PLP	0548	
34	PRCE	0549	
35	PRAG	0550	
36	PRAG	0551	
37	PRAG	0553	
38	PRCE	0554	
39	PRCE	0555	
40	PRAG	0556	
41	PRCE	0558	
42	PREN	0559	
43	PRAG	0560	
44	PRCE	0561	
45	PRCE	0563	
46	PRAG	0583	
47	PRAG	0584	
48	PRAG	0585	
49	PRAG	0586	

	<b>CORPS</b>	<b>N° EMPLOI</b>	
50	PRAG	0587	
51	PRCE	0588	
52	PRCE	0589	
53	PRCE	0591	
54	PRCE	0637	
55	MCF	0650	
56	PR	0692	
57	PRAG	0694	
58	PRCE	0702	
59	PRCE	0703	
60	MCF	0823	
61	MCF	0824	
62	PRAG	0825	
63	MCF	0901	
64	MCF	0923	
65	MCF	0924	
66	PRAG	0964	
67	PRCE	0965	
68	PREN	0966	
69	MCF	0973	
70	MCF	0974	
71	MCF	0976	
72	MCF	0993	
73	PRCE	0994	
74	PRAG	0995	
75	PRAG	0996	
76	MCF	1005	
77	PRCE	1060	
78	PRAG	1137	
79	MCF	1138	

	<b>CORPS</b>	<b>N° EMPLOI</b>	
<b>80</b>	PRAG	1139	
<b>81</b>	PRCE	1140	
<b>82</b>	PRCE	1141	
<b>83</b>	MCF	1152	
<b>84</b>	PRCE	1173	
<b>85</b>	PRCE	1174	
<b>86</b>	PRCE	1175	
<b>87</b>	PRAG	1176	
<b>88</b>	MCF	1208	
<b>89</b>	MCF	1209	
<b>90</b>	MCF	1210	
<b>91</b>	MCF	1211	
<b>92</b>	PRCE	1277	
<b>93</b>	PRAG	1282	
<b>94</b>	MCF	1292	
<b>95</b>	MCF	1293	
<b>96</b>	PRAG	1294	
<b>97</b>	PRCE	1307	
<b>98</b>	PRAG	1308	
<b>99</b>	PRAG	1309	
<b>100</b>	PRCE	1316	
<b>101</b>	PRAG	1317	
<b>102</b>	PRCE	1318	
<b>103</b>	PRCE	1355	
<b>104</b>	PRAG	1356	
<b>105</b>	PR	1427	
<b>106</b>	MCF	1494	
<b>107</b>	MCF	1521	
<b>108</b>	PAST	8014	
<b>109</b>	PAST	8020	

	<b>CORPS</b>	<b>N° EMPLOI</b>	
110	PAST	8021	
111	PAST	8044	
112	PAST	8045	
113	PAST	8047	
114	PR	9000	
115	APAE	00468J	
116	SAENES	50390X	
117	SAENES	01651V	
118	SAENES	01741T	
119	SAENES	39600U	
120	SAENES	38574D	
121	SAENES	25579	
122	ADJAENES	05809P	
123	ADJAENES	05810R	
124	ADJAENES	05811S	
125	ADJAENES	07400U	
126	ADJAENES	03833S	
127	ADJAENES	29164A	
128	ADJAENES	22071R	
129	ADJAENES	42594	
130	C-AD	43271	
131	ADJAENES	41708K	
132	IGE	73521P	Poste occupé par 1 CDI et qui semble avoir été retiré du stock emploi
133	ASI	50598Y	
134	ASI	54531Y	
135	ASI	32675S	
136	ASI	72678Y	
137	TECH	73896A	
138	TECH	61798X	
139	TECH	14333 <sup>E</sup>	

	CORPS	N° EMPLOI	
140	TECH	01342J	
141	TECH	69388X	
142	TECH	03094N	
143	TECH	01341H	
144	TECH	01348R	
145	TECH	25229Y	
146	ADT	11386B	Poste qui semble avoir disparu du stock et remplacé par un OEA n°24073S (lui-même transformé en ADT lors de l'extinction du corps des OEA) qui a été un poste prêté par l'IUFM pour recruter un contractuel ménage sur le site de Vesoul avant le regroupement IUT/ESPE sur ce site.
147	ADT	22039F	
148	ADT	01346N	
149	ADT	35677 <sup>E</sup>	
150	ADT	60521J	
151	ADT	56827U	
152	ADT	23103M	
153	ADT	52314N	
154	ADT	31328C	
155	ADT	52312L	
156	ADT	02583H	
157	ADT	33988U	
158	ADT	56826T	
159	ADT	38901J	
160	ADT	52313M	
161	ADT	52315P	

# Affectation des coûts indirects pour les projets Horizon 2020

CA du 24 mars 2015

## Contexte et Définitions

- Depuis 2014 : nouveau programme cadre européen pour la Recherche Horizon 2020 (nouvelles règles, simplification...).
- Premiers dépôts depuis avril 2014 : trois projets acceptés, premier démarrage à partir de la rentrée 2015.

### **Coûts directs :**

- Tous les coûts éligibles réellement engagés (personnel recruté, consommables, frais de voyage etc.)
- La valorisation du personnel permanent.

### **Coûts indirects :**

- Les coûts non éligibles tels que les frais environnés, la TVA non récupérable, les frais de montage de nouveaux projets etc.
- En cas de contrôle, ces coûts indirects ne doivent pas apparaître comme étant affectés aux coûts directs du projet.

## PCRD versus H2020

Ex: projet avec coûts directs de 100 000 €, dont 75 000 € de coût réels et 25 000 € de valorisation de personnel permanent (pas de management)

	7 <sup>ème</sup> PCRD	H2020
Taux de remboursement Coûts directs	75 % pour la partie Recherche (donc 75 000 €)	100 % (donc 100 000 €)
Taux de remboursement Coûts indirects	60 % des coûts directs (donc 60 000 €), remboursés à 75 % pour la Recherche (donc 45 000 €)	25 % des coûts directs (donc 25 000 €)
Taux de remboursement global	120 % (donc 120 000 €)	125 % (donc 125 000 €).

### En bref :

- Simplification des calculs dans H2020
- Globalement plus de subvention

## Situation financière du SAIC

### Recettes UB SAIC – UB 920

<b>2012</b>	<b>13 M€</b>
2013	10,5 M€
2014	10,17 M€

## Dépenses fonctionnement SAIC – CR 0100

## SAIC - Dépenses versus recettes

2012	Salaires	226 K€
	Charges communes	75 K€
	Divers fonctionnement	52 K€
	<b>Total</b>	<b>354 K€</b>
2013	Salaires	250 K€
	Charges communes	80 K€
	Divers fonctionnement	14 K€
	Entretien locaux	12 K€
	<b>Total</b>	<b>356 K€</b>
2014	Salaires	277 K€
	Charges communes	80 K€
	Divers fonctionnement	14 K€
	Entretien locaux	12 K€
	<b>Total</b>	<b>383 K€</b>

**Recettes SAIC - CR 01100 :**  
prélèvements sur actions de recherche  
(conventions et prestations)

	Recettes totales	Dont projets européens
2012	126 K€	37 K€
2013	460 K€	74 K€
2014	380 K€	88 K€
<b>Total</b>	<b>952 K€</b>	<b>199 K€</b>

**REMARQUE :** Une partie des prélèvements de 2012 n'a été prélevée qu'en 2013.

**En 2 ans + 39 K€ de salaires : 1 personne en plus à la Cellule Europe**

## Les projets européens

	Nbr de projets	Subvention UE prévue	Subvention UE reçue	Frais SAIC+UFR prélevés	% frais SAIC+UFR// subv prévue	% frais SAIC+UFR// subv reçue
6ème PCRD	24 (dont 11 gérés par des co-tutelles)	2 420 500,00 €	N/R	N/R	N/R	N/R
7ème PCRD	39 (dont 12 gérés par des co-tutelles)	5 274 877,05 €	3 800 510,00 €	200 395,35 €	3,80%	<b>5,27% (au lieu de 12%)</b>
H2020	3	504 224,75 €	-	-	-	-
Feder 2007-2013	22	3 591 284,00 €	1 057 232,47 €	41 979,25 €	1,17%	<b>3,97% (au lieu de 12%)</b>
Feder 2014-2020	0	-	-	-	-	-
Interreg III	17 (dont 4 gérés par des co-tutelles)	-	-	-	-	-
Interreg IV	16	2 993 343,66 €	2 423 656,02 €	183 249,74 €	6,12%	<b>7,56% (au lieu de 12%)</b>
Interreg V	0	-	-	-	-	-
Era-Net en cours	1	88 291,26 €	52 974,76 €	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>14 405 295,97 €</b>	<b>7 334 373,25 €</b>	<b>425 624,34 €</b>	<b>2,95%</b>	<b>5,80% (au lieu de 12%)</b>

→ 39 projets H2020 tout confondu depuis avril 2014 (en montage, en cours, déposé, refusé)

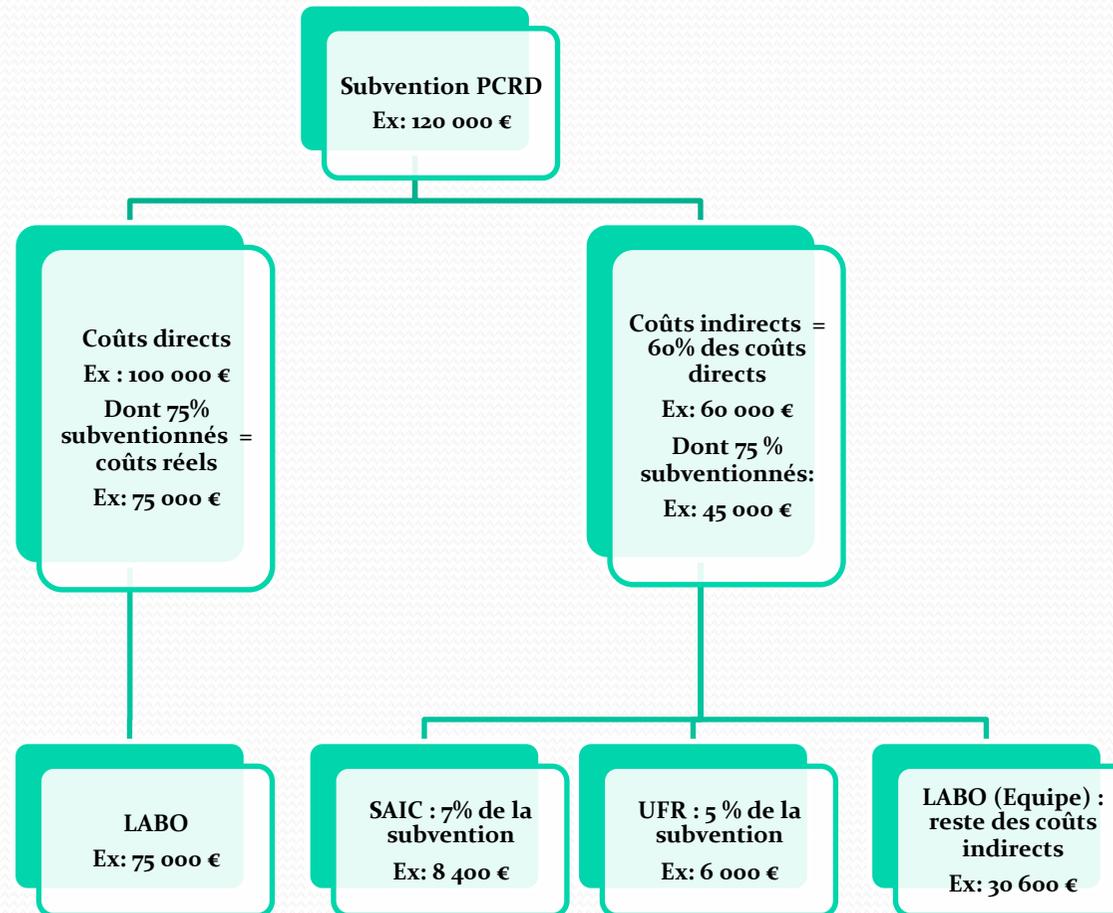
→ 9 projets Interreg V en montage

## Pourquoi plus de fonds pour le SAIC?

- SAIC totalement auto-financé.
- Faibles prélèvements sur FEDER et INTERREG
- Charge de travail par dossier européen augmente considérablement en fonction des nouvelles règles. Ex. :
  - Montages basés sur devis et calculs très précis (avant fourchette générale)
  - Rapports financiers très méticuleux (copies de chaque facture, vérification mise en concurrence etc. – avant extraction logiciel comptable suffisait)
  - Donc : Recrutement à la cellule Europe

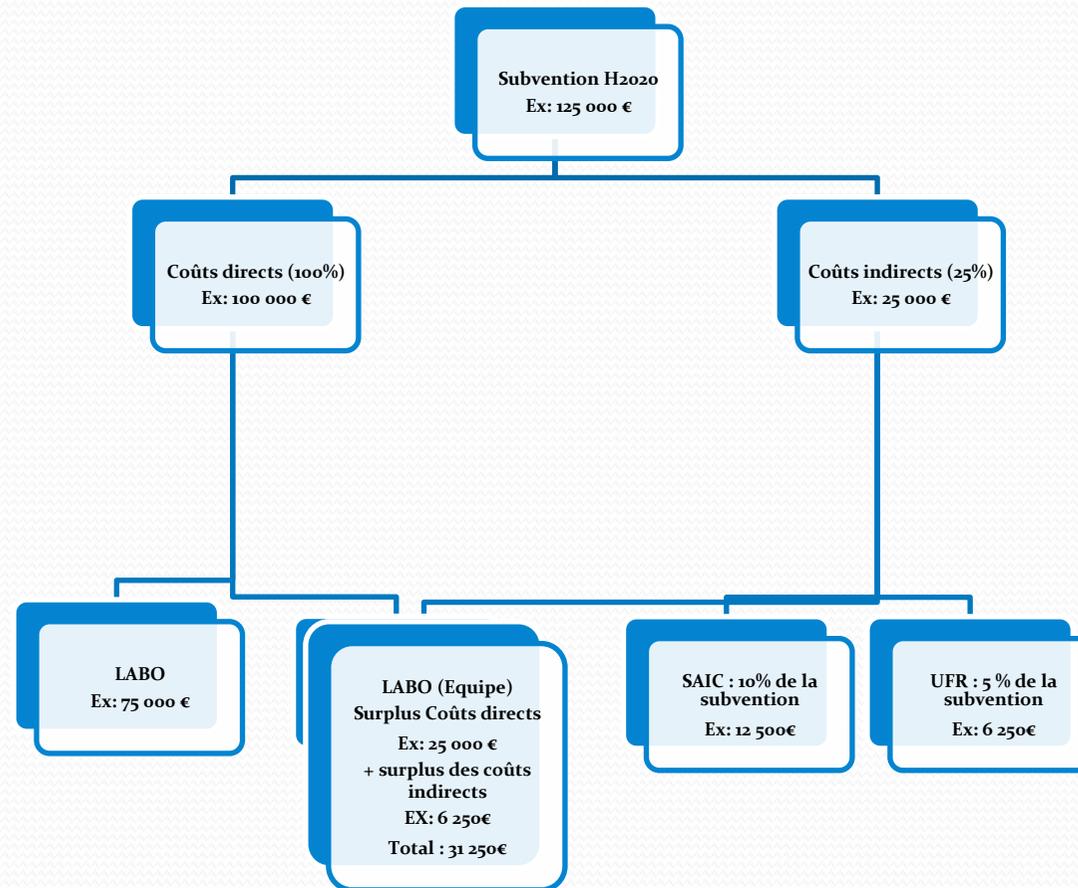
# Affectation des subventions (avant)

## PCRD



# Proposition de nouvelle affectation des subventions

## H2020



5 % de la subvention revenant à l'équipe de recherche sont bloqués pendant 2 ans après la fin du projet (audit).

**Donc:**

	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Labo/équipe de recherche	30 600 €	31 250 €
UFR	6 000 €	6 250 €
SAIC	8 400 €	12 500 €

**Compétences du CA déléguées au président**

<b><u>Contrats d'entretien et de maintenance divers</u></b>		
<b>Composantes</b>	<b>Nombres</b>	<b>Montants financiers</b>
UFR SMP	13	70 408 €HT/an
UFR STGI	3	18 142,20 TTC
<b><u>Location de locaux</u></b>		
UFR SLHS	5	Titre gracieux
UFR SLHS	3	1 140 €
UFR ST	1	Selon heures effectuées
Université Ouverte	2	3 351 €
UFR STGI	4	1.663,14 €HT
UFR STGI	14	Titre gracieux
MDE	5	Titre gracieux
MDE	1 + 1	180 €+ 3 040 €
<b><u>Conventions de reversement</u></b>		
<b><u>Conventions de stage : toutes les composantes</u></b>		

**Autres partenariats divers**

<b>Composantes</b>	<b>Nombres</b>	<b>Thèmes</b>
DRI	20 + 1	Accords internationaux + accueil étudiants angolais à l'IUT BV et Assodiut
DRI	6	Campus France + Agence Erasmus + France Education Formation
DRI	7	Région Franche-Comté + Crous (hébergement étudiants programme échange, boursiers Victor Hugo et boursiers "Science dans frontière")
UFR SMP	3	Conventions ARS + Région IFSI – Croix rouge
UFR SMP	3	Convention cession de produits
UFR SLHS	1	Certificat cession de 3 matériels
UFR ST	4	Conventions DIRECCTE JURA, ISBA 2 ENIL, lycée Ledoux
UFR ST	3 + 1	Convention élèves stage de 3 <sup>ème</sup> (Différents collèges de Besançon) + formation en milieu professionnel (LP Paris Besançon)
UFR SJEPG	2	Avenant convention licence pro banque UFC/CFPB + master 2 CAP en apprentissage UFC/CFPB
UFR SJEPG	1	Convention UFC /Banque de France
UFR SJEPG	2	Conventions CPGE avec lycées

Formation Continue	Pour la plupart des stagiaires	Conventions et contrats de formation professionnelle continue, accords de financements, aides individuelles à la formation (AIF)
Formation continue	1	Conseil régional
Formation continue	1	Convention DU Banque
Formation continue	2	Avenant convention licence pro banque UFC/CFPB + master 2 CAP en apprentissage UFC/CFPB
UPFR	4	Partenariat ISBA, GEPSL, BUC et GRDF
MDE	8	MJC Palente + Conseil régional + PMA + crédit mutuel + diversité RH Besançon
Observatoire	1	Université de Bourgogne
IUT Besançon-Vesoul	8	ASSODIUT, Société WOONNOZ, CFA DIFCAM, Pages jaunes, ENSMM, La poste, Ville Besançon, Mairie Noidans les Vesoul
Mésocentre	2	Mutualisation UTBM + ENSMM

**Compétences du CA déléguées au président****Subventions**

<b>Composante</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant financier</b>	<b>Date conseil de gestion et vote</b>
UFR SMP	Subvention aux frais de participation des étudiants au week-end de formation nationale sur le tutorat PACES à Paris VI	747 €	27/01/2014 unanimité
	Subventions aux associations : AAEPB	1 500 €	14/04/2014
	AAEPB (remboursement déplacements étudiants FORUM)	300 €	Unanimité
	BOUDU	2 000 €	
	Conventions de participations financières université d'été : 10 invités	5 570 €	16/04/2014 unanimité
ISIFC	Subventions aux associations : ADEISIFC	1 400 €	29/11/2013
	HUMABIO	400 €	unanimité
	PRIX POSTER	600 €	
UFR SJEPG	Subvention à la corpo	450 €	24/11/2014
	Appel à projet étudiants : Gala de l'UFR	1 000 €	unanimité
	Concours d'éloquence	1 000 €	
IUT Belfort-Montbéliard	Subvention à l'association "Le Ruban de Moebius"	1 000 €	25/09/2014 unanimité
	Subvention aux associations : association sportive de l'IUT	1 500 €	
	Association des assemblées de chefs de département (ACD)	1 000 €	13/11/2014
	Projet étudiants	5 000 €	unanimité
	ASSODIUT	5 294 €	
	Récompense major de promotion. 50 € pour chaque premier de promotion sous forme de bons d'achats.	1 400 €	

IUT Besançon-Vesoul	Subventions aux associations : UNP IUT ASSODIUT Association étudiante de l'IUT	1 452 € 4 646 ,40 € 5 000 €	20/11/2014 unanimité
ESPÉ	Projet aide à la mobilité	9 600 €	7/11/2014 unanimité
UFR SLHS	Subvention par la MSHE pour l'organisation du colloque "nature et culture" à l'Université de Bourgogne	1 000 €	27/11/2014 27 pour et 2 abstentions
UFR ST	Subvention aux associations : CBE Bio EPISTEMES	500 € 1 000 €	

**Contrats de travail et avenants signés en 2014**

Contrats concernant des enseignants : 231

Contrats concernant des BIATSS : 570

Contrats concernant des étudiants : 298 et 39 soutiens aux lycées

Contrats de vacation des BIATSS : 165

Contrats de vacances d'enseignements : pour 46 333 HETD soit environ 2 300 contrats

Conventions de mise à disposition, de délégation (Ministère, autres établissements d'enseignement supérieur) : 16

Convention de partenariat entre établissements (essentiellement pour "échanges" d'heures d'enseignement) : 6

## ACCORD DE CONFIDENTIALITES-SIGNE-2014

nom du projet	Unité	Partenaire	Date de signature
METALOR	UMR6174	METALOR	12/12/2013
IWC	UMR6174	IWC	21/01/2014
SYRLINKS	UMR6174	SYRLINKS	25/02/2014
FLORENCE BOITEUX	MSHE	FLORENCE BOITEUX	01/04/2014
Discussions relatives au développement d'une protection de surface des échangeurs brasés en aluminium contre la corrosion	UMR6213	Air Liquide	15/07/2014
AUDEMARS PIGUET	UMR6174	FC'INNOV + AUDEMARS PIGUET	21/07/2014
RAPID/CETIP 2	UMR6174	AIRBUS HELICOPTER ...	25/07/2014
NVH MEDICINAL	UMR6174	NVH MEDICINAL	28/08/2014
UHA	UMR6174	UHA SPITZER	10/09/2014
RICHEMONT	UMR6174	RICHEMONT	12/09/2014
HCTC	UMR6213	IRT...	12/09/2014
IFB ARBORE	UMR6249	UL/IFC	15/09/2014
MAO	UMR6213	SAFRAN/ALLIAGE/...	15/09/2014
EFI AUTOMOTIVE	UMR6174	ELECTRIFIL AUTOMOTIVE	02/10/2014
CERIVA	UMR6174	AER	02/10/2014
RECOVEO	UMR6174	RECOVEO	17/10/2014
SWATCH GROUP	UMR6213	SWATCH GROUP	21/10/2014
Pour parler en vue d'une collaboration recherche et mise au point d'un alliage de métaux précieux or 18 k de couleur bleu	UMR6174	Van Cleef & Arpels	23/10/2014
COLLIN	UMR6174	COLLIN	05/11/2014
ATOTECH	UMR6213	ATOTECH	05/11/2014
GE HEALTHCARE	UMR6174	BIACORE	06/11/2014
PROJET VTF	UMR6213	VALLOUREX TUBES France	24/11/2014
ETA	UMR6174	ETA SA MANUFACTURE HORLOGERE SUISSE	05/12/2014
PLATEFORME EASYPHI	UMR6174	IDQ	11/12/2014
CAPTEUR MULTI PARAMETRES...	EA4268	CRYSTALDEVICE/APROGSYS/CHU/EDOU ARD	22/12/2014
PROTHESES EXPANSION	EA4268	SEBBIN/APROGSYS/CHU/EDOUARD	22/12/2014

## ACCORD DE CONSORTIUM -SIGNES - 2014

Nom du projet	Unité	Partenaire	Date de signature
SILPHES	UMR 6213 et UMR 6249	ADEME	01/11/2014
EURECA	UFC	Projet HIVERA (ANRS)	24/04/2014
MicroConnect	UMR 6174	AXON CABLES	attente retour contrat signé
ESENCYAL	UMR6174	PHOTLINE/KAPTEOS	19/12/2014
MULTIMAGE	UMR6213	UCBL/ILM/CNRS/INSA LYON/ INSERM/UJF/CHIMIE PARISTECH/UJM/PARIS DESCARTES/CEA/CHEMATECH...	31/10/2014
TRUSTEE	UMR6049	INRA	25/03/2014
HABAC1	UMR6174	TRONICS/SYRLINKS	28/05/2014
PROLIPHYT	UMR6249	Pépinière DS/SOLVAY/RITTMO	27/10/2014
SCP TIME	UMR6174	GORGY TIMING SAS	26/09/2014
CRITEX PIA	UMR 6249	CNRS	09/09/2014
PROPICE	UMR6174	EIFER	17/10/2014

## LISTE DES CONVENTIONS ET CONTRATS SIGNES EN 2014

PROJET HABAC1 - vers	16/12/2013	15/12/16	MINISTERE DU REDRESSEME
SILPHES - PROMOTION	01/11/2013	30/04/17	ADEME AGENCE ENVIRONNE
SILPHES - PROMOTION	01/11/2013	30/04/17	ADEME AGENCE ENVIRONNE
PROJET TROPE - Transfr	20/12/2013	20/12/16	ADEME AGENCE ENVIRONNE
PROJET PROPIIM - Moul:	18/03/2013	31/10/17	OSEO SA
Simulation numérique de l	13/12/2013	03/06/15	SNECMA
MATURATION 2014-2015	01/01/2014	31/12/15	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
PROJET HIVERA - ETUD	01/01/2014	31/12/15	ANRS AGENCE NAT RECHER
ETUDE DE FAISABILITE	01/12/2013	31/12/15	SIMONIN SAS
ENCADREMENT CIFRE	01/01/2013	31/01/16	MESSIER BUGATTI DOWTY
Développement de procéd	01/12/2013	31/05/17	AGENCE NATIONALE DE LA R
Réalisation d'un prototype	01/10/2013	31/10/15	GIE REGIENOV
Collaboration autour de la	01/10/2013	31/12/15	CEA COMMISARIAT ENERGIE
INTERREG "NANOBIUM"	01/01/2013	29/05/15	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Etude de la problématique	14/02/2014	31/12/15	ANDRA AGENCE NATLE GEST
EXPERTISE GEOLOGIQ	31/01/2014	31/12/15	COMINOR
ENCADREMENT CIFRE	01/09/2013	01/09/16	VOLODALEN SARL
Projet SUPERNOMA - Pa	18/10/2013	17/10/16	MINISTERE DU REDRESSEME
ANR ESENCYAL - ELEC	01/03/2014	28/02/17	AGENCE NATIONALE DE LA R
Data mining in automobile	01/10/2013	01/10/16	SOCIETE TRW AUTOMATIVE (
PROJET "SMART COMP	11/10/2013	30/06/17	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
Caractérisation et modula	01/01/2014	31/12/15	CCIR-GE COORDINATION LIG
ANR "ASMA" - MBT_Sec	01/01/2014	31/12/15	AGENCE NATIONALE DE LA R
PROJET BANC D'ORGAI	20/11/2012	30/04/17	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
DEVELOPPEMENT D'UN	13/03/2013	30/09/16	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
PROJET IDENTIC - Identi	21/11/2013	31/05/16	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
INTERREG CV DIAM PL	06/01/2014	30/06/15	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Caractérisation fine des c	15/04/2013	15/04/16	R ET D MOTEURS SAS
Conception et optimisatio	01/01/2014	31/12/16	MOVING MAGNET TECHNOLC
Participation de Pascal B	18/04/2012	31/05/15	LIGUE A GRANDE VITESSE SI
Projet MEP - Etude et réa	11/12/2013	30/06/17	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
Validation Nacelle Innoval	01/04/2013	31/12/15	ONERA
Validation Nacelle Innoval	01/01/2013	31/12/15	ONERA
Développement de kits de	01/01/2013	30/05/15	DIRECCTE FRANCHE COMTE
Investigation of differnet s	26/03/2014	30/06/15	TDK EPCOS SAS
Investissement REGION	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Investissement REGION	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Mise à jour logiciel AESOF	30/04/2014	18/06/15	SNECMA
Accompagnement des pro	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Projet BIOSOLVER - Solv	06/01/2014	30/06/16	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
Encadrement CIFRE Cyri	29/08/2014	31/05/17	EUROCOPTER SAS
Encadrement CIFRE DEN	06/01/2014	31/12/16	SOCIETE MAHYTEC
Thèse Ahmad SHAKER A	02/09/2014	30/09/16	SICTOM D ETUEFFONT
Accueil Arnaud Menetrier ;	08/09/2014	31/12/16	COMPRESSPORT INTERNATI
Réalisation de données de	08/09/2014	01/06/15	ENIL ECOLE NATIONALE INDU
Reversement du LABEX /	01/09/2014	31/08/17	FONDATION COOPERATION S
SUPERMAPO 2 - Dévelop	28/04/2014	08/09/15	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
Modélisation thermique a	27/05/2013	30/06/15	ALSTOM TRANSPORT SA OR
WAVEMEASUREMENT -	01/06/2014	30/06/15	COMMISSION EUROPEENNE
Projet ALCASAR - ALN ép	01/04/2014	31/03/18	MINISTERE DU REDRESSEME
Accompagnement des pr	25/07/2014	24/07/16	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Accompagnement des pr	01/08/2014	31/07/15	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Projet Région d'Excellenc	12/11/2014	11/11/15	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Projet Région d'Excellenc	25/07/2014	24/07/16	CONSEIL REGIONAL DE FRAN
Projet Région d'Excellenc	28/07/2014	27/07/16	CONSEIL REGIONAL DE FRAN

CA du 24 mars 2015 - Annexe 9

Essais de traction/torsion :	07/07/2014	30/06/15	SAFRAN FINANCE SERVICES
Projet SCP TIME - Propo:	18/09/2014	31/12/17	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
Projet SCP TIME - Dévelc	01/06/2014	31/12/17	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
FEDER DERM@X - Comç	26/11/2009	31/10/15	PREFECTURE DE REGION FR
MOMEQA - Financement	19/09/2013	19/09/17	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
EQUIPE µFAB - MOMEQ	19/09/2013	19/09/17	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
MOMEQA - Financement	19/09/2013	19/09/17	BPIFRANCE FINANCEMENT (C
Encadrement thèse CIFR	01/02/2014	22/08/17	AUTOMOBILES PEUGEOT SU
ANALYSE AUTOMATIQL	01/06/2014	31/03/15	I LEXIE SAS
FEDER SHINE EVOLUTI	24/11/2014	23/11/15	PREFECTURE DE REGION FR
Encadrement Cifre Mélan	03/12/2014	30/04/17	APERAM STAINLESS FRANCE
INTERREG COM PME / (	02/09/2013	30/09/15	CONSEIL REGIONAL DE FRAN

## . - GESTION UB 920 - SAIC

GORECKI CHRISTOPHE	518 683,39
FATIN-ROUGE NICOLAS	108 937,00
CHALOT MICHEL	51 278,00
BERSET_DE_VAUFLEURY ANNET	80 536,10
BARRIERE THIERRY, GELIN JEAN	288 200,00
BARRIERE THIERRY, GELIN JEAN	58 800,00
ICHE COMTE	75 000,00
HERBEIN GEORGES	156 004,00
FROMM MICHEL	127 400,31
HIHN JEAN-YVES	92 426,88
CHALOT MICHEL	214 760,00
ESPANET CHRISTOPHE	53 820,00
VERNOTTE FRANCOIS	138 984,00
GHARBI TIJANI	79 940,81
MICHEL GERARD	10 752,00
MARQUER DIDIER	80 397,60
MOUROT LAURENT	4 200,00
HILAIRET MICKAEL	186 152,00
ECHERCHE ANR	212 100,00
RAMASSO EMMANUEL	5 000,00
PLACET VINCENT	200 000,00
HERVOUET ERIC	30 000,00
DADEAU FREDERIC	174 372,00
BAILLY YANNICK	200 000,00
BARRIERE THIERRY, GELIN JEAN	80 000,00
BORG CHRISTOPHE	180 000,00
GHARBI TIJANI	19 469,12
BAILLY YANNICK	18 000,00
ESPANET CHRISTOPHE	86 400,00
BERION PASCAL	5 760,00
COURJAL NADEGE	200 000,00
FOLTETE EMMANUEL	150 500,00
BARRIERE THIERRY, GELIN JEAN	250 000,00
HERBEIN GEORGES	78 930,00
BARTASYTE AUSRINE	73 000,00
MEYER FRANCOIS	38 000,00
GUYARD LAURENT	60 014,00
COGAN SCOTT	13 174,80
DE LABACHELERIE MICHEL	190 000,00
CHRETIEN STEPHANE, NICOD JE	60 000,00
BOUHADDI NOUREDDINE, KACEM	57 600,00
PERREUX DOMINIQUE, THIEBAU	6 000,00
ALEYA LOTFI	44 800,00
TORDI NICOLAS	18 000,00
CARBILLET STANI	87 318,00
DE LABACHELERIE MICHEL	98 905,00
PERRUCHE SYLVAIN	50 000,00
ESPANET CHRISTOPHE	54 000,00
DUDLEY JOHN MICHAEL	15 515,00
BARON THOMAS	316 698,58
HADDAB YASSINE	52 000,00
HADDAB YASSINE	45 000,00
DUDLEY JOHN MICHAEL, MAILLO	35 000,00
MAILLOTTE HERVE	47 000,00
MAILLOTTE HERVE	437 633,00

CA du 24 mars 2015 - Annexe 9

CARBILLET STANI	82 032,00
GORECKI CHRISTOPHE	442 678,00
MEYER FRANCOIS	318 960,00
WACOGNE BRUNO FRANCOIS M.	180 000,00
LE MOAL PATRICE	302 499,42
JOSEPH)	478 500,58
HIHN JEAN-YVES	343 000,00
MOSTEFAOUI AHMED	36 000,00
	24 614,40
ANCHE COMTE	30 491,00
LALLEMAND FABRICE, ROIZARD	82 382,40
SIMONOT FRANCOISE	48 009,37
	8 385 628,76

									ATTRIBUTION		
UR	Nom du responsable	Intitulé du colloque	date et lieu du colloque	UB	Partenariats	CR	DEST	Sous CR	Conseil régional	CG 25	Ville Besançon
UMS THETA	Céline REYLE	Cartographe la surface du Soleil et des étoiles	Du 11 au 13 mars 2014 Besançon	917	Observatoire de Paris Observatoire de la Côte d'Azur	0600	10C07		3100		
CARDIOLOGIE	Fabienne MOUGIN- GUILLAUME	Organisation des XVIIèmes Journées d'Etudes Francophones en Activités Physiques Adaptées	Du 27 au 29 novembre 2014 Besançon	905	C3S, UPFR des sports	0300	12C16		4000		800
ISTA	Stéphane RATTI	Antiquité tardive noire ou heureuse	Les 12 et 13 novembre 2014 Besançon	901		3100		11COL41	1200		
ISTA	Sophie MONTEL	La sculpture gréco-romaine en Asie Mineure	Les 9 et 10 octobre 2014 Besançon	901		3100		11COL42	1910		
CRIT	Pascale SMORAG	Transferts, transgressions, transformations : évolution de la ville américaine	Du 10 au 12 avril 2014 Besançon	901		2300		11COL39	1600		
FEMTO	Rafael GOURIVEAU	Ecole d'été : Diagnostic et pronostic de systèmes pile à combustibles - PROPICE 2014	Du 1er au 4 juillet 2014 Belfort	920	FC LAB	1006		propice 2014	4000		
FEMTO	Enrico RUBIOLA Emmanuel BIGLER	European Frequency and Time Seminar - EFTS2014	Du 30 juin au 4 juillet 2014 Besançon	920	LABEX First-TF	6003		EFTS 2014	2000		500
UTINAM	Pierre JOUBERT	European Conference On Non Linear Optical Spectroscopy (ECONOS) 2014	Du 12 au 14 mai 2014 Dole	903	Institut Carnot de Bourgogne	3601	10C06		4000		
UFR SMP	Elisabeth MONNET	Soutien à l'organisation de la 11ème Université d'été francophone en santé publique	Du 29 juin au 4 juillet 2014 Besançon	904	Agence régionale de santé de Franche-Comté	0700	S		4000		
ISTA	Marie-Rose GUELFUCCI	Colloque international sur la violence politique explicite et implicite	Les 24 et 25 octobre 2014 Besançon	901		3100		11COL43	1950		500
CHRONO-ENVIRONNEMENT	Laurence MILLION	"Innovation for the Management of Echinococcosis" (ImE-2014)	Du 27 au 29 Mars 2014 Besançon	920	CHU Besançon, OMS, Université de Berne	4133		IME	4000	1000	2000
CRESE	François COCHARD	5ème Conférence de l'ASFE (Association française d'économie expérimentale)	Du 22 et 23 mai 2014 Besançon	902	Association française d'économie expérimentale	0800		11COL40	2575		600
CRJFC	Christophe GESLOT	La responsabilité politique des exécutifs des Etats membres du fait de leur action européenne	Les 12 et 13 novembre 2014 Besançon	902		1100		11COL47	4000		500
LSH	Anne WAGNER Nicole BROCARD	Les Royaumes de Bourgogne jusqu'en 1032	Du 2 au 4 octobre 2014 Besançon	901	Université de Fribourg (Allemagne)	2400		11COL44	1940		
CHRONO-ENVIRONNEMENT	Emilie GAUTHIER	Rencontres Internationales d'Archéologie de Besançon	Les 11 et 12 avril 2014 Besançon		MSHE				800		300
ELLIADD	Aurore DESPRES Pascal LECROART	Gestes et gestes d'écriture dans les arts contemporains	Du 16 au 18 avril 2014 Besançon	901	Laboratoire du geste - Ecole nationale Supérieure de Photographie d'Arles - ISBA -	3500		11COL36	1960		
ELLIADD	Fabrice WILHELM	Les figurations littéraires du mensonge	Décembre 2014 Besançon	901		3500		11COL37	800		
ELLIADD	Katja Ploog	Emmêler et démmêler la parole : Le contrat de communication à l'épreuve de la relation de soin	11-12 septembre 2014 Besançon	901		3500		11COL45	800		
ELLIADD	Bruno Curatolo Yvon Houssais	Marcel Arland, lecteur, éditeur, écrivain	25 et 26 septembre 14 Besançon	901		3500		11COL46	600		
MATHS	Christian Le Merdy	Functional calculus and harmonic analysis of semigroups	Du 24 au 26 septembre 2014 Besançon	903		2100					500
MATHS	Gilles LANCIEN	Geometric functional analysis and its applications	Du 27 au 31 octobre 2014 Besançon	903		2100					500
MATHS	Quanhua XU	Operator spaces, Quantum Probability and Applications	Du 15 au 19 septmbre 2014 Besançon	903		2100					800
CRJFC	Nathalie MARTIAL-BRAZ Fabienne TERRYN	Le silence saisi par le droit privé	Les 16 et 17 janvier 2014 Besançon	902		1100		11COL35			200

UB	CR	No convention	Objet	Date signature	Date début	Date fin	Partenaire principal	Responsables scientifique /administratif	Montant global
901	2700	2014-0064	CR 2700 / LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE - FONCTIONNEMENT RÉGION 2014 - MELLIER DENIS - 11R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	MELLIER DENIS	28 630,00
901	2800	2014-0145	CR 2800 / LASA - DOCTORANT RÉGION FC 2014 / 2017 - FOUILHOUX Paul - Dest 11R04	08/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE		86 649,00
901	3100	2014-0046	CR 3100 / ISTA - mobilité internationale des chercheurs - accueil de M BIONDI Ennio Giuseppe Agatino - chercheur étranger j	12/05/14	12/05/2014	11/05/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	GONZALES ANTONIO	45 500,00
901	3301	2014-0050	CR 3301 / MSHE LEDOUX - mobilité internationale des chercheurs - accueil de Me Virginia IGLESIAS - chercheur étranger pc	12/05/14	12/05/2014	11/05/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	VANNIERE BORIS	45 700,00
901	3301	2014-0063	CR 3301 / MSHE LEDOUX - FONCTIONNEMENT REGION 2014 - NUNINGER LAURE - 11R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	NUNINGER LAURE	27 280,00
901	3301	2014-0077	CR 3301 / MSHE LEDOUX - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - NUNINGER LAURE - 11R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	NUNINGER LAURE	140 899,00
901	3500	2014-0151	CR3500 ELLIADD - Université Rennes 2 / Mobilité des étudiants algériens vers la France : du rôle du français à la construction	14/10/14	14/10/2014	31/10/15	UNIVERSITE RENNES 2 HAUTE BRETAGNE	THAMIN NATHALIE	5 000,00
902	0800	2014-0152	CR 2000 / CRESE - soutien pour une cotutelle de thèse franco-allemande pour M. FERRIERES Sylvain	15/09/14	31/03/2014	31/03/17	UNIVERSITE FRANCO ALLEMANDE	BEAL SYLVAIN	4 500,00
903	1400	2014-0038	CR1400 - IREB / Impact de la stimulation transcrânienne par courant continu sur la sensibilisation comportementale...	03/02/14	01/01/2014	31/12/14	IREB INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUE	VAN WAES VINCENT	7 500,00
903	2100	2014-0136	CR 2100 / MATHEMATIQUES - DOCTORANT VILLE DE BESANCON 2014 / 2017 - XIA Runlian - 7R04	11/07/14	01/10/2014	30/09/17	VILLE DE BESANCON		28 848,70
903	2100	2014-0139	CR 2100 / LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES - DOCTORANT RÉGION FC 2014 / 2017 - COINE Clément - 7R04	21/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE		86 649,00
903	2100	2014-0062	CR 2100 / Mathématiques - FONCTIONNEMENT RÉGION 2014 - DELAUNAY THOMAS - 7R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	DELAUNAY CHRISTOPHE	35 000,00
903	2500	2014-0130	CR 2500 / OPTIQUE FEMTO ST - cofinancement REGION FC/ FCS - DOCTORANT 2014/2017 - OJADGHIRI IDRISSI Ismail -	04/11/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL FC / FCS BOURGOGNE FC	COURVOISIER FRANCOIS	86 825,00
903	2500	2014-0159	CR 2500 / OPTIQUE FEMTO ST - REGION 2014 - Promotion, rayonnement et reconnaissance de la recherche d'excellence - l	21/10/14	21/10/2014	20/10/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	GORECKI CHRISTOPHE	190 000,00
903	2500	2014-0070	CR 2500 / OPTIQUE FEMTO ST - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - CHAUVET MATHIEU - 8R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	CHAUVET MATHIEU	154 500,00
903	2600	2014-0074	CR 2600 / LMA FEMTO ST - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - KACEM NAJIB - 8R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	KACEM NAJIB	11 819,00
903	2800	2014-0115	CR 2800 / MN2S FEMTO ST - cofinancement REGION / FCS - DOCTORANT 2014/2017 - TANGUY Quentin - Dest 8R04 - l	04/11/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL FC / FCS BOURGOGNE FC	GORECKI CHRISTOPHE	86 825,00
903	2800	2014-0132	CR 2800 / MN2S FEMTO ST - cofinancement REGION FC / FCS - DOCTORANT 2014/2017 - OLIVERI Stefania Antonina - De-	23/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL FC / FCS BOURGOGNE FC	BARTASYTE AUSRINE	86 825,00
903	2800	2014-0133	CR 2800 / MN2S FEMTO ST - DOCTORANT REGION FC 2014 / 2017 - MALOUM Fatah - Dest 8R04 - Labex ACTION	23/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	VAIRAC PASCAL	86 649,00
903	2800	2014-0146	CR 2800 / MN2S FEMTO ST - DOCTORANT RÉGION FC 2014 / 2017 - SHAW Anurupa - Dest : 8R04	06/11/14	01/11/2014	31/10/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	LAUDE VINCENT	86 649,00
903	2800	2014-0073	CR 2800 / MN2S FEMTO ST - RÉGION 2014 INVESTISSEMENT - DEVEL MICHEL - 8R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	DEVEL MICHEL	35 000,00
903	2800	2014-0075	CR 2800 / MN2S FEMTO ST - INVESTISSEMENT REGION 2014 - LAUDE VINCENT - 8R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	LAUDE VINCENT	111 600,00
903	2910	2014-0131	CR 2910 / AS2M FEMTO ST - cofinancement RÉGION FC/ FCS - DOCTORANT 2014/2017 - TRENCHANT Vincent - Dest 8R0	23/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL FC / FCS BOURGOGNE FC	LE GORREC YANN	86 825,00
903	2910	2014-0150	CR 2910 / AS2M FEMTO ST - DOCTORANT RÉGION FC 2014 / 2017 - GUELPA Valérian - Dest 8R04	21/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	PIAT NADINE	86 649,00
903	3101	2014-0120	CR 3101 - Actions transversales FEMTO ST - convention de reversement entre la FCS et l'UFC pour le recrutement de Madan	18/09/14	01/10/2014	30/09/15	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES	KHELIF ABDELKRIM	50 000,00
903	3101	2014-0122	CR 3101 - Action transversales FEMTO ST - convention de reversement entre la FCS et l'UFC pour le recrutement de M ORA	18/09/14	01/10/2014	30/09/15	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES	LE MOAL PATRICE	50 000,00
903	3101	2014-0123	CR 3101 / Actions Transversales - convention de reversement entre la FCS et l'UFC pour le recrutement de M SEMALTIANOS	07/10/14	01/11/2014	30/07/15	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES	MONTEIL GUY	37 500,00
903	3101	2014-0052	CR 3101 / FEMTO ST actions transversales - Région FC 2014 - accompagnement des projets PIA - LABEX ACTION - recruter	19/06/14	19/06/2014	18/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	DE LABACHELERIE MICHEL	50 000,00
903	3604	2014-0138	CR 3604 / UTINAM - DOCTORANT REGION FC 2014 / 2017 - CHARRIER Florian - Dest 10R04	21/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE		86 649,00
903	3604	2014-0067	CR 3604 / Utinam - FONCTIONNEMENT REGION 2014 - GUYARD LAURENT 8R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	GUYARD LAURENT	4 000,00
903	3605	2014-0049	CR 3605 / UTINAM - mobilité internationale des chercheurs - accueil de Me Judy YU-TING Lee - chercheur étranger pour un s	12/05/14	12/05/2014	11/05/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	HIHN JEAN-YVES	23 700,00
903	3605	2014-0066	CR 3605 / UTINAM - FONCTIONNEMENT REGION 2014 - ET TAOUIL ABDESLAM - 8R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	ET TAOUIL ABDESLAM	4 000,00
903	3605	2014-0082	CR 3605 / UTINAM - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - ET TAOUIL ABDESLAM - 8R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	ET TAOUIL ABDESLAM	19 954,00
903	4100	2014-0041	CR 4100 - FEMTO ST /TEMPS FRÉQUENCE - convention de reversement entre la FCS et l'UFC pour le recrutement de Mad	29/04/14	11/07/2014	10/07/15	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES FC BOURGOGNE FCS		50 000,00
903	5110	2014-0069	CR 5110 / chrono-environnement - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - CHALOT MICHEL 10R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	CHALOT MICHEL	184 885,00
903	5130	2014-0019	CR5130-MESR / Appui à la fondation de l'URF sur l'Ecologie et le Contrôle des Maladies Infectieuses (ECMI) de l'Université de	30/12/13	01/01/2014	31/12/16	MINISTERE DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE		17 000,00
903	5130	2014-0085	CR5130 - INRA / Soutiens 2012 à 2016 pour l'unité sous contrat Chrono-Environnement.	28/11/12	01/01/2012	31/12/16	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRON	GIRAUDOUX PATRICK	23 379,75
903	5130	2014-0119	U.F.R. : 903; CR : 5130; Finalisation de la cartographie des sols agricoles de la zone AOP Comté	01/09/14	26/09/2014	09/09/15	MINISTERE AGRICULTURE DGPAAH		30 000,00
903	5130	2014-0128	CR 5130 / CHRONO ENVIRONNEMENT - cofinancement LRMH / REGION FC - DOCTORANT 2014 /2017 - PFENDLER Sté	03/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL FC / LRMH	ALEYA LOTFI	61 325,00
903	5130	2014-0129	CR 5130 / CHRONO-ENVIRONNEMENT - cofinancement REGION FC / FREDON - DOCTORANT 2014 / 2017 - VILLETTE Pe	03/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL FC / FREDON		102 600,00
903	5130	2014-0142	CR 5130 / CHRONO ENVIRONNEMENT - DOCTORANT RÉGION FC 2014 /2017 - DURAND Alexis - Dest 10R04	06/11/14	01/11/2014	31/10/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	CHALOT MICHEL	86 649,00
903	5130	2014-0026	903 - CR : 5130 - Laboratoire de Chrono-Environnement; Objet : Programme de recherche sur la Loue relatif à l'état de santé	18/11/13	18/11/2013	17/11/15	REGION DE FRANCHE-COMTE	BADOT PIERRE-MARIE	124 901,00
904	0900	2014-0097	CR 0900 / Formation initiale - financement master 2 - MANNAT Charlotte - Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer - l	15/09/14	01/11/2014	31/10/15	ARC		28 693,01
904	2000	2014-0107	CR 2000 / Interaction Hôte-Greffon - RÉGION 2014 - accompagnement des Projets Investissement d'Avenir - LipSTIC - 6R05	28/07/14	28/07/2014	27/07/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	SAAS PHILIPPE	125 000,00
904	2000	2014-0141	CR 2000 / INTERACTION HOTE-GREFFON - DOCTORANT RÉGION FC 2014 / 2017 - MOULOUNGUI Elodie - Dest 6R04	21/10/14	01/11/2014	31/10/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	ROUX CHRISTOPHE	86 649,00
904	2000	2014-0143	CR 2000 / INTERACTION HOTE-GREFFON - DOCTORANT REGION FC 2014 / 2017 - VRECKO Sindy - Dest 6R04	04/11/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE		86 649,00
904	2000	2014-0061	CR 2000 / INTERACTION HÔTE-GREFFON - FONCTIONNEMENT RÉGION 2014 - PERRUCCHE SYLVAIN - 6R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	PERRUCCHE SYLVAIN	28 300,00
904	2000	2014-0076	CR 2000 / INTERACTION HÔTE-GREFFON - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - PERRUCCHE SYLVAIN - 6R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	PERRUCCHE SYLVAIN	182 000,00
904	2000	2014-0091	CR 2000 / Interaction Hôte Greffon - financement d'une 4ème année de thèse par la ligue Contre le Cancer pour BEZIAUD Lai	10/09/14	01/10/2014	30/09/15	LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	ADOTEVI OLIVIER	29 500,00
904	2000	2014-0092	CR 2000 / Interaction Hôte-greffon - financement d'un master 2 - TURCO Célia par la Fondation Recherche Médicale - 6R05	24/07/14	01/11/2014	31/10/15	FONDATION RECHERCHE MEDICALE	BORG CHRISTOPHE	31 200,00
904	3100	2014-0080	CR 3100 / IBCT - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - LAUNAY SOPHIE - 6R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	LAUNAY_PRETET SOPHIE	151 600,00
905	0900	2014-0118	U.F.R. : 905; CR : 0900; Objet : Itinéraires professionnels et discontinuités : le cas des enseignants décrocheurs	01/10/13	01/10/2013	20/06/15	UNSA EDUCATION		21 000,00
905	0900	2014-0144	CR 0900 / C3S - DOCTORANT RÉGION FC 2014 / 2017 - MAURICE Sarah - Dest 12R04	23/10/14	01/10/2014	30/09/17	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE		86 649,00
905	0900	2014-0053	CR 0900 / C3S - FONCTIONNEMENT RÉGION 2014 - FERREOL GILLES - 12R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	FERREOL GILLES	7 500,00
906	0100	2014-0090	Projet CMI-FIGURE - Convention de reversement entre l'Université de Poitiers et l'UFC dans le cadre de l'action IDEFI (ANR).	02/05/14	01/09/2013	30/06/15	UNIVERSITE DE POITIERS	JACQUOT MAXIME	10 000,00
906	1100	2014-0121	CR 1100 / DISC Montbéliard - convention de reversement entre la FCS et l'UFC pour le recrutement de M KNYCHALA TUCCI	29/09/14	18/09/2014	17/03/15	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES	BOURGEOIS JULIEN	17 400,00
906	1300	2014-0025	CR 1300 - FCLAB FEMTO ST - convention de reversement entre la FCS et l'UFC pour le recrutement de Monsieur Raffaele Pi	11/03/14	01/04/2014	31/03/15	FONDATION COOPERATION SCIENTIFIQUE PRES	HISSEL DANIEL	48 400,00
906	1400	2014-0135	CR 1400 / OUN Montbéliard ELLIADD - DOCTORANT PMA 2014 / 2017 - JUCHS Sébastien - 11R04	12/11/14	01/11/2014	31/10/17	PMA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION		90 000,00
912	2302	2014-0072	CR 2302 / DISC BELFORT FEMTO ST - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - COUTURIER RAPHAËL - 7R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	COUTURIER RAPHAEL	4 670,00
921	0300	2014-0167	Services Centraux/CR0300 - CDC projet PEPITE Franche-Comté Bourgogne	03/12/14	01/09/2014	31/08/17	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION		100 000,00
921	0300	2014-0177	CR0300 / Interreg IV-FEDER "Communauté du savoir de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans l'Ar	05/12/14	30/06/2013	30/06/15	REGION DE FRANCHE-COMTE		110 006,92
921	0500	2014-0104	Mobilité ERASMUS 2014-2015/Mobilité d'enseignement (STA) et de formation (STT) des personnels. Financier : Agence Euro	16/09/14	01/09/2014	31/08/15	AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE		8 510,00
921	0500	2014-0105	Mobilité ERASMUS 2014-2015/Organisation de la mobilité (OM). Financier : Agence Europe Education Formation France.	16/09/14	01/09/2014	31/08/15	AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE		64 200,00
921	0707	2014-0017	CR 0707 - CST - REGION FC - convention relative au fonctionnement de la Fabrika Sciences	01/01/14	01/01/2014	31/12/15	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	DUPOUET CLAIRE	40 196,39
921	0707	2014-0024	921 - Services Centraux CR : 0707 - Culture Scientifique et Technique; Objet : FEDER Structuration de la culture scientifique e	13/03/14	01/01/2012	30/06/15	PREFECTURE DE REGION FRANCHE COMTE	DUPOUET CLAIRE	29 399,00
921	1011	2014-0015	CR1011 Région FC / Echanges universitaires entre l'UFC, l'ENSMM et l'Université Polzounev de Barnaoul (Russie).	17/07/13	17/07/2013	31/12/15	REGION DE FRANCHE-COMTE		8 000,00
921	1300	2014-0088	CR 1300 / MESOCENTRE - INVESTISSEMENT RÉGION 2014 - COUTURIER RAPHAËL - 12R05	18/06/14	18/06/2014	17/06/16	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE	COUTURIER RAPHAEL	18 330,00

## CA du 24 mars 2015 - Annexe 9

UB	CR/sous CR	Conv	bénéficiaire	Financier	motif	montant total
921	1011	hors conv	Valorisation	Région FC	en direct 2014	20 000 €
921	701	hors conv	Vie Etudiante	PMA	JPO 2014	1 600 €
921	701	hors conv	Vie Etudiante	Région FC	JPO 2014	4 000 €
921	300	hors conv	Vie Etudiante	Région FC	Transport étudiants dijón-besançon	55 978 €
921	1400	hors conv	Vie Etudiante	Région FC	schéma régional de la vie étudiante	10 000 €
921	707	hors conv	CST	Région FC	actu des labo 2014	10 000 €
921	707	hors conv	CST	Région FC	nuit des chercheurs 2014	5 000 €
921	0001	hors conv	Recherche	Région FC	Mobilité sortante Bellanger / Bamoulid	80 000 €
921	400	hors conv	Ecoles doctorales	Région FC	prix jeune docteur 2014	3 000 €
921	0500	hors conv	Relations internationales	Région FC	Bourses victor Hugo	40 572 €
928	100	hors conv	Université Ouverte	Région FC	Fonctionnement UO 2014	38 500 €
928	100	hors conv	Université Ouverte	ville besançon	Fonctionnement UO 2014	15 500 €
999	0100/doc	hors conv.	Ecoles doctorales	Région FC	dispositif doctorants conseil 2013 / 2014	58 320 €
999	0100/doc	hors conv.	Ecoles doctorales	Région FC	dispositif doctorants conseil 2014 / 2015	58 320 €
999	100	hors conv.	FEMTO-ST	FCS Bourgogne Franche-Comté	chaire d'excellence Labex Action	67 000 €

MARCHES HT	Nbre	Total	
DAM < 20 000 €	34	473 410,04	
TRAVAUX < 20 000 €	23	129 433,70	
<b>FOURNITURES</b>			
> 20 000 et < 89 999 €	38	1 073 132,83	
> 90 000 et < 199 999 €	8	233 902,23	
> 200 000 €	3	1 150 000,00	
<b>SERVICES</b>			
> 20 000 et < 89 999 €	14	217 762,70	
> 90 000 et < 199 999 €	1	161 138,97	
> 200 000 €	2	549 533,07	
<b>OPERATIONS DE TRAVAUX</b>			
> 20 000 et < 89 999 €	6	336 981,07	(plusieurs lots)
> 90 000 et < 199 999 €	2	851 675,26	(plusieurs lots)
> 200 000 €	0	0,00	
	<b>131</b>	<b>5 176 969,87</b>	

# TITRES DE RECETTE NON RECOUVRÉS PRÉSENTÉS EN NON-VALEUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24 MARS 2015

REFERENCES DES TITRES	DEBITEURS	SOMMES ( en € )	MOTIFS DE NON RECOUVREMENT
<b><u>LETTRES</u></b> Droits Inscription		87.00	Ne vient plus en cours. Inscription annulée Relances restées sans effet.
<b><u>DROIT</u></b> Droits Inscription		63.00	Sommes inférieures au seuil de poursuites
		126.00	Ne vient plus en cours. Inscription annulée Relances restées sans effet.
<b><u>SPORTS</u></b> Droits Inscription		63.00	Ne vient plus en cours. Inscription annulée Relances restées sans effet.
<b><u>ESPÉ</u></b> N° Titre 173 fact 2014 918 121	MJC Lons le Saunier	2 436.00	Liquidation judiciaire. Clôture pour insuffisance d'actifs. Certificat d'irrecouvrabilité émis par le liquidateur.
<b><u>FORMATION CONTINUE</u></b> N° Titre 603 Fact 922/20130078		1 000.00	Débitrice introuvable malgré recherches huissier via Loi Béteille.
<b><u>C.L.A.</u></b> Droits d'inscription Titre 385/13 Fact 13.927.288	Université de JORDANIE	494.00	Etudiants non solvables. Pas de poursuites individuelles possibles au vu du pays débiteur.
<b><u>SJEPG</u></b> Droits d'inscription 2013/14		239.10	Chèque rejeté. Arrêt des poursuites :
		218.10	certificat insolvabilité pour Grandhayé.
		402.10	Autres débiteurs introuvables
<b><u>MASSE SALARIALE</u></b>  Retraite additionnelle (RAFP) Titre ORV 1 / 2014		6.14	Relances restées sans effet.
		24.55	Sommes inférieures au seuil de poursuites.
		36.82	Ne viennent plus en cours. Inscription annulée.
		49.09	

ACCORD POUR L'ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE ET ORDRE DE REVERSEMENT DE LA LISTE CI-DESSUS

CA du 24 mars 2015 – Annexe 11  
Répartition des formations habilitées  
dans les champs

***Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur (4 Licences, 20 LP et 5 Masters)***

---

- Licence Informatique
- Licence Mathématiques
- Licence Physique chimie
- Licence Sciences pour l'ingénieur
- LP Logistique – Distribution et transports internationaux
- LP Logistique – Management de la logistique interne
- LP Automatique et informatique industrielle – Automatique et robotique industrielles pour l'assemblage
- LP Bâtiment et construction – Performance énergétique des bâtiments
- LP Electricité et électronique – Energies alternatives
- LP Electricité et électronique – Véhicules : électronique et gestion des automatismes
- LP Gestion de la production industrielle – Capteurs, instrumentation et métrologie
- LP Gestion de la production industrielle – Gestion de production intégrée
- LP Gestion de la production industrielle – Plasturgie maintenance et éco plasturgie
- LP Gestion de la production industrielle – Qualité, sécurité, environnement
- LP Gestion de la production industrielle – Conception et création avancées pour les micro-produits
- LP Gestion de la production industrielle – Eco design
- LP Gestion de la production industrielle – Gestion de projets d'innovation
- LP Industries chimiques et pharmaceutiques – Analyse chimique
- LP Maintenance des systèmes pluri techniques – Maintenance et énergétique
- LP Production industrielle – micro-procédés – Process numérique
- LP Réseaux et télécommunications – Chargé d'affaires en réseaux et télécommunications
- LP Systèmes informatiques et logiciels – Conception d'applications multi-tiers
- LP Transformations industrielles – Traitement de surface et gestion environnementale
- Master Sciences pour l'ingénieur
- Master Energie
- Master Informatique
- Master Mathématiques et applications
- Master Sciences de la matière

***Sciences de la nature, environnement et territoire (3 Licences, 5 LP et 4 Masters)***

---

- Licence Géographie et aménagement
- Licence Sciences de la vie
- Licence Sciences de la terre
- LP Biotechnologies – Méthodologies pour le diagnostic moléculaire et cellulaire
- LP Industrie agro-alimentaire, alimentation – Responsable d'atelier de productions fromagères de terroir
- LP Energie et génie climatique – Energies renouvelables
- LP Espaces naturels – Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels
- LP Protection de l'environnement – Gestion et traitement des déchets
- Master Géographie aménagement et environnement
- Master Ecosystèmes et environnement
- Master Sciences des aliments (**établissement déposant : UB**)
- Master Géologie appliquée

CA du 24 mars 2015 – Annexe 11  
Répartition des formations habilitées  
dans les champs

***Sciences juridiques, économiques et de gestion (3 Licences, 10 LP et 5 Masters)***

---

- Licence Droit
- Licence Economie et gestion
- Licence Administration économique et sociale
- LP Activités juridiques – Métiers du notariat (**établissement déposant : UB**)
- LP Assurance, banque, finance – Chargé de clientèle bancassurance – marché des particuliers (**établissement déposant : UB**)
- LP Commerce – Attaché au développement international des organisations
- LP Commerce – Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce
- LP Commerce - Achats
- LP Gestion des ressources humaines – Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations
- LP Management des organisations – Administration et encadrement du service à la personne
- LP Management des organisations – Métiers de la comptabilité et de la gestion
- LP Management des organisations – Management du développement durable
- LP Management des organisations – Assistant marketing et communication des petites et moyennes entreprises
- Master Administration économique et sociale
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Economie-gestion
- Master Management

***Sciences de l'homme et humanité (12 Licences, 8 LP et 11 Masters)***

---

- Licence Lettres
- Licence Musicologie
- Licence Arts du spectacle
- Licence Langues étrangères appliquées
- Licence Langues littérature et civilisations étrangères et régionales
- Licence Sciences du langage
- Licence Information – communication
- Licence Histoire
- Licence Histoire de l'art et archéologie
- Licence Philosophie
- Licence Psychologie
- Licence Sociologie
- LP Activités et techniques de communication – Marketing et communication des organisations du spectacle, de l'évènementiel et des loisirs
- LP Activités et techniques de communication – Communication publique
- LP Activités culturelles et artistiques – Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, art de la rue (**établissement déposant : UB**)
- LP développement et protection du patrimoine culturel – Métiers de l'exposition et technologies de l'information
- LP Intervention sociale – Famille, vieillissement et problématiques intergénérationnelles

CA du 24 mars 2015 – Annexe 11  
**Répartition des formations habilitées  
dans les champs**

- LP Intervention sociale – Animation sociale et socio-culturelle
- LP Sécurité des biens et des personnes – Prévention des risques professionnels environnementaux
- LP Techniques et activités de l'image et du son - Webdesign
- Master Information et communication
- Master Langues et cultures étrangères
- Master Langues étrangères appliquées
- Master Lettres, arts, humanités et théâtres du monde
- Master Sciences du langage
- Master Histoire, histoire de l'art
- Master Mondes anciens et médiévaux, territoires et environnement du passé
- Master Philosophie des pratiques
- Master Psychologie
- Master Sociologie
- Master Sciences et technologies de l'information et de la communication

***Sciences de la santé et du sport (1 Licence, 5 LP, 5 Masters et 7 « autres »)***

---

- Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- LP Activités sportives – Tourisme et loisirs sportifs (**établissement déposant : UB**)
- LP Activités sportives – Développement social et médiation par le sport
- LP Industries chimiques et pharmaceutiques – Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique
- LP Santé – Dosimétrie et radioprotection médicales
- LP Santé – Réfraction, analyse et prise en charge du déficit visuel
- Master Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- Master Biologie et produits de santé
- Master Santé publique et environnement (**établissement déposant : Nancy**)
- Master Ethique
- Master Sciences de la vie et de la santé (**établissement déposant : UB**)
- PACES
- Etudes de médecine
  - o Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)
  - o Diplôme de formation approfondie en sciences médicales
- Etudes de pharmacie
  - o Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
  - o Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques
- Etudes de maïeutique
  - o Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
  - o Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques

***Légende :***

En vert, les licences

En orange, les licences professionnelles

En bleu, les masters

En noir, les études de médecines et pharmacie.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

ENTITES EXISTANTES AU 27/03/2015																
Acronyme déposant	ID RNSR	Type de dossier	Domaine principal	Sous-domaine principal	Sous-domaine secondaire	Interdisciplinarité de l'unité O/N	Nom de l'entité	Acronyme de l'entité	Nombre d'équipes	Nombre de chercheurs (personnes physiques)	Nombre d'enseignants-chercheurs (personnes physiques)	Nombre d'ITA, BIATOSS (personnes physiques)	Label	Nom du responsable	Prénom du responsable	Autre établissement ou organisme de rattachement
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200014489D	UR	SHS	SHS1_1 Economie		non	Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques	CRESE	1	0	20	0	EA 3190	THOMAS	Lionel	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200014488C	UR	SHS	SHS2-4	SHS2-3	non	Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie	LASA-UFC	1	11	10	un demi	EA 3189	JACQUES-JOUVENOT	Dominique	
UNIVERSITE DE BOURGOGNE - uB	201320912D	UR	SHS	SHS1_2		non	Centre de recherche en gestion des organisations	CREGO	1	0	58 permanents + 6 membres associés	2	EA 7317	FILSER	Marc	UB
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	201220062J	UR	SHS	SHS4_4		non	Culture, Sport, Santé, Société	C3S	1	0	29	1	EA 4660	FERRÉOL	Gilles	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200012140A	UR	SHS	SHS3_1	SHS3_2	non	Théoriser et Modéliser pour Aménager	ThéMA	3	3	34	11	UMR 6049	FOLTETE	Jean-Christophe	CNRS, Université de Bourgogne
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	199613833H	UR	SHS	SHS6_1 Histoire	SHS6_2 Histoire de l'art	oui	Laboratoire des Sciences Historiques	LSH	1	0	21	1	EA 2273	DIETSCHY	PAUL	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	199114523E	UR	SHS	SHS2_1	SHS2_2	non	Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté	CRJFC			34	1 (IR BAP D)	EA 3225	GESLOT	Christophe	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200014487B	UR	SHS	SHS4_2	SHS4_3	non	Laboratoire de psychologie		1		24	0,5	EA	MELLIER	Denis	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	201220083G	UR	SHS	SHS4_1 Linguistique	SHS2_5 SIC SHS5_2 Littératures	oui	Edition, Langues, Littératures, Informatique, Arts, Didactique, Discours	ELLIADD	6	72	65	4	EA 4661	ROXIN	Ioan	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	199613834J	UR	SHS	SHS5_4		non	Logiques de l'Agir	LdA	1	0	11	1	EA 2274	MARTIN	Thierry	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	199114522D	UR	SHS	SHS5_1 SHS5_2	SHS4_1	non	Centre de Recherches Interdisciplinaires et Transculturelles	C.R.I.T.	1	35	30	0	EA 3224	DAHAN-GAIDA	Laurence	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	199613838N	UR	SHS	SHS4_1	SHS5_2	non	Centre de recherche en linguistique et traitement automatique des langues, Lucien Tesnière	Centre Lucien Tesnière	1	20	4	0	EA 2283	CARDEY-GREENFIELD	Sylviane	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200712259Z	UR	SHS	SHS6_1	SHS5_1, 2; SHS6_2	oui	Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité	ISTA	1		22	2,5	EA 4011	GONZALES	Antonio	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC		SF	SHS	SHS4_3 Sciences de l'éducation		oui	Fédération de Recherche en Education	FR-EDUC	4			0	FR	BELLIARD	Jean-Robert	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200810879V	SF	SHS			oui	Maison des Sciences de l'Homme et de l'environnement Claude Nicolas LEDOUX	MSHE Ledoux	14 actuelles - 16 prévues si CRESE et CREGO.	Chercheurs membres des laboratoires fédérés par la MSHE impliqués dans ses actions de recherche : 8	EC membres des laboratoires fédérés par la MSHE impliqués dans ses actions de recherche : 110	ITA/BIATSS rattachés à la MSHE : 7 statutaires et 1 CDI, (plus 11 ITA/BIATSS membres des laboratoires fédérés par la MSHE impliqués dans ses actions de recherche)	USR	DAUMAS	Jean-Claude	CNRS
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200815503W	UR	SVE	SVE1	SVE1_LS6	non	Agents Pathogènes Inflammation	API	3	0	14	9	EA 4266	HERBEIN	Georges	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200815504X	UR	SVE	SVE1_LS4	SVE2_LS9	non	Fonctions et Dysfonctions Epithéliales	FDE	1	0	19	7	EA 4267	DEMOUGEOT	CELINE	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200812285Y	UR	SVE	SVE2_LS8.9 et SVE1_LS1,6,7	ST3, SHS6_3, ST4, ST2	oui	Chrono-environnement		6 sous thèmes	41 (dont 9 CNRS)	97	60	UMR 6249	GILBERT	Daniel	CNRS, INRA, CEA, Ministère de la Culture, INRAP
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200441579L	UR	SVE	SVE1_LS7	SVE1_LS4	non	Marqueurs pronostiques et facteurs de régulation des pathologies cardiaques et vasculaires		1	0	17	1	EA 3920	MENEVEAU	Nicolas	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	201220177J	UR	SVE	SVE1_LS6	SVE1_LS7	non	Interactions Hôte-Greffon-Tumeur/Ingénierie cellulaire et génique	U1098	2	3	26	26	UMR 1098	SAAS	Philippe	INSERM, EFS

PREVISIONS		Remarques
Type de demande	Commentaire	
Renouvellement à l'identique		
Restructuration	Extension du périmètre du LASA-UFC aux collègues dijonnais actuellement rattachés au Centre Chevrier. Laboratoire principal UFC avec antenne dijonnaise.	
Renouvellement	Antenne possible à l'université de haute Alsace. Déposant Université de Bourgogne.	
Renouvellement à l'identique		
Renouvellement à l'identique	Laboratoire principal UFC avec antenne dijonnaise.	
Renouvellement à l'identique		
Renouvellement à l'identique		
Renouvellement à l'identique		
Restructuration	Structuration en 3-4 pôles de recherche plutôt qu'en équipes.	
Renouvellement à l'identique		
Restructuration	Intégration de l'EA EA 2283 (199613838N) dans l'EA 3224 (199114522D).	
Restructuration (disparition)	Intégration de l'EA EA 2283 (199613838N) dans l'EA 3224 (199114522D).	
Renouvellement à l'identique EA ou UMR	Une demande d'UMR serait proposée auprès de la DS (pour section32) du CNRS, parallèlement à la demande d'EA auprès du MENESR.	
Création ex nihilo	Création de la SFR EDUC en 2014 par l'UFC.	
Renouvellement à l'identique		
Restructuration	Réduction du périmètre vers une unité monoéquipe "EPILAB", l'équipe Bactéries et inflammation rejoint en partie l'UMR 6249 (200812285Y), l'équipe Virus entériques et respiratoires et immunité rejoint l'Université de Bourgogne.	
Renouvellement à l'identique	Changement de nom de l'EA4267 qui devient "Pathologies et Inflammation: Prévention, Innovation, Traitements, Evaluation" - acronyme PEPITE	Projet de rapprochement avec l'EA 4267 à deux ans.
Restructuration	Passage de 2 thèmes (et 6 sous thèmes) à 3 thèmes. Intégration des EC de l'équipe Bactéries et inflammation EA 4266 (200815503W).	
Renouvellement à l'identique		Projet de rapprochement avec l'EA 4267 à deux ans.
Restructuration	Intégration d'une partie de l'EA 3922 (200415181N) avec passage d'une unité monothématique à une unité bithématique.	Projet d'intégration de l'EA 3181 à deux ans.

ENTITES EXISTANTES AU 27/03/2015																	
Acronyme déposant	ID RNSR	Type de dossier	Domaine principal	Sous-domaine principal	Sous-domaine secondaire	Interdisciplinarité de l'unité Q/N	Nom de l'entité	Acronyme de l'entité	Nombre d'équipes	Nombre de chercheurs (personnes physiques)	Nombre d'enseignants-chercheurs (personnes physiques)	Nombre d'ITA, BIATOSS (personnes physiques)	Label	Nom du responsable	Prénom du responsable	Autre établissement ou organisme de rattachement	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200415181N	UR	SVE	LS1, LS3 et LS5		non	Estrogènes, expression génique et pathologies du système nerveux central	E2SNC	1	1	9	6	EA 3922	DELAGE-MOURROUX	Régis		
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	199113115Z	UR	SVE	SVE1_LS5		oui	Laboratoire de neurosciences intégratives et cliniques	Neurosciences	1	7	16	8	EA 481	HAFFEN	Emmanuel		
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200014480U	UR	SVE	SVE1_LS7		non	Carcinogenèse épithéliale : facteurs prédictifs et pronostiques	CE	1	3 praticiens hospitaliers + 2 ingénieurs	14	2	EA 3181	MOUGIN	Christiane		
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200815505Y	UR	SVE	SVE1_LS7 SVE1_LS3		oui	Intervention, Innovation, Imagerie, Ingénierie en santé	I4S	1	1	14	0,5	EA 4268	KASTLER	Bruno		
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	FED4234	SF	SVE	SVE1_LS1 Biologie moléculaire et structurale, biochimie	SVE1_LS2 Génétique, génomique, bioinformatique	oui	Ingénierie et Biologie Cellulaire et Tissulaire	IBCT	10	3	200	100	FED	FELLMANN	Dominique	EF5, CHRU de Besançon	
INSERM	Inserm CIC 1431	CIC	SVE	SVE1_LS7 Epidémiologie, santé publique, recherche clinique, technologies biomédicales		oui	Centre d'investigation clinique de Besançon	CICB	2	9	7	5	Inserm - DGOS	CHALOPIIN	Jean-Marc	CHRU de Besançon	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200412232H	UR	ST	ST5	ST6	oui	Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique Optique - Sciences et Technologies	Institut FEMTO-ST		7 (NB : au sens équipes IICERES, soit les départements scientifiques dans le cas de FEMTO-ST)	35 (CNRS)	189	93	UMR 6174	CHAILLET	Nicolas	CNRS ENSMM UTBM
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	197712394B	UR	ST	ST1 Mathématiques		non	Laboratoire de Mathématiques de Besançon	LMB	5	2	50	9	UMR 6623	LE MERDY	Christian	CNRS	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	200712259Z	UR	ST	ST3	ST4, ST2	non	Institut Univers, Transport, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules	UTINAM	5	7	52	23	UMR 6213	PICAUD	Sylvain	CNRS	
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	201220085J	UR	ST	ST2 SVE1_LS7	ST4	oui	Laboratoire de Nanomédecine, Imagerie, Thérapeutique.	NIT	2		16	2,5	EA 4662	GHARBI	Tijani		
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE - UFC	201120530X	SF	ST	ST3	SVE	oui	Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie Franche-Comté-Bourgogne	OSU THETA		7 fédère 5 laboratoires et équipes		9	UMS 3245	REYLE	Céline	CNRS	
UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD - UTBM	201220486V	SF	ST	ST5	SHS	oui	FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficacis	FCLAB	7	2	50	7	FR	HISSEL	Daniel	UTBM (tutelle principale), ENSMM, IFSITAR, CNRS	

PREVISIONS		Remarques
Type de demande	Commentaire	
Restructuration (disparition)	Notre EA est organisée actuellement en deux axes. Axe 1 (GABARAPL1 et Autophagie) qui rejoint l'unité INSERM UMR1098 (201220177J) et l'Axe 2 (Peptide MCH et mécanismes régulateurs de la faim et de la satiété) qui rejoint l'unité EA481 (199113115Z) en 2017.	
Renouvellement à l'identique	Intégration au 1er janvier 2017 de deux EC, un CR INSERM et deux chercheurs de l'axe 2 (Peptide MCH et mécanismes régulateurs de la faim et de la satiété) de l'EA 3922 (200415181N).	
Renouvellement à l'identique	Recentrage autour du thème "Papillomavirus Humains" suite au départ d'EC dans l'UMR 1098 (201220177J).	Projet d'intégration dans l'UMR 1098 à deux ans.
Restructuration (disparition)	Intégration d'une grande partie des membres dans l'EA 4662 (201220085J).	
Restructuration	Restructuration en plate-forme technologique.	
Renouvellement à l'identique	Déposant INSERM.	
Renouvellement à l'identique	Sous réserve d'évolutions en 2015, non identifiées à ce jour	
Renouvellement à l'identique		
Renouvellement à l'identique		
Renouvellement à l'identique	Intégration d'une grande partie des membres de l'EA 4268 (200815505Y).	
Renouvellement à l'identique	Le département Temps-Fréquence de FEMTO-ST (Univ. de Franche-Comté), le laboratoire BioGéosciences (Univ. de Bourgogne) et l'équipe SMPCA de l'ICB (Univ. de Bourgogne) ont rejoint l'OSU en 2012. Demande de label UMS et structure fédérative.	
Renouvellement à l'identique	Déposant UTBM.	

<b>HCERES</b> Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur	<b>Code UAI Etablissement</b>	<b>Libellé établissement</b>
	0251215K	Université de Franche-Comté

**Dossiers pour lesquels l'établissement sera responsable du dépôt à l'AERES**

ST SVE SHS	Intitulé de l'école doctorale du prochain contrat (projet)	Etablissement responsable du dépôt du dossier	Etablissements demandant la co-accréditation	Etablissements ou organismes demandant une	Commentaire	Type de la demande	ED actuelle(s) En cas de restructuration impliquant plusieurs ED, indiquer les informations relatives à chacune d'entre-elles (merci de dupliquer autant que nécessaire les colonnes)							
							Intitulé de l'école doctorale du précédent contrat	N° actuel de l'ED	Responsable actuel (NOM Prénom)	Etablissement principal	Intitulé de l'école doctorale du précédent contrat	N° actuel de l'ED	Responsable actuel (NOM Prénom)	Etablissement principal
SVE	Environnement -Santé	COMUE BFC				Renouvellement	Environnement -santé	554	RIGAUD Thierry	Co-accréditation UFC-uB				
ST	Carnot-Pasteur	COMUE BFC				Renouvellement	Carnot-Pasteur	553	JAUSLIN Hans	Co-accréditation UFC-uB				
ST	Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques	COMUE BFC				Renouvellement	Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques	37	LUTZ Philippe	Co-accréditation UFC-UB-UTBM				
SHS	Sociétés-Espaces-Pratiques-Temps (SEPT)	COMUE BFC			Restructuration des ED 38 LETS et 491 LISIT en 3 ED (SEPT, DGEP, LECLA)	Restructuration	Langages, espaces, temps, sociétés	38	MARTIN Thierry	Université de Franche-Comté	Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires	491	BOUCHET Patrick	Université de Bourgogne
SHS	Droit-Gestion-Sciences économiques et politiques (DGEP)	COMUE BFC			Restructuration des ED 38 LETS et 491 LISIT en 3 ED (SEPT, DGEP, LECLA)	Restructuration	Langages, espaces, temps, sociétés	38	MARTIN Thierry	Université de Franche-Comté	Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires	491	BOUCHET Patrick	Université de Bourgogne
SHS	Lettres-Communication-Langues-Arts (LECLA)	COMUE BFC			Restructuration des ED 38 LETS et 491 LISIT en 3 ED (SEPT, DGEP, LECLA)	Restructuration	Langages, espaces, temps, sociétés	38	MARTIN Thierry	Université de Franche-Comté	Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires	491	BOUCHET Patrick	Université de Bourgogne

**Dossiers pour lesquels l'établissement demande une co-accréditation et qui seront déposés à l'AERES par un autre établissement**

ST SVE SHS	Intitulé de l'école doctorale du prochain contrat	Etablissement responsable du dépôt du dossier	Etablissements demandant la co-accréditation	Etablissements ou organismes demandant une	Commentaire	Type de la demande	ED actuelle(s) En cas de restructuration impliquant plusieurs ED, indiquer les informations relatives à chacune d'entre-elles (merci de dupliquer autant que nécessaire les colonnes)							
							Intitulé de l'école doctorale du précédent contrat	N° actuel de l'ED	Responsable actuel (NOM Prénom)	Etablissement principal	Intitulé de l'école doctorale du précédent contrat	N° actuel de l'ED	Responsable actuel (NOM Prénom)	Etablissement principal

**Mars 2015**

## **Association de PRéfiguration de l'Institut de Stockage d'HYdrogène**

### **Statuts**

#### **PREAMBULE**

*L'Institut du Stockage d'Hydrogène (ISTHY) a pour objectif d'appuyer le déploiement de la filière hydrogène, par une activité centrée sur les enjeux de certification et d'homologation des systèmes de stockage d'hydrogène, à travers des prestations productives, de R&D et de formation.*

*L'ISTHY, initié avec l'appui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et développé en lien étroit avec l'Université de Franche-Comté, est intégré au projet régional MOBILHYTEST, qui fait l'objet depuis fin 2011 d'un dépôt de dossier auprès de l'Appel à Manifestation d'Intérêt national « Hydrogène et Pile à Combustible ».*

*Les délais de mise en œuvre de la démarche apparaissant relativement longs, dans un contexte où les initiatives liées au déploiement de la filière hydrogène se multiplient à l'échelle nationale et européenne, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose la création d'une association de préfiguration de l'ISTHY. L'objectif est à la fois de donner une existence juridique à la démarche, et de faire la preuve du concept, sur une durée limitée et avec des besoins de financements restreints. Dans cette perspective, l'implication des acteurs de la filière et des acteurs industriels locaux est particulièrement recherchée.*

#### **ARTICLE 1 : CONSTITUTION**

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

**Association de PRéfiguration de l'Institut de Stockage d'HYdrogène**

Et pour sigle :

**APRISTHY**

#### **ARTICLE 2 : OBJET**

Dans le but de faciliter le développement de la filière hydrogène, l'Association de Préfiguration de l'Institut de Stockage d'Hydrogène a pour objet :

- d'étudier les systèmes de stockage, en vue de leur certification pour en faciliter l'homologation, la commercialisation et la requalification périodique ;
- d'encourager la recherche et le développement sur les méthodes d'évaluation ;
- de former les personnels au développement de la filière hydrogène, en particulier dans les domaines de la certification, de l'homologation et de l'évaluation des systèmes de stockage.

L'association exercera des activités économiques liées aux missions telles que décrites ci-dessus.

### **ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au :

Centre d'Activités Nouvelles du Grand Dole  
210 Avenue de Verdun  
39100 DOLE

Il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration.

### **ARTICLE 4 : DUREE**

La durée de l'association est limitée à la date de création de l'ISTHY sous sa forme juridique définitive (GIP ou équivalent), soit par transfert de personnalité morale à la nouvelle entité juridique, soit par dissolution.

### **ARTICLE 5 : COMPOSITION**

L'association se compose de personnes physiques, personnes morales :

- membres actifs ou adhérents,
- membres financeurs.

Tous ces membres peuvent siéger aux Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, au Conseil d'Administration ainsi qu'au Comité Consultatif et Scientifique

### **ARTICLE 6 : ADMISSION**

Pour faire partie de l'association en tant que membre, il faut être agréé par le Conseil d'administration.

Dans tous les cas, le Conseil d'administration statue en dernier ressort à la majorité simple des membres présents ou représentés lors de chacune de ses réunions et selon les modalités de prise de décision prévues à l'Article 10, sur les demandes d'admissions présentées.

### **ARTICLE 7 : MEMBRES – COTISATIONS**

Sont membres actifs ou adhérents les personnes physiques et les personnes morales qui ont pris l'engagement de verser annuellement la cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

Sont membres financeurs les personnes physiques et les personnes morales qui participent au financement de l'association, que ce soit sous forme de subventions, d'apports, ou de prestations en nature diverses.

### **ARTICLE 8 : RADIATION**

La qualité de membre se perd par :

- décès pour les personnes physiques ;

- pour les personnes morales, arrêt ou dissolution de la structure d'appartenance ;
- démission adressée par écrit au président de l'association ;
- exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour infraction aux présents statuts ou pour tout autre motif portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'association ;
- radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation ;

Avant une éventuelle décision de radiation ou d'exclusion, l'intéressé(e) est invité(e) à fournir des explications écrites et adressées au Président de l'association.

#### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DES MEMBRES**

Aucun des membres de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'association répond de ses engagements.  
En matière de gestion, la responsabilité incombe, sous réserve d'appréciation souveraine des tribunaux, aux membres du Conseil d'Administration.

#### **ARTICLE 10 : RESSOURCES**

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations des adhérents ;
- les participations des membres financeurs, qu'elles soient en numéraire ou en nature ;
- les subventions de l'Union Européenne, de l'État, des collectivités et des établissements publics ;
- le produit de ses prestations ;
- les intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle peut posséder ;
- les rétributions des services rendus ;
- toutes autres ressources autorisées par la loi, notamment le recours, en cas de nécessité, à un ou plusieurs emprunts bancaires ou privés.

#### **ARTICLE 11 : DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLEES GENERALES**

Les Assemblées Générales se composent de tous les membres adhérents de l'association à jour de leurs cotisations et des membres financeurs.

Les Assemblées Générales se réunissent sur convocation du Président de l'association ou sur demande écrite d'au moins deux tiers des membres de l'association.

La convocation doit mentionner obligatoirement l'ordre du jour prévu. Elle peut être faite par lettre individuelle ou courrier électronique adressé aux membres de l'association, par avis publié dans la presse, par affichage dans les locaux de l'association. En tout état de cause, cette information doit être réalisée au moins quinze jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Seules sont admissibles les résolutions prises par l'Assemblée Générale sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La présidence de l'Assemblée Générale est assurée par le Président, ou le Vice-Président si celui-ci est empêché.

Les délibérations sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre et signés par le président et le secrétaire.

Les membres de l'association peuvent se faire représenter par un autre membre de l'association en cas d'empêchement. Un membre présent ne peut détenir plus d'un mandat de représentation.

Il est tenu une feuille de présence signée par chaque membre présent et certifiée par le Président de l'assemblée. Les pouvoirs y sont également signifiés.

#### **ARTICLE 12 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres adhérents et financeurs de l'association.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an.

Elle entend le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion financière et le rapport d'activité du directeur.

Elle peut nommer un commissaire aux comptes chargé de la vérification de la comptabilité de l'association.

Après avoir délibéré et statué sur ces différents rapports, l'Assemblée Générale Ordinaire apprécie le budget de l'exercice suivant et délibère également sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Elle pourvoit à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des membres présents et représentés. Elles sont prises à bulletins levés, excepté pour l'élection des membres du Conseil d'Administration pour laquelle le vote à bulletin secret est de droit dès lors qu'il est requis par au moins un adhérent à jour de sa cotisation.

#### **ARTICLE 13 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Si besoin est, ou à la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour la modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour une Assemblée Générale Ordinaire (art.11).

#### **ARTICLE 14 : CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est administrée par un Conseil d'Administration comprenant a minima 6 membres, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat de trois ans renouvelable.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Le mandat des membres ainsi élus prend fin au moment où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

#### **ARTICLE 15 : REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Le Président convoque par écrit (courrier postal ou électronique) les membres du Conseil d'Administration aux réunions en précisant l'ordre du jour.

Chaque membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un mandat de représentation par réunion.  
Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.  
Toutes les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans un registre et signées du président et du secrétaire.

#### **ARTICLE 16 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale.

Il peut autoriser tous actes ou opérations qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Il se prononce sur les demandes d'adhésion (membre actif et membre financeur) à l'association sans avoir, en cas de refus, à motiver sa décision. Il se prononce également sur les mesures de radiation et d'exclusion des membres.

Il fixe le montant de la cotisation annuelle.

Il autorise l'ouverture de tous comptes bancaires, aux chèques postaux et auprès de tous autres établissements de crédit, effectue tous emplois de fonds, contracte tous emprunts hypothécaires ou autres, sollicite toutes subventions, requiert toutes inscriptions ou transcriptions utiles.

Il autorise le Président ou le trésorier et le cas échéant le directeur à exécuter tous actes, aliénations et investissements reconnus nécessaires, des biens et des valeurs appartenant à l'association et à passer les marchés et contrats nécessaires à la poursuite de son objet.

Il peut déléguer toutes ou parties de ses attributions au Président.

La présidence de l'association est assurée par un représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le Conseil d'Administration nomme chaque année, au scrutin secret, parmi ses membres élus :

- un VICE-PRESIDENT (facultatif) ;
- un SECRETAIRE, et éventuellement un SECRETAIRE ADJOINT ;
- un TRESORIER, et éventuellement un TRESORIER ADJOINT.

#### **Article 17 : COMITE CONSULTATIF ET SCIENTIFIQUE**

Le Conseil d'Administration définit les missions du Comité Consultatif et Scientifique. Il est ouvert à toute personnalité qualifiée, membre ou non du Conseil d'Administration, justifiant d'une expérience et d'une connaissance dans les secteurs d'activités correspondant à l'objet de l'APRISTHY. Le mandat des membres du Comité est fixé pour une durée de trois ans renouvelable.

La désignation des membres est effectuée par le Président, sur avis du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration désigne le Président du Comité Consultatif et Scientifique. Les discussions du Comité Consultatif et Scientifique doivent faire l'objet de rapports qui sont ensuite remis au Président du Conseil d'Administration.

Les réunions du Comité Consultatif et Scientifique sont convoquées par le Président du Comité Consultatif et Scientifique ou par le Président de l'association.

Le rôle du Comité Consultatif et Scientifique est de suivre et d'anticiper les évolutions des technologies et de l'économie liées à l'objet de l'APRISTHY.

A ce titre, il constitue un organe de référence et formule des avis et des rapports sur cette problématique, sur saisine du Conseil d'Administration ou sur autosaisine. Ces avis et rapports sont présentés au Conseil d'Administration.

Le Président du Comité Consultatif et Scientifique est membre de droit du Conseil d'Administration.

#### **ARTICLE 18 : REMUNERATIONS - INDEMNITES**

Toutes les fonctions, y compris celle de membre du Conseil d'Administration et du Conseil Consultatif et Scientifique sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat peuvent être remboursés sur présentation d'un justificatif.

Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire mentionne par bénéficiaire les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation effectués.

#### **ARTICLE 19 : ORGANISATION COMPTABLE**

L'association doit tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations.

Les comptes de bilan et les comptes de résultats que l'association doit établir chaque année peuvent être vérifiés par un commissaire aux comptes désigné sur la liste des commissaires aux comptes du ressort géographique du siège social de l'association.

#### **ARTICLE 20 : DISSOLUTION**

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 13, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui statue sur la dissolution.

#### **ARTICLE 21 : FORMALITES**

Le Président du Conseil d'Administration doit accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi, tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence.

Fait à Dole, le 12 mars 2015

Le Président,

Le Vice-Président

Le Trésorier

Le Secrétaire



**CPER 2015 - 2020**

**DEMANDE D'EXPERTISE**

**MSHE phase 2**

**Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Phase 2**

**sur le site de l'Arsenal place Saint-Jacques à Besançon**

**Mars 2015**

# - SOMMAIRE -

1.	Contextes, enjeux et objectifs.....	3
	1.1 Contexte général de l’opération .....	3
	1.2 Les enjeux de l’opération .....	4
	1.3 La genèse du projet .....	4
	1.4 Contexte foncier .....	4
2.	Cohérence par rapport au SPSI .....	4
3.	Description technique du projet .....	5
	3.1 Hypothèses de dimensionnement.....	5
	3.2 Effectifs.....	5
	3.3 Description des unités fonctionnelles.....	5
	3.4 Besoin et programmation de surfaces .....	5
	3.5 Devenir et évolution des surfaces actuelles.....	6
	3.6 Synthèse globale des surfaces .....	6
	3.7 Ratios .....	6
	3.8 Performances techniques spécifiques.....	6
	3.9 Traitement des réseaux et branchements.....	6
4.	Etudes de risques.....	7
5.	Coût d’investissement du projet.....	7
	5.1 Coût d’acquisition foncière .....	7
	5.2 Coût des travaux.....	7
	5.3 Synthèse .....	7
	5.4 Assujettissement de l’opération à la TVA .....	8
6.	Plan de financement de l’investissement .....	8
7.	Soutenabilité sur le budget de fonctionnement .....	8
	7.1 Coûts unitaires propres à l’établissement relatifs à : l’entretien, les fluides, le nettoyage, le GER	8
	7.2 Bilan des surfaces à l’issue de l’opération .....	9
8.	Organisation de la mise en œuvre du projet.....	9
	8.1 Organisation de la maîtrise d’ouvrage .....	9
	8.2 Organisation de la réalisation des travaux.....	9
9.	Planning prévisionnel de l’opération.....	9
10.	Annexes.....	10

# 1. Contextes, enjeux et objectifs

---

## 1.1 Contexte général de l'opération

La Maison des sciences de l'homme et de l'environnement de Franche-Comté a pour principales missions la promotion, l'impulsion et la diffusion de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) en Franche-Comté.

La MSHE Ledoux fédère la quasi-totalité des laboratoires et équipes de recherche en sciences de l'homme et de la société œuvrant dans les deux universités régionales : l'université de Franche-Comté (UFC) et l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM).

Reconnue en 2004 par le réseau national des MSH et par le CNRS, la MSHE Ledoux est devenue une unité mixte de service et de recherche, USR 3124 (CNRS et UFC - UTBM), depuis le 1er janvier 2008. Depuis 2012, elle est également une Fédération de recherche (FED 4209) reconnue par le Ministère.

La MSHE Ledoux est une structure qui accueille et accompagne des projets pluridisciplinaires, ambitieux et durables, qui doivent impliquer des partenariats nationaux et internationaux, stimuler la mobilité des chercheurs, encourager la publication des résultats dans des revues scientifiques de haut niveau et contribuer à faire émerger des thématiques de recherche innovantes.

Elle incite les porteurs de projet à respecter et mettre en pratique les principes de la charte du GIS Réseau national des MSH : interdisciplinarité, dynamique interinstitutionnelle, orientation vers l'international, implantation régionale, identité scientifique propre.

Sa programmation scientifique se structure en cinq pôles de recherche interdisciplinaire :

- Dynamiques territoriales,
- Environnement : ressources et paysages,
- Normes, Pratiques et Savoirs,
- Archive, bases, corpus,
- Comportements, risques, santé.

La MSHE Ledoux offre aux équipes SHS (Sciences humaines et sociales) :

- une plate-forme administrative qui assure un appui administratif et logistique à la recherche en SHS pour le montage et l'administration des programmes de recherche, et pour la valorisation des résultats (site web, collection au sein des Presses universitaires de Franche-Comté, organisation de colloques...)
- une plate-forme technologique qui propose des prestations, des équipements (notamment pour la numérisation, le traitement des informations spatiales, l'hébergement et la mise en ligne de données), des bases de données et des logiciels mutualisés accessibles en ligne.

## 1.2 Les enjeux de l'opération

La MSHE n'est pas seulement une vitrine des SHS en Franche-Comté, elle est le levier majeur d'une restructuration et d'une dynamisation des recherches dans ce domaine, en lien avec les sciences de l'environnement.

D'ores et déjà, et malgré les conditions très défavorables de son implantation actuelle, la MSHE a largement démontré son efficacité. Elle attend ses nouveaux locaux pour donner toute la mesure de ses plates-formes.

## 1.3 La genèse du projet

Le projet de MSHE a été validé lors du précédent Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 à hauteur de 5,5 M€ en prévoyant outre l'aménagement du bâtiment Bichat (M) sur le site de l'Arsenal, la création d'une entité à usage de salle de conférences d'une capacité de 145 places et intégrant les locaux techniques du complexe.

La première tranche (près de 80 % de l'opération) prévoit la partie création citée ci-dessus, le traitement de l'enveloppe clos et couvert du bâtiment Bichat, le gros œuvre à l'intérieur du bâtiment, les réseaux et le traitement des abords.

L'objet de la présente demande d'expertise est de réaliser l'aménagement intérieur du bâtiment Bichat M en respect du programme initial de l'opération.

## 1.4 Contexte foncier

En se référant à l'Etude Générale sur le regroupement des sites universitaires du centre-ville de Besançon réalisée par le Cabinet Benoit à la demande du Rectorat de l'Académie de Besançon et du S.G.A.R., la stratégie de profiter du déménagement de l'UFR Médecine-Pharmacie sur le site des Hauts du Chazal pour regrouper l'UFR Lettres et sciences humaines sur deux sites principaux que sont le secteur Mégevand et le secteur voisin de l'Arsenal est apparue opportune.

Dans cette étude l'implantation de la Maison des sciences de l'homme est prévue dans les 2313 m<sup>2</sup> de SDO du bâtiment Bichat.

L'étude sur le site 'Arsenal' prévoyait de rendre autonome le bâtiment aménagé du point de vue de ses accès, accès sur la rue Charles Nodier (ce qui implique quelques démolitions), et bien sûr le traitement de ses abords.

# 2. Cohérence par rapport au SPSI

---

En complément du SDIA (schéma directeur immobilier d'aménagement) réalisé sur 2010-2012, le SPSI de l'Université de Franche-Comté intègre cette MSHE (p.14/15) dans les augmentations de surfaces prévues à terme dans le cadre du CPER 2007-2013.

L'implantation de la maison de sciences de l'environnement sur le site de l'Arsenal permet d'une part, de conserver une forte présence de l'UFC en centre-ville, tout en évitant l'éparpillement des sites, et d'autre part de développer une logique de site transversale par mutualisation des moyens.

## 3. Description technique du projet

---

### 3.1 Hypothèses de dimensionnement

Le projet concernant l'aménagement du bâtiment Bichat est détaillé dans le programme établi par la S.C.E.T. référencé dans l'expertise de MSHE Phase 1 et repris dans le concours de maîtrise d'œuvre lancé en phase 1.

### 3.2 Effectifs

La MSHE permettra d'accueillir les 11 permanents (équipe de direction + personnel dédié), les travaux en atelier en complément de la salle de conférences (5 salles 'ateliers' pour un effectif de 116 personnes), 21 chercheurs pour leurs travaux d'échange et/ou individuels, des formations à l'usage des logiciels spécifiques à la numérisation de terrain (groupes de 12 personnes), des postes d'acquisition de données et/ou de recherche sur logiciels en systèmes d'information pour 12 personnes également.

### 3.3 Description des unités fonctionnelles

La MSHE 'Bichat' se décompose en :

- . un pôle accueil-rencontre fonctionnant en liaison avec la salle de conférences (réalisée en Phase 1) permettant d'accueillir ateliers, réunions jusqu'à 31 personnes, et partie exposition
- . un pôle de direction gestion de la MSHE
- . un pôle 'chercheurs'
- . une plate-forme technologique sécurisée pour l'acquisition et le traitement des données, et la formation dédiée
- . une zone de logistique pour l'édition des cahiers de la MSHE

### 3.4 Besoin et programmation de surfaces

Pour répondre à ces unités fonctionnelles, le projet prévoit

- . 150 m<sup>2</sup> en halle et exposition,
- . un espace de réunions-séminaires de 300 m<sup>2</sup> (3 salles de 31p +1 salle de 15p+1salle de 8p),
- . 135 m<sup>2</sup> pour le centre de ressources documentaires multimédias.

- . une plateforme technologique de 310 m<sup>2</sup> accueillant serveurs, numérisation, spectromètres, recherche sur logiciels,
- . 10 bureaux 3p. pour les chercheurs et doctorants : 270 m<sup>2</sup>,
- . 200 m<sup>2</sup> pour le pôle administration - gestion administratifs avec 7 bureaux et services associés,
- . 28 m<sup>2</sup> de stockage,
- . 40 m<sup>2</sup> pour les Cahiers de la MSHE
- . 65 m<sup>2</sup> de vestiaires-sanitaires
- . 36 m<sup>2</sup> en locaux techniques

Toutes ces surfaces sont précisées dans le tableau récapitulatif spécifique en Annexe 10.

### **3.5 Devenir et évolution des surfaces actuelles**

La MSHE fonctionne mal depuis une dizaine d'années car hébergée dans un bâtiment de 206 m<sup>2</sup> de surfaces utiles (Petit Parisiana).

Après déménagement de la MSHE, le Petit Parisiana est destiné à accueillir la Médecine de prévention étudiante de proximité pour le campus Boucle du Doubs (centre-ville).

### **3.6 Synthèse globale des surfaces**

Le projet se décline sur 1551 m<sup>2</sup> de surface utile. Le niveau 2 comporte une zone de 217 m<sup>2</sup> non aménagée dans la cadre du présent projet.

### **3.7 Ratios**

Avec une SHON de 2686 m<sup>2</sup>, le ratio SHON/SU est de 1,577. Ce ratio est satisfaisant compte-tenu de la prégnance de l'ossature porteuse existante conservée.

### **3.8 Performances techniques spécifiques**

Le bâtiment est prévu traité thermiquement en approchant les spécificités techniques de la RT2012, et intégrant le confort d'été par renouvellement de l'air pendant les périodes nocturnes.

### **3.9 Traitement des réseaux et branchements**

Tous les réseaux et branchements permettant le fonctionnement du bâtiment sont réalisés dans le projet MSHE Phase 1.

## 4. Etudes de risques

---

Tout le désamiantage (sols, linteaux, volets du 2<sup>ème</sup> étage) a été effectué soit en travaux préalables à la phase 1 soit en phase 1.

## 5. Coût d'investissement du projet

---

### 5.1 Coût d'acquisition foncière

Sans objet, le projet se déroulant sur les parcelles AS38 et AS44, propriétés de l'Etat.

### 5.2 Coût des travaux

Le coût des travaux de la MSHE 2 est évalué à 1 246 967 €. Ce coût comprend 37 680 € de révision de prix et 76 129 € d'aléas techniques.

Cette évaluation est basée sur les montants obtenus dans la consultation en tranche conditionnelle effectuée pour la phase 1 comme expliqué au chapitre 8. de ce document.

### 5.3 Synthèse

Au coût des travaux cité au paragraphe précédent s'ajoutent les postes suivants :

- . 31 267 € pour le mandataire SedD
- . 50 460 € pour la maîtrise d'œuvre compris révisions
- . 8 422 € pour l'OPC compris révision
- . 3 660 € pour le contrôle technique y compris révision
- . 682 € pour la mission SPS y compris révision

Le coût du 1<sup>er</sup> équipement spécifique à cette phase est évalué à 258 542 €

Ainsi l'opération MSHE phase 2 représente une demande complémentaire à la phase 1 de **1 600 000 € TTC** toutes dépenses confondues.

### 5.4 Assujettissement de l'opération à la TVA

L'Etablissement est assujetti à la TVA.

Une demande est en cours auprès des Services fiscaux pour pouvoir opérer une déduction totale de TVA sur la présente opération.

## 6. Plan de financement de l'investissement

---

L'opération Maison des sciences de l'homme de l'environnement phase 2 est inscrite au CPER 2015-2020 avec les financements suivants :

- Etat :	1 000 000 €
- Région :	600 000 €

## 7. Soutenabilité sur le budget de fonctionnement

---

### 7.1 Coûts unitaires propres à l'établissement relatifs à : l'entretien, les fluides, le nettoyage, le GER

. Pour l'entretien (petit matériel, petites réparations, produits d'entretien), nous prévoyons une dépense annuelle dédiée à ce bâtiment de 25 840 €(9,62 €/m2 SHON)

. Pour le nettoyage de ce bâtiment, l'UFR SLHS si elle ne recrute pas de personnel dédié devra externaliser cette prestation. Nous prévoyons une charge annuelle de 35 000 €pour ce poste (13 €/m2 SHON).

. Pour les charges de fluides (chauffage, électricité, eau et assainissement, nous prévoyons une dépense annuelle de 13 400 €(5 €/m2 SHON) pour ce bâtiment.

. Pour les contrats de maintenance-sécurité, nous prévoyons une dépense annuelle de 5 950 €(2,215 €/m2).

. Pour le GER, l'Université de Franche-Comté dépense annuellement 5,21 €/m2 SHON. Pour ce bâtiment profondément rénové, nous avons chiffré la dépense GER à 10 % maxi de cette somme soit donc 1400 € annuels.

Tous les coûts unitaires sont exprimés en TTC valeur 2015.

## 7.2 Bilan des surfaces à l'issue de l'opération

A l'issue de l'opération MSHE Phase 2, le bilan des surfaces reste inchangé car le bâtiment M Bichat faisait partie intégrante du patrimoine de l'Université de Franche-Comté.

# 8. Organisation de la mise en œuvre du projet

---

## 8.1 Organisation de la maîtrise d'ouvrage

De même que pour la phase 1 principale, l'Université de Franche-Comté prévoit de demander la délégation de la maîtrise d'ouvrage.

Parallèlement l'Université s'est organisée, quand la délégation de la maîtrise d'ouvrage lui sera accordée, pour pouvoir prolonger la mission de mandat dévolue à la SedD, société d'équipement du département du Doubs - rue Louis Garnier - 25000 Besançon.

## 8.2 Organisation de la réalisation des travaux

Lors de la réalisation de la MSHE Phase 1 avait été organisé le concours pour l'ensemble de l'opération Phase 1 et 2 ; les consultations en prestations intellectuelles autres et pour les marchés de travaux avaient été organisées en intégrant les travaux Phase 2 comme tranche conditionnelle de l'opération Phase 1.

Le montage retenu permet donc d'activer cette tranche conditionnelle prévue aux différents marchés dès que la délégation de maîtrise d'ouvrage et donc la réalisation immédiate de l'ouvrage.

# 9. Planning prévisionnel de l'opération

---

La phase 1 principale du projet MSHE (CPER 2007-2013 prolongé 2014), démarrée en travaux en juin 2014 est prévue achevée fin 2015.

Quand la délégation de maîtrise d'ouvrage sera officiellement acquise, la phase 2 pourra démarrer ceci pour une durée prévisionnelle de 7 mois, ce qui laisse espérer une livraison globale de l'opération au printemps 2016.

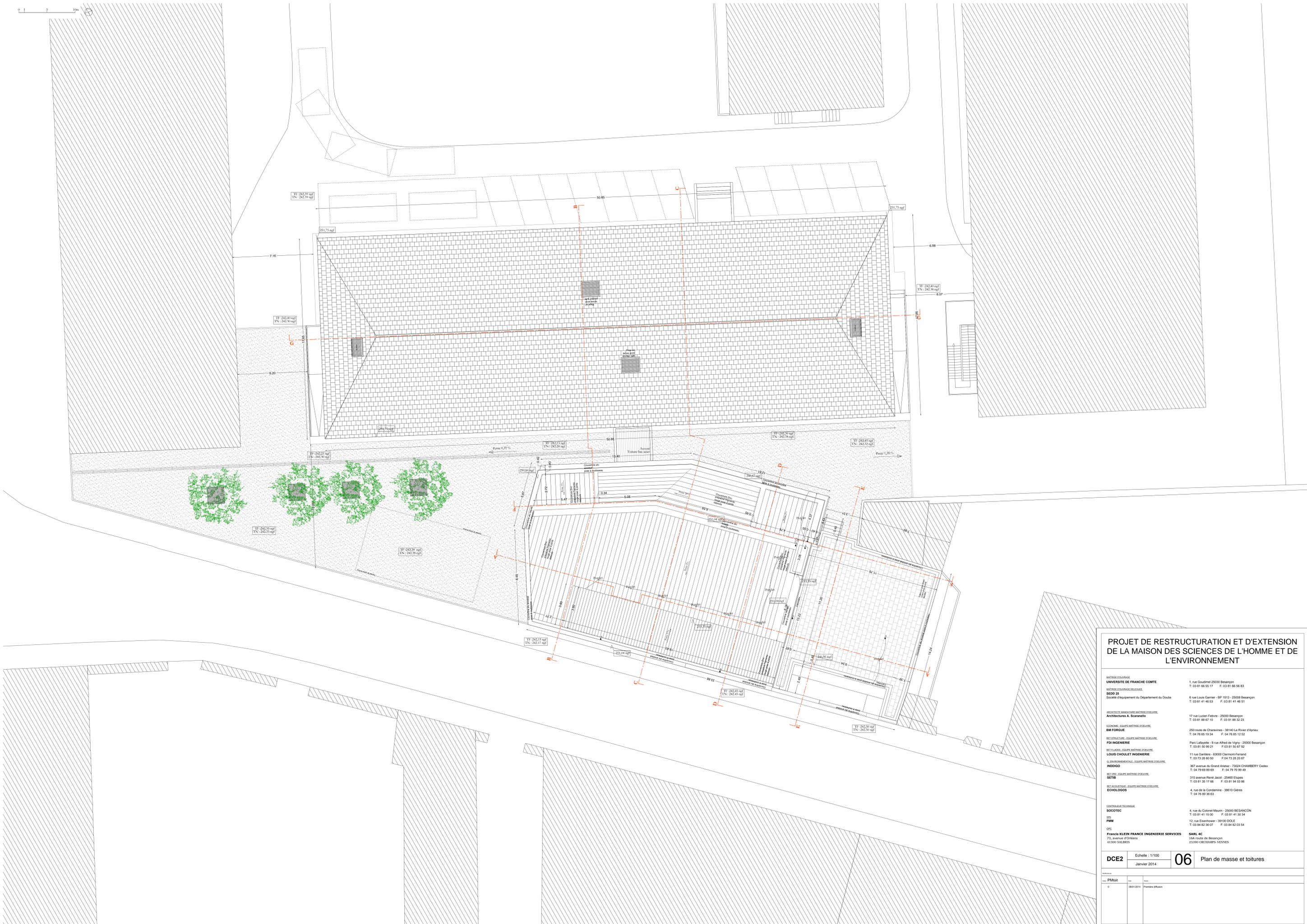
## 10. Annexes

---

- . Plan masse de l'opération
- . Plans des différents niveaux du bâtiment Bichat
- . Tableau de décomposition des surfaces selon l'usage
- . Délibération du Conseil d'administration de l'Université – C.A du 24 mars 2015

## Annexe 5 - MSHE Phase 2 - Surfaces

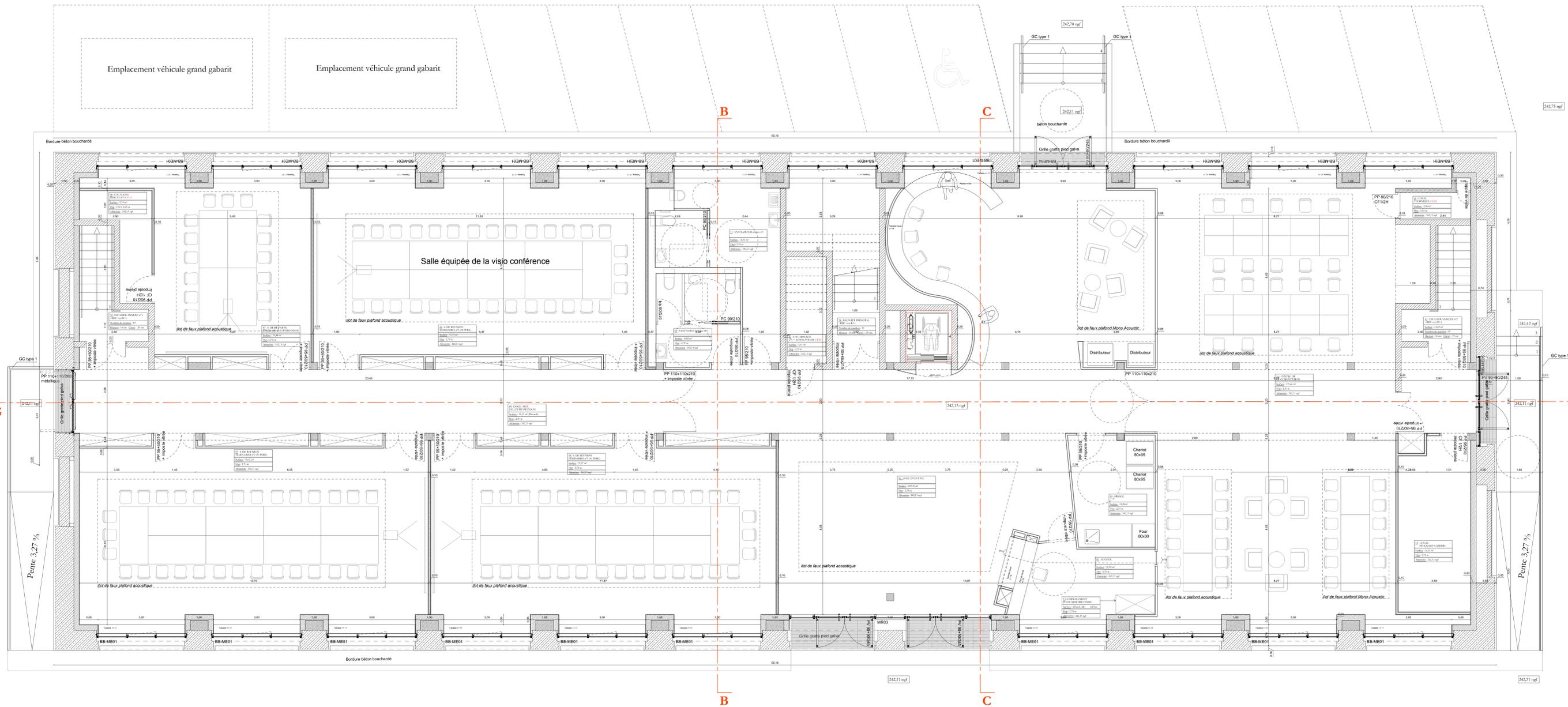
Batiment	Niveau	Typologie d'activité	Local	Denomination_local	Surface_utile	Shonabilite	colonne 1 total	colonne 2 total	effectif_public	effectif_per_sonnel	effectif_public sans cumul	effectif_per_sonnel sans cumul
06ARSM	3	L		Local climatisation	15,4							
06ARSM	3	L		Sous-station	5,1							
06ARSM	2	A	58	Espace repro	10,43							
06ARSM	2	L	57	Ménage	3,24							
06ARSM	2	A	60	Bureau gestionnaire 1	14,54				1			
06ARSM	2	A	61	Bureau gestionnaire 2	14,58				1			
06ARSM	2	A	62	Rangement	16,32							
06ARSM	2	K	63	Bureau cahiers MSHE	24,41					2		
06ARSM	2		64	Sanitaires Femmes	9,04	1						
06ARSM	2		65	Sanitaires Hommes	16,72	1						
06ARSM	2	A	67	Réunion 9p	17,8						9	
06ARSM	2	NAF	68	Zone non aménagée	217,38							
06ARSM	2	R	55	Bureau chercheurs	25,67					3		
06ARSM	2	R	54	Bureau chercheurs	25,02					3		
06ARSM	2	R	53	Bureau chercheurs	24,98					3		
06ARSM	2	A	52	Bureau chargé de comm 2p	25,17					2		
06ARSM	2	A	51	Bureau gestionn. Contrats 2p	25,68					2		
06ARSM	2	A	50	Bureau direct	24,87					1		
06ARSM	2	A	49	Bureau direct adjt	25,67					1		
06ARSM	2	A	48	Bureau resp. adm.	26,93					1		
06ARSM	1	P	33	Bureau resp. PFT 2p	24,76					2		
06ARSM	1	L	31	Ménage	4,55							
06ARSM	1	L	32	Rebus	7,67							
06ARSM	1	P	34	Format.logiciels 11 p+1	45,45				11	1		
06ARSM	1	P	46	Stockage mat. Info	7,72							
06ARSM	1	P	47	Stockage cons.	3,48							
06ARSM	1	P	35	Bureau informat. 2p	24,38					2		
06ARSM	1	P	37	Serveurs onduleurs	11,55							
06ARSM	1	P	37b	Annexe serveurs	2,21							
06ARSM	1	L	36	Douches vestiaires	6,98							
06ARSM	1	L	36b	Douches vestiaires	6,98							
06ARSM	1	R	39	Bureau chercheurs	19,04					2		
06ARSM	1	R	40	Bureau chercheurs	27,17					4		
06ARSM	1	P	41	Recherche logiciels 6p	25,62					6		
06ARSM	1	P	42	Recherche logiciels 6p	26,1					6		
06ARSM	1	P	43	Pièce noir spectro	9,35							
06ARSM	1	P	43b	Annexe spectro	2							
06ARSM	1	R	29	Bureau chercheurs	26,01					3		
06ARSM	1	P	28	Recherche logiciels 6 p	26,58					6		
06ARSM	1	P	27	Recherche logiciels 6 p	26,61					6		
06ARSM	1	R	26	Bureau chercheurs	26,18					3		
06ARSM	1	C	25	Réunion sémin. 8p	21,54				8			
06ARSM	1	R	24	Salle de détente chercheurs	26,51						26	
06ARSM	1	R	23	Bureau chercheurs	24,98					3		
06ARSM	1	P	22	Salle forte	8,58							
06ARSM	1	R	20	Bureau ingénieurs 2p	21,15					2		
06ARSM	1	R	19	Bureau médiation scient. 2p	24,15					2		
06ARSM	1	L	21	Stock consommables	10,96							
06ARSM	1	P	18	Salle de numérisation 6p	38,15					6		
06ARSM	1	P	17	Scanner	27,64							
06ARSM		C	7	Réunion séminaires 15 p	35,44				15			
06ARSM		L	8	Rebus	5,74							
06ARSM		C	6	Réunion séminaires vsision 30p	72,79				30			
06ARSM		C	10	Sanitaires Femmes	8,82	1						
06ARSM		C	11	Sanitaires Hommes	16,92	1						
06ARSM		L	12	Ménage	5,41							
06ARSM			1	Hall	149,31				14			
06ARSM		R	14	Centre de documentation	135,46				19	19		
06ARSM		L	16	Local technique	2,36							
06ARSM		K	15	Stockage cahiers MSHE	14,55							
06ARSM		C	2	Accueil	10,98					1		
06ARSM		C	3	Office traiteur	12,5							
06ARSM		C	4	Salle de réunion séminaires 30 p	75,37				30			
06ARSM		C	5	Salle de réunion séminaires 30 p	76,32				30			



### PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

<p><b>MATRISE D'OUVRAGE</b> UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE MATRISE D'OUVRAGE DELEGUEE SEDD 25 Societe d'equipement du Departement du Doubs</p> <p><b>ARCHITECTE MAITRISE D'OUVRAGE</b> Architectures A. Scarnello</p> <p><b>ECONOME - EQUIPE MAITRISE D'OUVRAGE</b> BM FORGUE</p> <p><b>RESTRUCTURE - EQUIPE MAITRISE D'OUVRAGE</b> FBI INGENIERIE</p> <p><b>ACTEURS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE</b> LOUIS CHOLET INGENIERIE</p> <p><b>ENVIRONNEMENTALE - EQUIPE MAITRISE D'OUVRAGE</b> INDIGO</p> <p><b>SECTEUR - EQUIPE MAITRISE D'OUVRAGE</b> SETIS</p> <p><b>REALISATIONS - EQUIPE MAITRISE D'OUVRAGE</b> ECHOLOGOS</p> <p><b>CONTRÔLEUR TECHNIQUE</b> SOCOTEC</p> <p><b>PM</b> Francis KLEIN FRANCE INGENIERIE SERVICES 73, avenue d'Orléans 41300 SALLERIES</p>	<p>1, rue Goudimel - 25030 Besançon T: 03 81 66 55 17 F: 03 81 66 56 83</p> <p>6 rue Louis Garner - BP 1513 - 25008 Besançon T: 03 81 41 46 53 F: 03 81 41 46 51</p> <p>17 rue Lucien Febvre - 25000 Besançon T: 03 81 68 67 10 F: 03 81 68 62 23</p> <p>250 route de Charvillat - 38140 La Rivière d'Aprieu T: 04 76 60 15 34 F: 04 76 60 12 52</p> <p>Place Lafayette - 8 rue Alfred de Vigny - 25000 Besançon T: 03 81 50 99 21 F: 03 81 50 87 52</p> <p>11 rue Garbère - 83000 Clermont Ferrand T: 03 73 28 60 50 F: 04 73 28 29 87</p> <p>367 avenue du Grand Artois - 73024 CHAMBERY Cedex T: 04 78 60 88 69 F: 04 78 73 95 49</p> <p>310 avenue René Jacot - 25460 Eslozes T: 03 81 35 17 66 F: 03 81 84 03 86</p> <p>4, rue de la Condamine - 38610 Gières T: 04 76 89 36 63</p> <p>4, rue du Colonel Meurin - 25000 BESANCON T: 03 81 41 15 00 F: 03 81 41 30 34</p> <p>12, rue Esquerren - 39100 DOLE T: 03 84 82 38 07 F: 03 84 82 03 54</p> <p><b>SARL 4C</b> 15A route de Besançon 25390 ORCHAMPS-VENNES</p>
---	---

<b>DCE2</b>	Echelle : 1/100 Janvier 2014	06	Plan de masse et toitures				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">PM</td> <td style="width: 10%;">0</td> <td style="width: 10%;">16/01/2014</td> <td style="width: 70%;">Première Réunion</td> </tr> </table>				PM	0	16/01/2014	Première Réunion
PM	0	16/01/2014	Première Réunion				



**PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE**  
1, rue Goudimel - 25030 Besançon  
T: 03 81 66 55 17 F: 03 81 66 56 83

**SEDD 25**  
Société d'équipement du Département du Doubs  
6 rue Louis Garner - BP 1513 - 25008 Besançon  
T: 03 81 41 40 53 F: 03 81 41 46 51

**ARCHITECTURE MATRIÈRE D'OUVRAGE**  
**Architectures A. Scarnalino**  
17 rue Lucien Fabre - 25000 Besançon  
T: 03 81 68 67 10 F: 03 81 68 62 23

**ÉCOLOGIE - ÉQUIPE MATRIÈRE D'OUVRAGE**  
**BM FORGUE**  
250 route de Charvines - 39140 Le River d'Aprieu  
T: 04 70 65 15 34 F: 04 70 65 12 52

**STRUCTURE - ÉQUIPE MATRIÈRE D'OUVRAGE**  
**FOI INGENIERIE**  
Paris Lafayette - 8 rue Alfred de Vigny - 25000 Besançon  
T: 03 81 50 99 21 F: 03 81 50 87 52

**ÉLECTRIQUE - ÉQUIPE MATRIÈRE D'OUVRAGE**  
**LOUIS CHOULET INGENIERIE**  
11 rue Gantière - 63000 Clermont-Ferrand  
T: 03 73 28 60 50 F: 04 73 28 20 87

**ENVIRONNEMENTALE - ÉQUIPE MATRIÈRE D'OUVRAGE**  
**INDIGO**  
367 avenue du Grand Arbre - 73024 CHAMBERY Cedex  
T: 04 79 89 69 69 F: 04 79 79 96 49

**RELEVÉ - ÉQUIPE MATRIÈRE D'OUVRAGE**  
**SETD**  
310 avenue René Jacoté - 25400 Esneux  
T: 03 81 35 17 66 F: 03 81 94 03 86

**ACROUSTIQUE - ÉQUIPE MATRIÈRE D'OUVRAGE**  
**ECHOLIOS**  
4, rue de la Comdaine - 38810 Gières  
T: 04 70 89 36 63

**CONTRÔLE DE TECHNIQUE**  
**SOCOTEC**  
4, rue du Colonel Mairin - 25000 BESANCON  
T: 03 81 41 15 00 F: 03 81 41 30 34

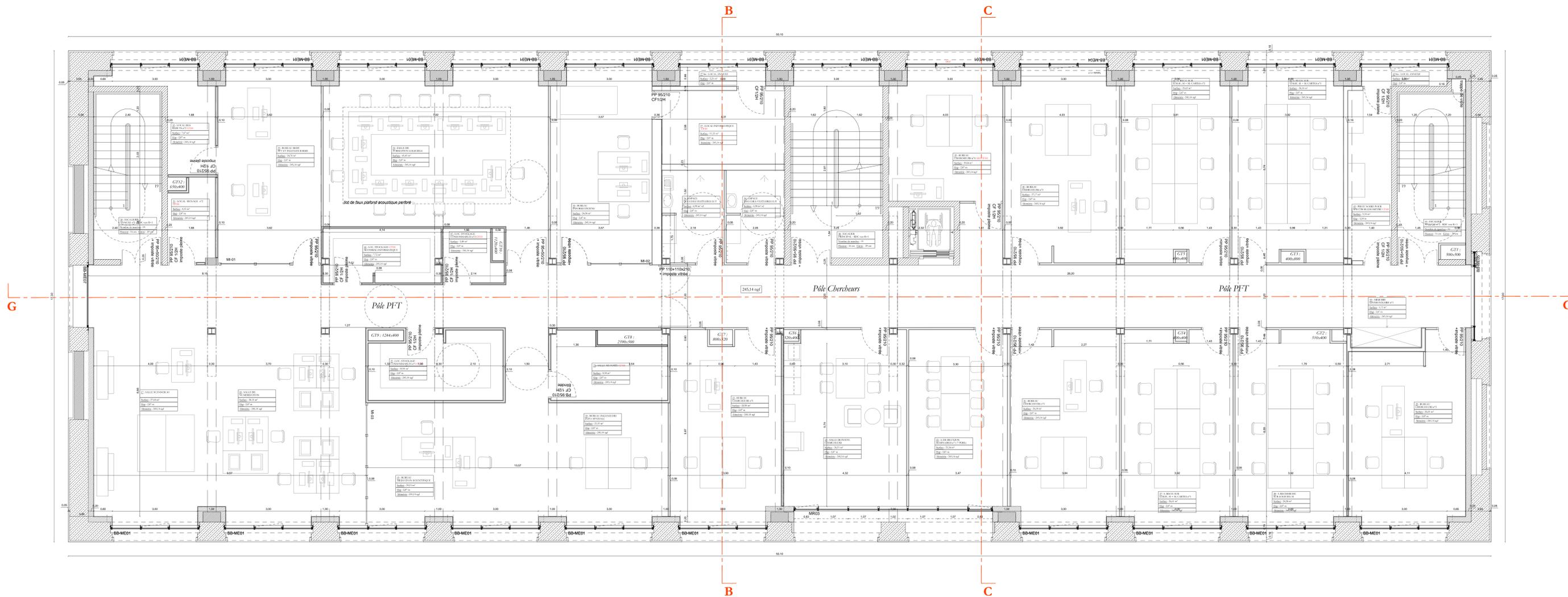
**IPS**  
**PSM**  
12 rue Esplanade - 39100 DOLE  
T: 03 84 82 36 07 F: 03 84 82 03 54

**SEC**  
**Francis KLEIN FRANCE INGENIERIE SERVICES**  
73, avenue d'Orléans  
41300 SALLERIES

**SARL 4C**  
16A, route de Besançon  
23000 ORCHAMPS-VENUS

<b>DCE2</b>	Echelle : 1/50 Janvier 2014	<b>09</b>	Bâtiment Bichat - RDC
-------------	--------------------------------	-----------	-----------------------

PBO  
 0  
 08/01/2014  
 Première diffusion



**PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**MATRISE D'OUVRAGE**  
**UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE** 1, rue Goudimel - 25030 Besançon  
 T: 03 81 66 55 17 F: 03 81 66 56 83

**MATRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**  
**SEDD 25** Société d'équipement du Département du Doubs 6 rue Louis Garneri - BP 1513 - 25000 Besançon  
 T: 03 81 41 40 53 F: 03 81 41 46 51

**ARCHITECTE MAITRISE D'OUVRAGE**  
**Architectures A. Scaramello** 17 rue Lucien Fabre - 25000 Besançon  
 T: 03 81 68 67 10 F: 03 81 68 22 23

**COORDONATEUR EQUIPE MATRISE D'OUVRAGE**  
**BM FORGUE** 250 route de Charvines - 39140 La Rivière d'Aprieu  
 T: 03 76 65 19 34 F: 04 76 65 12 52

**RESERVE D'ETUDE MATRISE D'OUVRAGE**  
**FOI INGENIERIE** Parc Lafayette - 8 rue Alfred de Vigny - 25000 Besançon  
 T: 03 81 50 99 21 F: 03 81 50 87 52

**RESERVE D'ETUDE MATRISE D'OUVRAGE**  
**LOUIS CHOULET INGENIERIE** 11 rue Gantière - 63000 Clermont-Ferrand  
 T: 03 73 28 60 50 F: 04 73 28 20 87

**RESERVE D'ETUDE MATRISE D'OUVRAGE**  
**INDIGO** 367 avenue du Grand Arbez - 73024 CHAMBERY Cedex  
 T: 04 78 69 69 69 F: 04 78 73 96 49

**RESERVE D'ETUDE MATRISE D'OUVRAGE**  
**SETD** 310 avenue René Jacot - 25400 Esnes  
 T: 03 81 35 17 66 F: 03 81 94 03 86

**RESERVE D'ETUDE MATRISE D'OUVRAGE**  
**ECHOLOGOS** 4, rue de la Condamine - 38610 Gières  
 T: 04 76 89 36 63

**CONTROLEUR TECHNIQUE**  
**SOCOTEC** 4, rue du Colonel Mourin - 25000 BESANCON  
 T: 03 81 41 15 00 F: 03 81 41 30 34

**IBS** 12 rue Esqueroire - 39100 SOLE  
 T: 03 84 82 36 07 F: 03 84 82 03 54

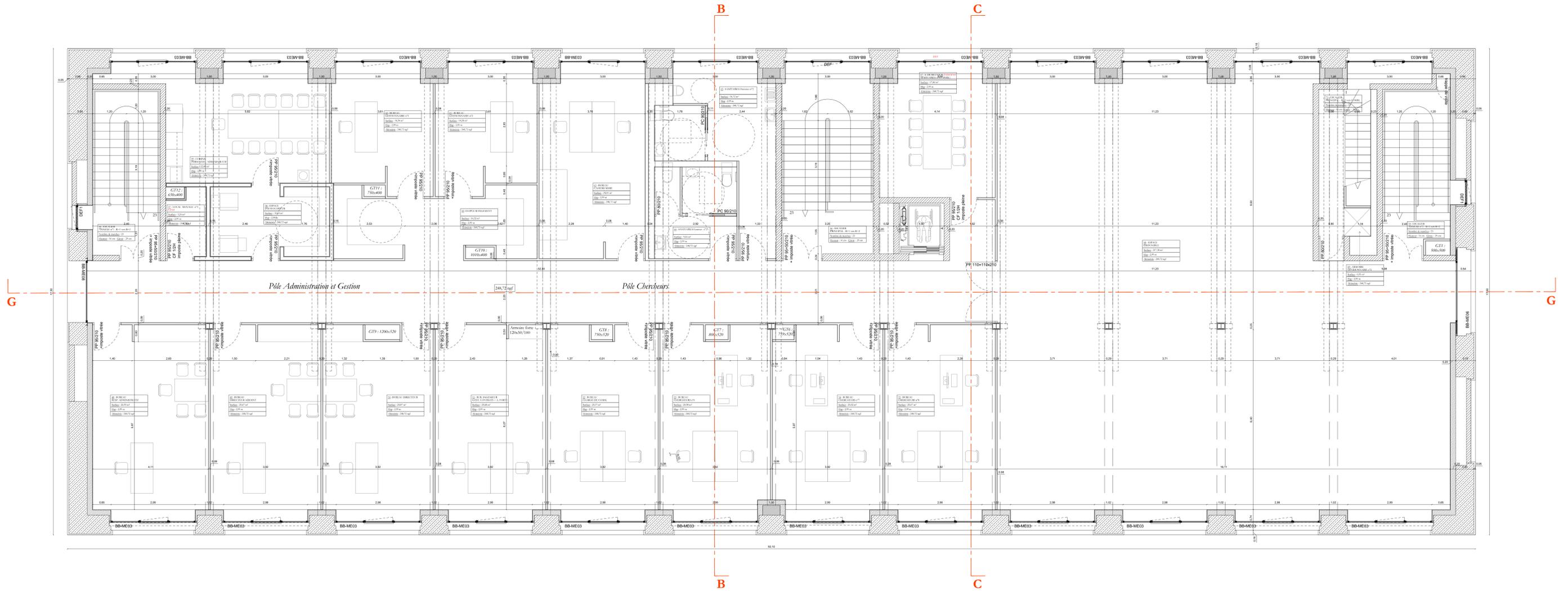
**PM**

**RESERVE D'ETUDE MATRISE D'OUVRAGE**  
**Francis KLEIN FRANCE INGENIERIE SERVICES SARL 4C** 16A route de Besançon  
 73, avenue d'Orléans 25000 ORCHAMPS-VENUS

<b>DCE2</b>	Echelle : 1/50 Janvier 2014	<b>10</b>	Bâtiment Bichat - R+1
-------------	--------------------------------	-----------	-----------------------

**PBB1**

0	06/01/2014	Prendre à Raison
---	------------	------------------



**PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

MATRISE D'OUVRAGE  
**UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE** 1, rue Goudimel 25030 Besançon  
 T: 03 81 66 55 17 F: 03 81 66 56 83

MATRISE D'OUVRAGE DELEGUEE  
**SEDD 25** Société d'équipement du Département du Doubs 6 rue Louis Garneri - BP 1513 - 25000 Besançon  
 T: 03 81 41 40 53 F: 03 81 41 46 51

ARCHITECTE MAITRISE D'OUVRAGE  
**Architectures A. Scaramello** 17 rue Lucien Fabre - 25000 Besançon  
 T: 03 81 68 67 10 F: 03 81 68 68 23

ECOLOGIE - EQUIPE MATRISE D'OUVRAGE  
**BM FORGUE** 250 route de Charvines - 39140 La Rivier d'Aprieu  
 T: 04 76 65 19 34 F: 04 76 65 12 52

RESTRUCTURE - EQUIPE MATRISE D'OUVRAGE  
**FOI INGENIERE** Parc Lafayette - 8 rue Alfred de Vigny - 25000 Besançon  
 T: 03 81 50 99 21 F: 03 81 50 87 52

MATRISE D'OUVRAGE DELEGUEE  
**LOUIS CHOULET INGENIERE** 11 rue Genière - 63000 Clermont-Ferrand  
 T: 03 73 28 50 50 F: 04 73 28 20 87

ENVIRONNEMENTALE - EQUIPE MATRISE D'OUVRAGE  
**INDIGO** 367 avenue du Grand Arbez - 73024 CHAMBERY Cedex  
 T: 04 79 69 69 69 F: 04 79 70 96 49

RETOUR - EQUIPE MATRISE D'OUVRAGE  
**SETD** 310 avenue René Jacoté - 25400 Esnes  
 T: 03 81 35 17 66 F: 03 81 94 03 86

RECONSTRUCTION - EQUIPE MATRISE D'OUVRAGE  
**ECHOLOGOS** 4, rue de la Condamine - 38610 Gières  
 T: 04 70 89 36 63

CONTROLEUR TECHNIQUE  
**SOOCOTEC** 4, rue du Colonel Maurin - 25000 BESANCON  
 T: 03 81 41 15 00 F: 03 81 41 30 34

IPS  
**PSM** 12, rue Esplanade - 39100 DOLE  
 T: 03 84 82 36 07 F: 03 84 82 03 54

PEC  
**Francis KLEIN FRANCE INGENIERIE SERVICES** **SABL 4C**  
 73, avenue d'Orléans 16A, route de Besançon  
 41000 SALLERIES 25000 BESANCON

<b>DCE2</b>	Echelle : 1/50 Janvier 2014	<b>11</b>	Bâtiment Bichat - R+2
-------------	--------------------------------	-----------	-----------------------

PROJET  
 PBR2  
 0 06/01/04  
 Prendre à Raison

**Délibération du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté  
prise lors de sa séance du 24 mars 2015**

**Membres en exercice : 29**

**Membres présents ou représentés : 25**

**Majorité : 15**

**5. Questions diverses**

**5.7 2<sup>ème</sup> tranche de la MSHE (annexe 14)**

Le CPER 2015-2020 prévoit une 2<sup>ème</sup> tranche de 1,6 M€ à l'opération de construction de la MSHE.

L'université demande la maîtrise d'ouvrage de cette opération et élabore le dossier d'expertise transmis au rectorat pour lancer cette opération.

Le CA doit se prononcer sur le dossier d'expertise et sur la maîtrise d'ouvrage.

**Vote : unanimité**

Besançon, le 26 mars 2015

Le Président de l'Université  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Jacques BAHY  
Christophe de CASTELJAU

